

LE LIVRE DU MONOTHÉISME

qui est le droit
d'Allah sur Ses
serviteurs

De

L'érudit

Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb

qu'Allah lui fasse miséricorde

1115 - 1206



Islamhouse.com



المحتوى الإسلامي

كتاب التوحيد

Le Livre du Monothéisme

Qui est le droit d'Allah sur les serviteurs



Par cheikh Al-Islâm

Mouhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb At-Tamîmî

Décédé en 1206 de l'Hégire

Préparé par :

Abd Al-'Azîz ibn Dâkhil Al-Muṭayrî

[Copie dont la révision n'a pas été complète]

شركاء التنفيذ:



المحتوى الإسلامي



رواد الترجمة



جمعية الربوة



دار الإسلام

يتاح طباعة هذا الإصدار ونشره بأي وسيلة مع
الالتزام بالإشارة إلى المصدر وعدم التغيير في النص.



Telephone: +966114454900



ceo@rabwah.sa



P.O.BOX: 29465



RIYADH: 11557



www.islamhouse.com

Au Nom d'Allah, le Très Miséricordieux, Celui qui fait Miséricorde.

La louange revient à Allah, qu'Allah prie sur Mouhammad, sa famille et ses Compagnons et qu'Il le préserve.

Le Livre du Monothéisme

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ } {الذَّارِيَات: 56}

{ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. }
[Sourate Adh-Dhâriyât (les vents qui éparpillent) : 51/56] Et Sa parole :

{ وَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطُّغُوتَ فَمِنْهُمْ مَن هَدَى اللَّهُ وَمِنْهُمْ مَن حَقَّتْ عَلَيْهِ الضَّلَالَةُ فَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَانظُرُوا كَيْفَ كَانَ عِيبَةُ الْمُكَدِّبِينَ } {النحل: 36}.

{ Nous avons certes envoyé à chaque communauté un Messager disant : « Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghoût [tout ce qui est adoré en dehors de Lui] ! » } [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36]. Et Sa parole :

{ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٌ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا (23) وَاخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا (24) } {الإسراء: 23-24}

{ Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui, et qu'envers vos père et mère [vous fassiez preuve de] bienfaisance. Si l'un d'eux, ou tous deux, atteignent la vieillesse auprès de toi, ne leur dis pas : « Fi (de vous) ! » Ne les réprimande pas et adresse-leur [plutôt] des paroles pleines d'affection. Et par miséricorde, abaisse sur eux l'aile de la déférence [sois modeste et conciliant envers eux] et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur

miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit ! » } [Sourate Al-Isrâ` (Le voyage nocturne) : 17/23-24]. Et Sa parole :

{ وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ
وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ إِنَّ اللَّهَ
لَا يُحِبُّ مَنْ كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا (36) } [النساء: 36]

{ Adorez Allah et ne Lui associez rien ! } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/36] Et Sa parole :

{ قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبِّيَ إِلَّا تَشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَلَا تَقْتُلُوا
أَوْلَادَكُمْ مِنْ إِمْلَاقٍ حَنْزُرُكُمْ وَإِيَّاهُمْ وَلَا تَقْرَبُوا الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَّنَ وَلَا
تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ (151) وَلَا تَقْرَبُوا مَالَ
الْيَتِيمِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُ وَأُوْفُوا الْكَيْلَ وَالْمِيزَانَ بِالْقِسْطِ لَا تَكْلَفْ نَفْسًا إِلَّا
وُسْعَهَا وَإِذَا قُلْتُمْ فَاعْدُوا وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ وَبِعَهْدِ اللَّهِ أَوْفُوا ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ
(152) وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَلِكُمْ
وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ (153) } [الأنعام: 151-153]

{ Dis : « Venez que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit ! Ne Lui associez rien et soyez bienfaisants envers vos père et mère ; ne tuez pas vos enfants à cause de la pauvreté, c'est Nous qui pourvoyons à votre subsistance, ainsi qu'à la leur ; n'approchez pas des turpitudes, ouvertement ou en cachette ; et n'ôtez pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, si ce n'est de plein droit. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire, peut-être raisonneriez-vous.(151) Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la meilleure manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa maturité. Donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous ne chargeons une âme qu'en fonction de sa capacité. Et lorsque vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et respectez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire, peut-être vous rappellerez-vous. (152) Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude ! Suivez-le donc et

ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous a ordonné de faire, peut-être atteindrez-vous la piété.(153) } [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/151-153]. Ibn Mas'ou'd (qu'Allah l'agrée) a dit : "Quiconque veut voir le testament de Mouhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), celui sur lequel il a apposé son sceau, qu'il lise la parole d'Allah, Exalté soit-Il : { Dis : « Venez que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit ! Ne Lui associez rien... } jusqu'à Sa parole : { Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude ! } Le verset. Mou'âdh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) relate : "J'étais assis en croupe derrière le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) sur un âne, il m'a alors demandé : 'Ô Mou'âdh ! Sais-tu quel est le droit d'Allah sur les serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah ? - J'ai répondu : Allah et Son Messenger savent mieux ! - Il continua : Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. Et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie pas celui qui ne Lui associe rien. - J'ai demandé : Ô Messenger d'Allah ! N'annoncerais-je pas cette bonne nouvelle aux gens ? - Il répondit : Ne la leur annonce pas, ils risqueraient alors de ne se reposer que sur cela !" Rapporté dans les deux recueils [de hadiths] authentiques.

Les points à retenir:

Premier: La sagesse qui se trouve derrière la création des djinns et des hommes.

Deuxième: L'adoration [exclusive d'Allah] c'est le Monothéisme pur, car c'est à ce sujet que s'opposent les antagonistes.

Troisième: Quiconque ne vient pas avec ce Monothéisme pur n'adore pas Allah. En effet, et c'est le sens de Sa parole :

{وَلَا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ (3)} [الكافرون: 3]

{ Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore ! }.

Quatrième: La sagesse qui se trouve derrière l'envoi des Prophètes.

Cinquième: Le message [invitant au Monothéisme pur] a été adressé à toutes les communautés.

Sixième: Tous les Prophètes ont eu la même religion.

Septième: Le sujet majeur est que l'adoration d'Allah ne se réalise qu'à condition de mécroire au "Ṭāghoût" [tout ce qui est adoré en dehors de Lui]. C'est là le sens de Sa parole :

{ لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدْ
اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا انْفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ (256) } [البقرة:256]

{ Donc, quiconque mécroit au Ṭāghoût [tout ce qui est adoré en dehors d'Allah] tandis qu'il croit fermement en Allah... } Le verset.

Huitième: Le "Ṭāghoût" englobe tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Neuvième: L'importance des trois versets clairs et sans équivoque présents dans la sourate : Al-An'âm (Les Bestiaux) pour les prédécesseurs. [Ces versets] contiennent dix enseignements dont le premier est l'interdiction du polythéisme.

Dixième: Les versets sans équivoque de la sourate : Al-Isrâ` (Le voyage nocturne), qui contiennent dix-huit enseignements, dans lesquels Allah a débuté par Sa parole :

{ لَا تَجْعَلْ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُومًا لَا } [الإسراء:22]

{ Et n'associe pas à Allah une divinité autre [que Lui] ; sinon, tu te trouveras méprisé et abandonné ! } Et Il a terminé par Sa parole :

{ لَا تَجْعَلْ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُومًا (22) } {الإسراء:22}

{ Et n'associe pas à Allah une divinité autre [que Lui] ; sinon, tu seras jeté dans l'Enfer, blâmé et éloigné de tout bien ! } Allah, Gloire et Pureté à Lui, a attiré notre attention sur l'importance de ces enseignements à travers Sa parole :

{ ذَلِكَ مِمَّا أَوْحَى إِلَيْكَ رَبُّكَ مِنَ الْحِكْمَةِ وَلَا تَجْعَلْ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ فَتُنْفِقَى فِي جَهَنَّمَ مَلُومًا مَذْحُورًا (39) } {الإسراء:39}

{ Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la Sagesse }.

Onzième: Le verset de la sourate An-Nissâ` (Les Femmes), surnommé : "Le verset des dix droits" qu'Allah, Exalté soit-Il, a débuté par Sa parole :

{ وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ مَنْ كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا (36) } {النساء:36}

{ Adorez Allah et ne Lui associez rien ! }

Douzième: L'attention portée à propos du testament du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) au moment de sa mort.

Treizième: La connaissance du droit d'Allah, Exalté soit-Il, sur nous.

Quatorzième: La connaissance du droit des serviteurs sur Lui dès lors où ils se sont acquittés de Son droit.

Quinzième: Ce point n'était pas connu de la plupart des Compagnons.

Seizième: La permission de dissimuler la science lorsqu'il y a un profit à en tirer.

Dix-septième: La recommandation d'annoncer une bonne nouvelle qui rend joyeux le musulman.

Dix-huitième: La crainte de se reposer sur l'immensité de la miséricorde d'Allah.

Dix-neuvième: La parole de celui qui est interrogée sur ce qu'il ne sait pas : "Allah et Son Messager savent mieux !"

Vingtième: La permission de partager exclusivement à certaines personnes la science qu'on n'accorde pas à d'autres.

Vingt et unième: La modestie [du Prophète] (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) qui était monté sur un âne avec une personne assise [en croupe] derrière lui.

Vingt-deuxième: La permission de faire monter une personne derrière soi sur une bête.

Vingt-troisième: Le mérite de Mou'âdh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée).

Vingt-quatrième: La grande importance de ce sujet.

Chapitre : Explication du mérite du Monothéisme et ce qu'il permet d'expier des péchés.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ الَّذِينَ آمَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِظُلْمٍ أُولَٰئِكَ لَهُمُ الْأَمْنُ وَهُمْ مُهْتَدُونَ } [الأَنْعَام:82]

{ Ceux qui ont cru et n'ont point entaché leur foi d'injustice [le fait d'associer qui ou quoi que ce soit à Allah], ceux-là ont la sécurité, et ce sont eux les bien-guidés. } [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/82]. Et 'Oubâdah ibn Aş-Şâmit (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Quiconque atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, Seul et sans associé ; que Mouhammad est Son serviteur et Messager ; que Jésus est le serviteur d'Allah, Son Messager, Sa Parole qu'Il envoya à Marie et une âme provenant de Lui ; que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, Allah le fera entrer au Paradis quelle que soit l'œuvre accomplie. " Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim ; et ils rapportent aussi, dans un hadith de 'Itbân : " Allah a certes interdit à l'Enfer quiconque dit : " Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !" recherchant par cela le Visage d'Allah. " Et Aboû Sa'îd Al-Khoudrî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah a dit : " Moïse a dit : " Ô Seigneur ! Enseigne-moi une chose au moyen de laquelle je me souviendrai de Toi et je T'invoquerai ! - Allah répondit : Ô Moïse ! Dis : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah ! - Il rétorqua : Tous Tes serviteurs disent cela ! - Allah dit alors : Ô Moïse ! Si les sept ciels et leurs occupants - mis à part Moi - et les sept terres étaient posés sur l'un des plateaux [de la Balance] et que la parole : " Il n'est de divinité [digne

d'adoration] qu'Allah ! " était posée sur l'autre, la Balance pencherait [du côté où est posée cette parole]. " Rapporté par Ibn Hibbân et Al-Hâkim qui l'a authentifié. Et At-Tirmidhî rapporte un hadîth - qu'il a jugé bon - d'après Anas (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : " Allah, Exalté soit-Il, a dit : Ô Fils d'Adam ! Si tu venais à Moi avec autant de péchés que la Terre [est vaste] et que tu Me rencontrais sans rien M'associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon !"

Les points à retenir :

Premier: L'immensité de la grâce d'Allah.

Deuxième: L'immense rétribution du Monothéisme auprès d'Allah.

Troisième: Le fait qu'en plus de cela, le Monothéisme expie les péchés.

Quatrième: L'exégèse du verset de la sourate : Al-An'âm (Les Bestiaux).

Cinquième: Méditer les cinq composantes (de l'attestation) dans le hadith de Ubâdah.

Sixième: Si tu réunis ce hadith à celui de Itbân et à ce qui le suit, la signification de la parole : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !" t'apparaîtra clairement, de même que t'apparaîtra clairement l'erreur de ceux qui ont été leurrés.

Septième: L'avertissement vis à vis de la condition mentionnée dans le hadith de 'Itbân.

Huitième: Le fait que les Prophètes [eux-mêmes] ont eu besoin d'être avertis du mérite de la parole : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !"

Neuvième: L'avertissement que cette parole pèse plus lourd que l'ensemble des créatures bien que la balance de beaucoup de ceux qui la prononcent est légère.

Dixième: Le texte précise les terres sont au nombre de sept, tout comme les cieux.

Onzième: Les cieux ont des occupants.

Douzième: L'affirmation des Attributs [divins], contrairement aux Acharites.

Treizième: Si tu prends connaissance du hadith d'Anas, tu te rendras compte que la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), dans le hadith de Itbân, à savoir : " Allah a certes interdit à l'Enfer quiconque dit : " Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !" recherchant par cela le Visage d'Allah. " indique le délaissement du polythéisme et non pas le simple fait de prononcer cette parole avec la langue.

Quatorzième: Méditer sur le fait Jésus et Mouḥammad soient mentionnés comme étant deux serviteurs d'Allah et deux de Ses Messagers.

Quinzième: Connaître la spécificité de Jésus du fait qu'il est la Parole d'Allah.

Seizième: Savoir qu'il est une âme émanant d'Allah.

Dix-septième: Connaître le mérite de croire au Paradis et à l'Enfer.

Dix-huitième: Connaître la parole [du Prophète] : "Quelle que soit l'œuvre accomplie !"

Dix-neuvième: Savoir que la Balance a deux plateaux.

Vingtième: Savoir que le Visage [d'Allah] a été mentionné.

Chapitre: Quiconque concrétise le Monothéisme entrera au Paradis sans jugement.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{إِنَّ إِبْرَاهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ الْمُشْرِكِينَ (120)} [النحل: 120]

{Abraham était certes un guide parfait, soumis et obéissant à Allah, voué exclusivement à Lui, et il n'était point du nombre des associateurs.} [Sourate An-Nah! (Les Abeilles): 16/120]. Et Allah, Exalté soit-Il, a dit :

{وَالَّذِينَ هُمْ بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ (59)} [المؤمنون: 59]

{ Ceux qui, à leur Seigneur, n'associent rien } [Sourate Al-Mou'minoûn (Les Croyants : 23/59)]. Houşayn ibn 'Abd Ar-Raḥmân relate : "J'étais chez Sa'îd ibn Joubayr lorsque celui-ci demanda : Lequel d'entre vous a vu l'étoile filante hier ? - Je répondis: Moi! Puis, j'ajoutai: Mais je n'étais pas en prière. En fait, j'ai été mordu par [UN scorpion]. Il me questionna: Et qu'as-tu fait? - Je répondis: J'ai demandé qu'on me fasse une Rouqyah [lecture du Coran et d'invocations légiférées sur le malade en vue qu'elles soient cause de sa guérison]. - Il continua: Et qu'est-ce qui t'a poussé à faire cela ? - Je répondis: Un récit que nous a relaté Ach-Cha'bî. - Il me demanda: Et que vous a-t-il relaté ? - J'ai alors dit : Il nous a relaté, d'après Bouraydah ibn Al-Ḥouşayb que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Pas de Rouqyah, excepté contre le mauvais œil ou le

venin !" Il a dit : "Quiconque s'arrête à ce qu'il a entendu a bien agi. Toutefois, Ibn Abbâs nous a relaté que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Les communautés me furent présentées. Je vis un Prophète accompagné d'une poignée de personnes, un autre accompagné d'un ou deux hommes, et un autre que personne n'accompagnait. C'est alors qu'une foule immense me fut présenté. Je crus qu'il s'agissait de ma communauté, mais on m'a dit : "C'est Moïse et son peuple !" Je regardai à nouveau lorsque je vis une autre foule immense. On m'a alors dit : "C'est ta communauté ! Et parmi eux, il y en a soixante-dix mille qui entreront au Paradis sans jugement ni châtement !" Ensuite, il se leva et rentra chez lui. Les gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes. Certains dirent : "Il s'agit peut-être de ceux qui ont accompagné le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve)" ; d'autres dirent : "Il s'agit peut-être de ceux qui sont nés dans l'Islam et n'ont jamais rien associé à Allah." Et ils évoquèrent encore d'autres choses. Puis, le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) sortit et on l'informa du sujet de la discussion. Il dit alors : "Il s'agit de ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse Rouqyah, ni qu'on les cautérise, qui ne consultent pas les augures et placent toute leur confiance en leur Seigneur !" 'Oukkâchah ibn Miḥṣan se leva alors et dit : "Ô Messenger d'Allah ! Invoque Allah pour que je fasse partie d'eux ! - Tu fais partie d'eux !" répondit-il. Ensuite, un autre homme se leva et demanda : "Invoque Allah pour que je fasse partie d'eux !" Mais, il lui dit : "'Oukkâchah t'a devancé !"

Les points à retenir :

Premier : Connaître les différents degrés des gens quant à la concrétisation du Monothéisme.

Deuxième : Que signifie la concrétisation du Monothéisme ?

Troisième : L'éloge qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, a fait d'Abraham parce qu'il n'était pas du nombre des associateurs.

Quatrième : L'éloge qu'Allah a fait des Croyants du fait qu'ils n'associent rien [à leur Seigneur].

Cinquième : Délaisser la Rouqyah et la cautérisation fait partie de la concrétisation du Monothéisme.

Sixième : Ce qui rassemble toutes ces caractéristiques est la confiance [en Allah].

Septième : La profondeur de la science des Compagnons qui ont compris qu'ils n'obtiendront cela qu'en œuvrant.

Huitième : Leur désir ardent de faire le bien.

Neuvième : Le mérite de cette communauté, tant en quantité qu'en qualité.

Dixième : Le mérite des compagnons de Moïse. **Onzième** : La présentation des communautés au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

Douzième : Chaque communauté sera ressuscitée seule avec son Prophète.

Treizième : Peu de gens ont répondu à l'appel des Prophètes.

Quatorzième : Celui [d'entre eux] à qui personne n'aura répondu viendra seul [au Jour de la Résurrection].

Quinzième : Le fruit de cette science est qu'il ne faut pas se laisser leurrer par la quantité, ni renoncer en raison du petit nombre.

Seizième : La permission d'avoir recours à la Rouqyah contre le mauvais œil et le venin.

Dix-septième : La profondeur de la science des premières générations [de musulmans], représentée par son expression : "Quiconque s'arrête à ce qu'il a entendu a bien agi. Toutefois, ..." De cette parole, il a été compris que le premier récit ne contredisait pas le second.

Dix-huitième : Les premières générations [de musulmans] étaient loin de complimenter une personne pour ce dont elle n'était pas dotée.

Dix-neuvième : Sa parole : "Tu fais partie d'eux !" est l'un des signes de la prophétie.

Vingtième: Le mérite de 'Oukkâchah.

Vingt et unième: L'utilisation du style indirect [pour ménager l'interlocuteur: 'Oukkâcha t'a devancé !].

Vingt-deuxième: Le bon comportement du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

Chapitre : La crainte du polythéisme.

La parole d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur :

{ إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدِ افْتَرَىٰ
إِثْمًا عَظِيمًا (48) [النساء: 48]

{ Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe qui ou quoi que ce soit ; et Il pardonne, pour ce qui est moindre [comme péchés], à qui Il veut. }
[Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/48]. [Et Abraham], l'ami intime (sur lui la paix) a dit :

{وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّ اجْعَلْ هَذَا الْبَلَدَ آمِنًا وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَعْبُدَ الْأَصْنَامَ (35)} [إبراهيم:]

[35

{ ... Et préserve-moi, ainsi que mes enfants, d'adorer les idoles ! }
[Sourate Ibrâhîm (Abraham) : 14/35].

Et dans le hadith, [le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineur !" On le questionna alors à ce sujet et il répondit : "C'est l'ostentation !"

Et d'après Ibn Mas'ou'd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque meurt en invoquant un [prétendu] égal à Allah entrera en Enfer !" Rapporté par Al-Boukhârî. Et Mouslim rapporte d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) que le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque rencontre Allah sans rien Lui avoir associé entrera au Paradis ; et quiconque Le rencontre en Lui ayant associé [qui ou] quoi que ce soit entrera en Enfer !"

Les points à retenir :

Premier : La crainte du polythéisme.

Deuxième : Que l'ostentation fait partie du polythéisme.

Troisième : Qu'elle fait partie du polythéisme mineur.

Quatrième : C'est ce que le Prophète craignait le plus pour les vertueux.

Cinquième : La proximité du Paradis et de l'Enfer.

Sixième : La mention de leur proximité dans un seul et même hadith.

Septième : Quiconque rencontre Allah sans rien Lui avoir associé entrera au Paradis et quiconque Le rencontre en Lui ayant associé [qui ou] quoi que ce soit entrera en Enfer, même si c'est le plus dévot des gens.

Huitième : Le sujet majeur est [qu'Abraham], l'ami intime, invoque Allah en Lui demandant de le protéger, ainsi que ses enfants, d'adorer des statues.

Neuvième : Le fait [qu'Abraham] prenne en considération l'état de la majorité des gens lorsqu'il dit : { **Mon Seigneur ! Elles [les idoles] ont égaré beaucoup de gens !** }

Dixième : L'exégèse de l'attestation de foi : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !" comme l'a mentionnée Al-Boukhârî.

Onzième : Le mérite de quiconque est préservé du polythéisme.

Chapitre : L'appel à l'attestation : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !"

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ } (108) [يوسف: 108]

{ Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens à Allah avec clairvoyance, moi et ceux qui me suivent. Gloire et Pureté à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs." } [[Sourate Yoûsuf (Joseph) : 12/108].

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père), lorsque le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) envoya Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, il lui dit : "Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'attester qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah - et dans une version, on trouve : qu'ils vouent exclusivement leur culte à Allah -. S'ils t'obéissent en cela, informe-les alors qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent en cela, informe-les alors qu'Allah leur a rendu obligatoire [qu'une partie des biens des] plus riches d'entre eux soit prélevée et redistribuée aux plus pauvres. S'ils t'obéissent en cela, attention alors à ne pas prendre leurs biens plus précieux ; et redoute l'invocation de l'opprimé, car il n'y a pas de voile entre son invocation et Allah !" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Et toujours d'après eux, Sahl ibn Sa'd (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit le jour [de la bataille] de Khaybar : "Demain, je donnerai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son Messager et qui est aimé d'Allah et de Son Messager ; et par son entremise, Allah donnera la victoire !" Les Compagnons passèrent alors la nuit à discuter [se demandant] auquel d'entre eux l'étendard serait remis. Le lendemain matin, ils se rendirent chez le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) tandis que chacun espérait se voir confier l'étendard. Il demanda alors : "Où est ""Alî ibn Abî Tâlib ?" On lui répondit : "Il se plaint de ses yeux !" On envoya quelqu'un le chercher et on l'amena devant lui. Il postillonna alors dans ses yeux, invoqua [Allah] en sa faveur et il fut immédiatement guéri, comme si aucun mal ne l'avait jamais touché. Alors, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lui confia l'étendard et lui dit : "Avance avec prudence jusqu'à atteindre leurs positions. Puis, appelle-les à accepter l'Islam et informe-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah, Exalté soit-Il. Car, par Allah ! Qu'Allah

guide par ta cause un seul homme vaut mieux pour toi que de posséder des chamelles rousses !"

Le verbe traduit ici par : "à discuter" est "Yadoûkoûna" qui signifie : "Yakhoûdoûna", discuter [en vain].

Les points à retenir :

Premier : L'appel à Allah est le chemin de quiconque suit le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

Deuxième : L'importance de la sincérité ; ceci car beaucoup de gens, même s'ils appellent à la vérité, n'appellent en réalité qu'à suivre leur propre personne.

Troisième : La clairvoyance fait partie des obligations [pour appeler à Allah].

Quatrième : Parmi ce qui indique l'excellence du Monothéisme, le fait qu'il élimine toute forme d'outrage à l'égard d'Allah, Exalté soit-Il.

Cinquième : Parmi l'ignominie du polythéisme, il y a son caractère outrageux à l'égard d'Allah.

Sixième : Et c'est l'un des points les plus importants : le musulman doit s'éloigner des polythéistes ; ceci, afin de ne pas en faire partie, même s'il ne commet pas lui-même d'acte de polythéisme.

Septième : Le Monothéisme est la première des obligations.

Huitième : Il faut commencer par le Monothéisme avant toute chose, même avant la prière.

Neuvième : L'expression : "...qu'ils vouent exclusivement leur culte à Allah" signifie l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah.

Dixième : Une personne peut faire partie des gens du Livre sans connaître l'attestation de foi ; tout comme elle peut la connaître et ne pas la mettre en pratique.

Onzième : L'enseignement [doit se faire] de manière graduelle.

Douzième : On commence par ce qui est plus important puis ce qui suit en matière d'importance.

Treizième : La manière dont se répartit la Zakât.

Quatorzième : Le savant lève les ambiguïtés de l'étudiant.

Quinzième : L'interdiction de prélever les biens les plus précieux.
Seizième : Redouter l'invocation de l'opprimé.

Dix-septième : L'information que rien ne voile cette invocation d'Allah.

Dix-huitième : Parmi les preuves [de la sincérité dans le] Monothéisme, [le fait de patienter face] à la difficulté, la faim et la maladie qui ont touché le Messager d'Allah (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) et les Compagnons (qu'Allah les agrée).

Dix-neuvième : Sa parole : "**Demain, je remettrai l'étendard..**" jusqu'à la fin, est l'un des signes de la prophétie.

Vingtième : [L'effet de] Sa salive (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) dans les yeux de 'Alî est aussi l'un des signes de la prophétie.

Vingt et unième : Le mérite de 'Alî (qu'Allah l'agrée).

Vingt-deuxième : Le mérite des Compagnons qui ont discuté toute cette nuit [au sujet duquel] un d'entre eux se verrait confier l'étendard et [au point que] leur préoccupation les a distraits de l'annonce de la victoire.

Vingt-troisième : La foi au destin, se manifestant par le fait que l'étendard fut confié à celui qui ne le convoitait pas, tandis que ceux qui le convoitaient en furent privés.

Vingt-quatrième : Le bon comportement [remarquable] à travers sa parole : "Avance avec prudence..."

Vingt-cinquième : L'appel à l'Islam précède le combat.

Vingt-sixième : Les gens peuvent toujours se convertir à l'Islam, même s'ils y ont déjà été conviés auparavant ou s'ils ont été combattus.

Vingt-septième : L'appel à l'Islam se fait avec sagesse du fait de la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Informez-les qu'Allah leur a rendu obligatoirement..."

Vingt-huitième : La connaissance du droit d'Allah, Exalté soit-Il, en Islam.

Vingt-neuvième : La rétribution de celui par le biais duquel un homme est guidé [à l'Islam].

Trentième : Le fait de jurer lorsqu'on émet un décret juridique, un verdict, etc.

Chapitre : L'explication du Monothéisme et de l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{أُولَئِكَ الَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ الْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ
عَذَابَهُ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا (57)} [الإسراء: 57]

{ Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes le moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et redoutent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est certes redoutable ! } [Sourate Al-Isrâ` (Le voyage nocturne : 17/57) Et Sa parole :

{وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ (26) إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ
(27) وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقْبِهِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ (28)} [الزخرف: 26-28]

{ Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé ! Car c'est Lui qui, en vérité, me guidera. » Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance, peut-être reviendront-ils [au Monothéisme]. } [Sourate Az-Zoukhrouf (L'Ornement) : 43/26 à 28]. Et Sa parole :

{اتَّخَذُوا أَحْبَابَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِنْ دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا
إِلَهًا وَاحِدًا لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ (31)} [التوبة: 31]

{ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, pour Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Dieu Unique. Il n'est de divinité digne d'adoration que Lui ! Gloire et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/31]. Et Sa parole :

{ وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ وَلَوْ يَرَى الَّذِينَ ظَلَمُوا إِذْ يَرَوْنَ الْعَذَابَ أَنَّ الْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعَذَابِ (165) } [البقرة:

165

{ Parmi les hommes, il en est qui attribuent à Allah des égaux qu'ils aiment comme on aime Allah. Or, les croyants aiment encore plus Allah [que ces gens n'aiment leurs idoles]. Et si les injustes pouvaient voir le châtement, [ils sauraient] que la force toute entière appartient à Allah, et qu'Allah est dur en châtement ! } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/165]. Et dans le recueil authentique, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque dit : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, sa fortune et son sang sont alors devenus sacrés et son compte incombe à Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur."

L'explication de ce sujet viendra dans les chapitres suivants.

Il s'y trouve le plus grand et le plus important des sujets qui est :

L'exégèse du Monothéisme et de l'attestation de foi. Ces deux choses ont été explicitées au moyen d'éléments clairs dont :

- Le verset de la sourate Al-Isrâ` (Le voyage nocturne) où est clairement expliqué la réfutation des polythéistes qui invoquent les hommes

vertueux. Il y est démontré que cela n'est autre que du polythéisme majeur.

- Le verset de la sourate At-Tawbah (Le Repentir) où il est clairement expliqué que les gens du Livre ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah. Il y est aussi montré qu'il leur avait été ordonné de n'adorer qu'une seule divinité. Et son explication indique clairement l'obéissance aux savants et aux dévots pour ce qui ne constitue pas une désobéissance à Allah, et non pas le fait de les invoquer eux.

- La parole de l'ami intime [Abraham] (sur lui la paix) adressée aux mécréants : { Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui Qui m'a créé... } De tous les êtres adorés, il a donc exclu son Seigneur. Et Allah (Gloire et Pureté à Lui) a mentionné que ce désaveu et cette alliance sont l'explication de l'attestation : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah. En effet, Il a dit :

{ وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقْبِهِمْ لَعَلَّهُمْ يُرْجَعُونَ (28) } [الزخرف:28]

{ Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance, peut-être reviendront-ils [au Monothéisme]. } - Le verset de la sourate Al-Baqarah (La Vache) concernant les mécréants au sujet desquels Allah a dit:

{ وَقَالَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَّبَرًا مِّنْهُم كَمَا تَبَرَّءُوا مِنَّا كَذَلِكَ يُرِيهِمُ اللَّهُ أَعْمَالَهُمْ حَسَرَاتٍ عَلَيْهِمْ وَمَا هُمْ بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ (167) } [البقرة: 167]

{ Et ils ne sortiront jamais du Feu. } Allah a mentionné que ces mécréants éprouvent, à l'égard de ceux qu'ils ont attribué à Allah comme égaux, un amour équivalent à celui qu'ils éprouvent pour Allah. Ceci montre qu'ils aiment Allah d'un amour considérable mais que cela ne les a pas rendus musulmans pour autant. Qu'en est-il alors de ceux qui aiment

celui qu'ils ont attribué à Allah comme égal d'un amour plus grand que celui qu'ils portent à Allah ?

Et qu'en est-il de ceux qui n'aiment que celui qu'ils ont attribué à Allah comme égal, sans L'aimer, Lui !?

- La parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Quiconque dit : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, sa fortune et son sang sont alors devenus sacrés, et il rendra ses comptes à Allah."

Et c'est là l'un des éléments les plus importants expliquant le sens de l'attestation : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah. En effet, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'a pas stipulé ici que le simple fait de prononcer cette parole rendait sacrés le sang et la fortune, ni même le fait d'en connaître le sens et de la prononcer, ni même le fait de reconnaître [la véracité de] cette parole, ni même le fait que la personne invoque Allah, Seul, sans aucun associé. Plutôt, sa fortune et son sang ne deviennent sacrés qu'à partir du moment où elle ajoute [à tout ce qui précède] le fait de mécroire en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Par contre, si elle doute ou s'abstient [de se prononcer] sur ce dernier point, ils ne sont plus sacrés. Quel point considérable ! Quel point important et de taille !

Et quelle explication ! Qu'est-ce qu'elle est claire ! Et quel argument irréfutable contre quiconque conteste !

Chapitre : Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre afin de dissiper le mal ou le repousser.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{قُلْ أَفَرَأَيْتُمْ مَا تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ إِنْ أَرَادَنِيَ اللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَاشِفَاتُ ضُرِّهِ أَوْ أَرَادَنِي بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَاتُ رَحْمَتِهِ قُلْ حَسْبِيَ اللَّهُ عَلَيْهِ يَتَوَكَّلُ الْمُتَوَكِّلُونَ} [الرُّم:38].

{ Dis : « Voyez-vous ce que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, serraient-elles en mesure de retenir Sa miséricorde ? » - Dis : « Allah me suffit ! Et c'est à Lui Seul que s'en remettent ceux qui placent leur confiance. » } [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/38].

'Imrân ibn Housayn (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) vit un homme portant au poignet un anneau de cuivre. Il lui demanda : "Qu'est-ce que cela ? - L'homme répondit : C'est contre Al-Wâhinah ! [une maladie qui touche la main] - Le Prophète lui dit alors : Enlève-le ! Cela ne t'ajoutera que de la faiblesse et si tu meurs en portant cet anneau, tu ne connaîtras jamais la réussite !" Rapporté par Aḥmad avec une chaîne de transmission ne présentant pas de défaut. Et Aḥmad rapporte, d'après 'Ouqbah ibn 'Âmir (qu'Allah l'agrée) qui attribue les paroles suivantes au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Quiconque porte une amulette, qu'Allah fasse que ses affaires n'aboutissent pas ! Et quiconque porte un coquillage, qu'Allah ne

lui laisse pas goûter à la quiétude !" Et dans une version : "Quiconque porte une amulette a certes commis un acte de polythéisme !" Ibn Abî Hâtîm rapporte que Houdhayfah (qu'Allah l'agrée) vit un homme porter au poignet un fil censé protéger contre la fièvre. Il le lui coupa et récita la parole d'Allah :

{ وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُمْ بِاللَّهِ إِلَّا وَهُمْ مُشْرِكُونَ (106) } [يوسف:106]

{ Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en lui donnant des associés. } [Sourate Yoûsouf (Joseph) : 12/106].

Les points à retenir :

Premier : La condamnation sévère du port d'un anneau, d'un fil et ce qui y ressemble pour les raisons précitées.

Deuxième : Si le Compagnon était décédé en portant [son anneau], il n'aurait jamais connu la réussite. C'est une preuve appuyant les propos des Compagnons, sur le fait que le polythéisme mineur est plus grave encore que les grands péchés.

Troisième : Le Compagnon n'a pas été excusé en raison de l'ignorance.

Quatrième : L'anneau [censé protéger] n'apporte rien de bénéfique dans l'immédiat, il est même nuisible. [Et on le sait] en raison de sa parole (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Cela ne t'ajoutera que de la faiblesse !"

Cinquième : La réprobation avec sévérité d'une personne agissant de la sorte.

Sixième : La déclaration claire que quiconque porte ce genre de chose sera abandonné à son sort.

Septième : La déclaration claire que quiconque porte une amulette a commis un acte de polythéisme.

Huitième : Porter un fil en vue de guérir de la fièvre fait partie du polythéisme.

Neuvième : La récitation du verset par Houdhayfah est une preuve que les Compagnons utilisaient les versets révélés concernant le polythéisme majeur comme argument au sujet du polythéisme mineur, comme l'a évoqué Ibn 'Abbâs dans le verset de la sourate la Vache.

Dixième : Porter un coquillage (Al-Wada') pour se protéger du mauvais œil fait partie du polythéisme.

Onzième : L'invocation faite contre quiconque porte une amulette. Cette invocation consiste en ce qu'Allah ne permette pas aux projets de cette personne d'aboutir ; et celle faite contre quiconque porte un coquillage, consiste en ce qu'Allah ne le laisse pas goûter le repas.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les formules de conjuration (Ar-Rouqâ) et les amulettes (At- Tamâ'im).

Dans le recueil authentique, Aboû Bachîr Al-Anşârî (qu'Allah l'agrée) relate qu'il était avec le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) durant l'un de ses voyages, lorsque ce dernier envoya un émissaire à qui il a dit : "Coupez tous les colliers ou les boyaux accrochés au cou des chameaux afin qu'il n'en reste plus un !" Ibn Mas'oûd (qu'Allah

l'agrée) relate : J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Les formules de conjuration (Ar-Rouqâ), les amulettes (At-Tamâ'im) et ce qui est prétendument fabriqué pour susciter l'amour (At-Tiwalah) sont une forme de polythéisme !" Rapporté par Aḥmad et Aboû Dâwoud.

Les amulettes (At-Tamâ'im) désignent ce que l'on accroche au [cou des] enfants en vue de les protéger du mauvais œil. Si l'élément accroché n'est autre que du Coran, certains Prédécesseurs l'ont toléré. D'autres ne l'ont pas toléré et l'ont classé parmi les interdits, Abdoullâh ibn Mas'ôud (qu'Allah l'agrée) en fait partie.

Les formules de conjuration (Ar-Rouqâ) : ce sont ce que l'on appelle "Al-'Azâ'im". Cependant, les textes font exception de celles d'entre elles qui ne comportent pas de polythéisme, car le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a toléré celles [qui protégeaient] du mauvais œil et du venin.

Ce qui est prétendument fabriqué pour susciter l'amour (At-Tiwalah) : Il s'agit d'une chose que les gens fabriquent, en prétendant qu'elle suscite l'amour du mari pour son épouse et réciproquement.

'Abdoullâh ibn 'Oukaym relate une parole remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et qui dit : "Quiconque s'attache à quelque chose, s'y verra confié !" Rapporté par Aḥmad et At-Tirmidhî. L'imam Aḥmad a rapporté que Rouwayfi' a dit : "Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) m'a dit : Ô Rouwayfi' ! Il se peut que tu vives longtemps... Informe-donc les gens que celui qui tresse sa barbe, accroche une corde en boyau [contre le mauvais œil], ou se nettoie [après un besoin] à l'aide de crottin d'animal ou d'un os, Mouḥammad se désavoue de lui !"

Et Sa'ïd ibn Joubayr a dit : "Quiconque arrache l'amulette (At-Tamîmah) d'une personne, c'est comme s'il avait libéré un esclave !" Rapporté par Wakî'.

Et il rapporte que Ibrâhîm [An-Nakha'î] a dit : "Ils détestaient toutes les amulettes, qu'elles soient faites avec des versets du Coran ou non !"

Les points à retenir :

Premier : L'explication des formules de conjuration et des amulettes.

Deuxième : L'explication de ce que signifie : At-Tiwalah.

Troisième : Ces trois choses [citées ci-dessus] font partie du polythéisme, sans aucune exception.

Quatrième : Les formules de conjuration consistant à prononcer des paroles de vérité contre le mauvais œil et le venin ne font pas partie [du polythéisme].

Cinquième : Les savants ont divergé concernant le statut de l'amulette uniquement composée de [versets du] Coran : fait-elle partie du poly-théisme ou non ?

Sixième : Accrocher des cordes en boyau au cou des montures contre le mauvais œil fait aussi partie du polythéisme.

Septième : La menace sévère qui pèse sur quiconque accroche une corde en boyau [contre le mauvais œil].

Huitième : Le mérite de la rétribution de quiconque arrache une amulette d'une personne.

Neuvième : Les propos d'Ibrâhîm [An-Nakhî] ne s'opposent pas à la divergence précitée [concernant le statut des amulettes composées de versets Coran], car ils désignent les élèves d'Abdoullâh ibn Mas'ou'd.

Chapitre : Quiconque recherche la bénédition des arbres, des pierres et autres choses du même genre.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ أَفَرَأَيْتُمُ اللَّاتَ وَالْعُزَّىٰ (19) وَمَنَاةَ الثَّالِثَةَ الْأُخْرَىٰ (20) أَلَكُمُ الذَّكَرُ وَلَهُ الْأُنثَىٰ (21) تِلْكَ إِذًا قِسْمَةٌ ضِيزَىٰ (22) إِنَّ هِيَ إِلَّا أَسْمَاءُ سَمَّيْتُمُوهَا أَنْتُمْ وَأَبَاؤُكُمْ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ بِهَا مِنْ سُلْطَانٍ إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُسُ وَلَقَدْ جَاءَهُمْ مِنْ رَبِّهِمُ الْهُدَىٰ (23) } [النجم:

[19-23

{ Que vous en semble [des divinités] Al-lât et al-'Ouzzâ, ainsi que Manât, la troisième autre ? Serait-ce à vous [que revient] le garçon et à Lui la fille ? Que voilà donc un partage injuste ! Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et au sujet desquels Allah n'a révélé aucune preuve. Ils ne font que suivre la conjecture et les passions de [leurs] âmes, alors que la guidée leur est venue de leur Seigneur. } [Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/19 à 23]. Aboû Wâqid Al-Laythî relate : "Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam, nous sortîmes en expédition avec le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) pour la bataille de Hounayn. Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier aux branches duquel ils suspendaient leurs armes. Ils surnommaient cet arbre : "Dhât Anwât" [celui à qui l'on accroche]. Apercevant un jujubier, nous avons

alors dit : "Ô Messenger d'Allah ! Désigne-nous un arbre semblable au leur !" Alors, le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) leur a répondu : "Allah est Plus Grand [que tout] ! Voilà des traditions immuables ! Par Celui Qui détient mon âme dans Sa main, vous avez dit ce qu'ont dit les Fils d'Israël à Moïse :

{ وَجَاوَزْنَا بِبَنِي إِسْرَائِيلَ الْبَحْرَ فَأَتَوْا عَلَى قَوْمٍ يَعْكُفُونَ عَلَى أَصْنَامٍ لَهُمْ قَالُوا يَا مُوسَى اجْعَلْ لَنَا إِلَهًا كَمَا لَهُمْ آلِهَةٌ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ (الأعراف:138)

{ "Désigne-nous un arbre " Dhât Anwât " semblable au leur. " Il a dit : " Certes, vous êtes des gens ignorants. " } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/138]. Assurément, vous suivrez les traditions de ceux qui étaient avant vous !" Rapporté par At-Tirmidhî qui l'a authentifié.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate : An-Najm (L'Étoile).

Deuxième : Connaître le type de demande qu'ils ont fait.

Troisième : [Les Compagnons] ne l'ont pas accompli.

Quatrième : Par leur demande, les Compagnons cherchaient à se rapprocher d'Allah en pensant qu'il s'agissait d'une chose qu'Il aimait.

Cinquième : Si les Compagnons étaient ignorants [de la gravité de cet acte], d'autres qu'eux sont plus à même de l'ignorer.

Sixième : Les Compagnons ont des bonnes actions et une promesse de pardon que d'autres n'ont pas.

Septième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'a pas trouvé de circonstances atténuantes pour les Compagnons. Bien au contraire, il leur a répondu : "Allah est Plus Grand [que tout] ! Voilà des traditions immuables !... Assurément, vous suivrez les traditions de ceux qui étaient avant vous." Il souligna la gravité de l'acte par ces trois expressions.

Huitième : Le point important, ce qui est visé ici, c'est que le Prophète a informé les Compagnons de la similarité de leur demande à celle des Fils d'Israël lorsqu'ils dirent à Moïse : "Désigne-nous une divinité..."

Neuvième : La négation de cet acte - bien qu'elle ne leur soit pas apparue clairement et précisément - fait partie intégrante de la signification de l'attestation : il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !

Dixième : Le Prophète a juré avant de donner son jugement. Or, il ne jure que pour un intérêt [majeur].

Onzième : Le polythéisme se divise en polythéisme majeur et mineur. En effet, les Compagnons ne sont pas sortis [de l'Islam] par cet acte.

Douzième : Leur parole : "Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam..." indique que les autres Compagnons n'ignoraient pas [la gravité de] cela.

Treizième : [Il est recommandé de] proclamer la grandeur d'Allah en disant : " Allahou Akbar !" lors de l'étonnement, contrairement à l'avis de quiconque désapprouve cela.

Quatorzième : Obstruer les voies et prétextes [menant au polythéisme].

Quinzième : L'interdiction de ressembler aux gens de la période préislamique.

Seizième : La colère lors de l'enseignement.

Dix-septième : La règle globale issue de sa parole : "**Voilà des traditions immuables !**"

Dix-huitième : Cette dernière phrase est l'un des signes de la prophétie, car c'est arrivé comme le Prophète l'avait prédit.

Dix-neuvième : Tout ce pour quoi Allah a blâmé les juifs et les chrétiens dans le Coran nous concerne aussi.

Vingtième : Il est convenu [pour les Compagnons] que les actes d'ado-ration ne sont fondés que sur l'ordre [d'Allah ou de Son Messager]. On trouve donc dans ce hadith le rappel des trois questions posées dans la tombe. Ainsi, la question : "**Qui est ton Seigneur ?**" est clairement déductible du texte. Quant à la question : "**Qui est ton Prophète ?**", on la déduit du fait que, dans ce hadith, le Prophète informe au sujet de choses du domaine de l'insaisissable (al-Ghayb). Enfin, pour ce qui est de la question : "**Quelle est ta religion ?**", on la déduit de la demande des Fils d'Israël : "**Désigne-nous une divinité...**"

Vingt et unième : La tradition des gens du Livre est blâmée comme la tradition des polythéistes.

Vingt-deuxième : Celui qui délaisse le faux auquel son cœur s'est habitué n'est pas à l'abri de ce qui peut rester de cette habitude ; et c'est ce que l'on déduit des propos des Compagnons : "**Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam.**"

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le sacrifice pour autre qu'Allah.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ (162) لَا شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ
أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ (163)} [الأَنْعَام: 162-163]

{ Dis : « Ma Prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent certes à Allah, Seigneur de l'Univers. Il n'a pas d'associé ! Voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. » } [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/162-163]. Et Sa parole :

{فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَنْحَرْ (2)} [الكَوْثَر: 19-23]

{ Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie. } [Sourate Al-Kawthar (L'Abondance) : 108/2]. 'Alî (qu'Allah l'agrée) relate : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) m'a relaté quatre paroles : "Qu'Allah maudisse quiconque égorge une bête pour autre qu'Allah ! Qu'Allah maudisse quiconque maudit ses parents ! Qu'Allah maudisse quiconque donne refuge à un criminel ! Qu'Allah maudisse quiconque change les délimitations de la terre !" Rapporté par Mouslim. D'après Târiq ibn Chihâb, le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Un homme est entré au Paradis grâce à une mouche et un autre est entré en Enfer à cause d'une mouche !

- Les Compagnons demandèrent : Comment cela se peut-il, ô Messenger d'Allah ?

- Il répondit : Deux hommes passèrent au niveau d'un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans qu'il n'offre un sacrifice à l'idole.

Ils dirent à l'un des deux hommes : "Sacrifie quelque chose !

- Il répondit : Je ne possède rien que je puisse sacrifier.

- Ils lui dirent : Sacrifie ne serait-ce qu'une mouche !" Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en Enfer.

Ils dirent à son compagnon : "Sacrifie quelque chose !

Il répondit : Jamais je ne sacrifierai une chose pour autre qu'Allah !" Il fut alors tué d'un coup d'épée et entra au Paradis." Rapporté par Aḥmad.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset : { Ma Prière, mes actes de dévotion, ... }

Deuxième : L'exégèse du verset : { Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie. }

Troisième : [Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve)] a commencé par maudire quiconque égorge une bête pour autre qu'Allah.

Quatrième : Il a maudit quiconque maudit ses parents ; et ceci inclut le fait de maudire les parents de quelqu'un qui - par voie de conséquence - maudira les tiens.

Cinquième : Il a maudit quiconque donne refuge à un criminel : Il s'agit de toute personne ayant commis un acte méritant une peine prescrite et qui se réfugie chez quelqu'un afin qu'il l'en protège.

Sixième : Il a maudit quiconque change les délimitations de la terre. Il s'agit, [à titre d'exemple] de modifier les limites entre ton terrain et celui de ton voisin, de sorte que tu les changes en les avançant ou en les reculant.

Septième : La différence qui existe entre la malédiction d'une personne en particulier, et la malédiction des personnes désobéissantes, de manière générale.

Huitième : [Connaître] cette histoire d'une importance capitale qu'est l'histoire de la mouche.

Neuvième : L'un des deux hommes est entré en Enfer en raison de la mouche [qu'il a sacrifiée pour l'idole] sans intention [de sacrifice] mais plutôt pour échapper à leur mal.

Dixième : La connaissance de la gravité du polythéisme dans le cœur des croyants, et comment cet homme a préféré supporter la mort, sans répondre à leur demande, bien qu'ils ne lui aient demandé qu'une œuvre apparente.

Onzième : L'homme qui est entré en Enfer était musulman, car s'il avait été mécréant, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'aurait pas dit : "Un homme est entré en Enfer à cause d'une mouche !"

Douzième : Ce hadith authentique possède aussi un support : "Le Paradis est plus près de l'un d'entre vous que le lacet de sa chaussure ; il en est de même de l'Enfer."

Treizième : La connaissance que l'acte du cœur est l'objectif le plus important, même pour les adorateurs d'idoles.

Chapitre : On ne sacrifie pas pour Allah dans un endroit où le sacrifice pour autre que Lui est pratiqué.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا لِمَسْجِدٍ أُسِّسَ عَلَى التَّقْوَى مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَنْ تَقُومَ فِيهِ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَنْ يَتَّطَّهَرُوا وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُطَهَّرِينَ } [التَّوْبَةُ:108].

{ Ne prie jamais dans (cette mosquée) ! Une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [afin de prier]. On y trouve des gens qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/ 108]. Thâbit ibn Aq-Dahhâk (qu'Allah l'agrée) a dit : "Un homme avait fait le vœu de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Bouwânah. Il questionna le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) qui lui demanda : S'y trouvait-il une des idoles adorées dans la période préislamique ?

- Ils répondirent : Non !

- Il continua : Y célébrait-on l'une de leurs fêtes polythéistes ?

- Ils répondirent : Non !" Alors, le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Respecte ton vœu ! On ne respecte pas un vœu concernant une désobéissance à Allah, ou s'il est lié à ce qu'on ne possède pas." Rapporté par Aboû Dâwoud, et sa chaîne [de rapporteurs] remplit les conditions [d'authenticité] d'Al-Boukhârî et Mouslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole : { Ne prie jamais dans (cette mosquée) ! }.

Deuxième : Le péché peut avoir un effet sur un lieu. Il en est de même pour l'acte de piété.

Troisième : Faire revenir le point qui pose problème à un point clair et évident afin de dissiper la problématique.

Quatrième : Celui qui donne les avis juridiques [le Mouftî] peut demander des détails s'il en a besoin pour statuer.

Cinquième : Il n'y a pas de mal à formuler un vœu en un lieu particulier, si rien ne s'y oppose.

Sixième : L'interdiction de ce type de vœu s'il s'agit d'un lieu où se trouvait l'une des idoles de la période pré-islamique (al-Jâhîliyya), même si cette idole ne s'y trouve plus.

Septième : L'interdiction de ce type de vœu s'il s'agit d'un lieu où l'on célébrait l'une des fêtes des païens, même si cette fête n'est plus célébrée.

Huitième : Il n'est pas permis de respecter un vœu concernant l'un des lieux [précités], car c'est un vœu de désobéissance.

Neuvième : La mise en garde contre la ressemblance aux polythéistes dans leurs festivités, même si ce n'est pas intentionnel.

Dixième : On ne respecte pas un vœu s'il concerne une désobéissance [à Allah].

Onzième : Le fils d'Adam n'a pas le droit de formuler un vœu concernant ce qu'il ne possède pas.

Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de formuler un vœu pour autre qu'Allah.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{يُوفُونَ بِالنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُ مُسْتَطِيرًا/} [الْإِنْسَان:7].

{Ils accomplissent leurs vœux et redoutent un Jour dont le mal s'étendra partout. } [Sourate Al-Insân (L'homme) : 76/7]. Et Sa parole :

{وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ نَفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُمْ مِنْ نَذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهَا/} [الْبَقَرَة:270].

{ Quelle que soit la dépense que vous ayez faite ou le vœu que vous ayez formulé, Allah le sait ! } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/270]. Dans le recueil authentique, d'après 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque fait vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse ! Et quiconque fait vœu de désobéir à Allah, qu'il ne Lui désobéisse pas !"

Les points à retenir :

Premier : L'obligation de respecter le voeu.

Deuxième : Dès lors qu'il est établi que cet acte est une adoration d'Allah, la vouer à autre que Lui est alors une forme de polythéisme.

Troisième : Il n'est pas permis de respecter un vœu de désobéissance à Allah.

Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de chercher la protection auprès d'un autre qu'Allah.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا} [الجن:6].

{ Il y avait des hommes, parmi les humains, qui cherchaient protection auprès des mâles, parmi les djinns, mais ceux-ci ne firent qu'accroître leur détresse.} [Sourate Al-Jinn (Les Djinns : 72/6). Khawlah bint Ḥakīm (qu'Allah l'agrée) relate : "J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Quiconque fait une halte à un endroit, et dit : 'Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé', aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit !" Rapporté par Mouslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate : Al-Jinn (Les Djinns).

Deuxième : Rechercher la protection auprès d'un autre [qu'Allah] fait partie du polythéisme.

Troisième : Le hadith cité est un argument à ce sujet. En effet, les savants l'utilisent pour prouver que les paroles d'Allah ne sont pas créées.

Ils ont dit : ceci, car rechercher la protection auprès d'une chose ou un être créé est une forme de polythéisme.

Quatrième : Le mérite de l'invocation [citée dans le hadith] malgré sa concision.

Cinquième : Qu'une chose permette d'obtenir un avantage ici-bas, comme le fait de préserver d'un mal ou d'attirer un bien, ne prouve pas qu'elle ne soit pas une forme de polythéisme.

Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de chercher secours auprès d'un autre qu'Allah ou d'invoquer un autre que Lui.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِنَ الظَّالِمِينَ (106)
وَإِنْ يَمْسَسْكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِنْ يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَادَّ لِفَضْلِهِ يُصِيبُ بِهِ مَنْ
يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَهُوَ الغَفُورُ الرَّحِيمُ } [يونس: 106-107].

{ Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni te profiter, ni te nuire. Si tu le faisais, tu serais alors du nombre des injustes. » Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter à part Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux. } [Sourate Yoûnous (Jonas) : 10/ 106-107]. Et Sa parole :

{ إِنَّمَا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَوْتَانًا وَتَخْلُقُونَ إِفْكًا إِنَّ الَّذِينَ تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ لَا يَمْلِكُونَ لَكُمْ رِزْقًا فَابْتَغُوا عِنْدَ اللَّهِ الرِّزْقَ وَاعْبُدُوهُ وَاشْكُرُوا لَهُ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ (17) } {الْعنكبوت:17}

{ recherchez donc auprès d'Allah votre subsistance, adorez-Le et soyez reconnaissants envers Lui ! C'est vers Lui Seul que vous serez ramenés. } [Sourate Al-'Ankabût (L'Araignée) : 29/17]. Et Sa parole :

{ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُو مِنْ دُونِ اللَّهِ مَنْ لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ وَهُمْ عَن دُعَائِهِمْ غَافِلُونَ (5) وَإِذَا حُشِرَ النَّاسُ كَانُوا لَهُمْ أَعْدَاءً وَكَانُوا بِعِبَادَتِهِمْ كَافِرِينَ/ [الأحقاف:5-6].

{ Et qui est plus égaré que ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, [des divinités] qui ne sauront leur répondre et resteront indifférentes à leur invocation jusqu'au Jour de la Résurrection ? } Et lorsque les gens seront rassemblés [pour le Jugement] elles seront leurs ennemies et renieront leur adoration. } [Sourate Al-Ahqâf (Les Dunes) : 46/ 5-6]. Et Sa parole :

{ أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَاءَ الْأَرْضِ أَلَيْهَ مَعَ اللَّهِ قَلِيلًا مَا تَذَكَّرُونَ (62) } {النمل:62}

{ Qui répond à l'angoissé lorsqu'il L'invoque, dissipe le mal et vous fait vous succéder sur la terre ? Y a-t-il une divinité avec Allah ? ... } [Sourate An-Naml (Les fourmis) : 27/ 62].

Aṭ-Ṭabarânî rapporte selon sa chaîne de transmetteurs : "Du temps du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), il y avait un hypocrite qui causait du tort aux croyants. Certains d'entre eux dirent : "Allons donc demander secours au Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) contre cet hypocrite !" Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dit alors : "Ce n'est pas à moi que l'on demande secours, on ne demande secours qu'à Allah !"

Les points à retenir :

Premier : [Dans le titre du chapitre,] l'adjonction de l'invocation [en général] après avoir cité le fait de chercher secours fait partie de ce qui est appelé [en linguistique] : "Adjonction du général au particulier."

Deuxième : L'exégèse de Sa parole : { Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni te profiter, ni te nuire }.

Troisième : C'est cela le polythéisme majeur.

Quatrième : Si la plus pieuse des personnes [invoque un autre qu'Allah] pour satisfaire autrui, elle fait alors partie des injustes.

Cinquième : L'exégèse du verset qui vient après ce verset-ci.

Sixième : Le fait qu'invoquer un autre qu'Allah est de la mécréance, en plus d'être inutile ici-bas.

Septième : L'exégèse du troisième verset.

Huitième : La demande de subsistance ne doit être formulée qu'à Allah, de même qu'on ne doit demander le Paradis qu'à Lui.

Neuvième : L'exégèse du quatrième verset.

Dixième : Il n'y a pas plus égaré que quelqu'un qui invoque autre qu'Allah.

Onzième : [L'invoqué en dehors d'Allah] ne prête pas attention à celui qui l'invoque, et il ne sait rien de lui.

Douzième : Le fait d'invoquer [autre qu'Allah] engendre la haine de l'invoqué à l'égard de celui qui l'invoque ainsi que l'inimitié envers lui.

Treizième : Cette invocation est appelée : "adoration" de celui qui est invoqué [en dehors d'Allah].

Quatorzième : L'invoqué [en dehors d'Allah] renie cette adoration.

Quinzième : Tout ce qui vient d'être mentionné est une cause ayant pour conséquence que cette personne est la plus égarée des gens.

Seizième : L'exégèse du cinquième verset.

Dix-septième : Ce qui est étonnant, c'est que les adorateurs des idoles [eux-mêmes] reconnaissent que personne ne répond à l'angoissé si ce n'est Allah. Et c'est pour cela qu'ils L'invoquent, lors des difficultés, en Lui vouant un culte sincère.

Dix-huitième : La protection du Monothéisme par le Prophète élu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) ainsi que son comportement poli et raffiné à l'égard d'Allah.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{أَيْشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلِقُونَ (191)
وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَا أَنْفُسَهُمْ يَنْصُرُونَ
(192){[الأعراف:191-192]}

{ Est-ce qu'ils prennent pour associés
ceux qui ne créent rien, qui eux-mêmes

sont créés et ne peuvent ni les secourir, ni se secourir eux-mêmes ? } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/ 191-192].

Et Sa parole :

{وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِنْ قِطْمِيرٍ (13) إِنْ تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا دُعَاءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا مَا اسْتَجَابُوا لَكُمْ وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ} [فاطر: 13,14].

{ Tandis que ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne possèdent même pas la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et au Jour du Jugement, ils renieront l'association que vous avez perpétrée. Nul ne peut t'apporter les nouvelles que t'apporte [Celui] qui est parfaitement informé. } [Sourate Fâṭir (Le Créateur) : 35/13-14]. Et dans le recueil authentique [d'Al-Boukhârî], il est relaté qu'Anas a dit : "Le jour de la bataille d'Ouḥoud, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) fut blessé à la tête et l'une de ses incisives cassée. Il dit à ce moment là : "Comment un peuple blessant au crâne son Prophète pourrait-il réussir ?" Le verset suivant fut alors révélé :

{لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبَهُمْ فَإِنَّهُمْ ظَالِمُونَ} [آل عمران: 128].

{ Tu n'as aucune part dans l'ordre [divin] ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 128]. Dans le même recueil, Ibn 'Oumar (qu'Allah

l'agrée, lui et son père) relate avoir entendu le Messager dire, après que celui-ci se soit relevé de l'inclinaison de la dernière unité de la prière de l'aube : "Ô Allah ! Maudis untel et untel !" après qu'il ait dit : "Qu'Allah entende celui qui Le loue ! Notre Seigneur ! A Toi la louange !" Allah révéla alors :

لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبُهُمْ فَأِنَّهُمْ ظَالِمُونَ} [آلِ عِمْرَانَ: 128].

{ Tu n'as aucune part dans l'ordre [divin] ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/128]. Dans une autre version, il est rapporté que [le Prophète] invoquait Allah contre Safwân ibn Oumayyah, Souhayl ibn 'Amr et Al-Hârith ibn Hichâm. C'est alors qu'Allah révéla :

لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبُهُمْ فَأِنَّهُمْ ظَالِمُونَ} [آلِ عِمْرَانَ: 128].

{ Tu n'as aucune part dans l'ordre [divin] ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/ 128]. Il s'y trouve aussi d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) sa parole : "Lorsque fut révélé le verset :

{ وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ} [الشُّعْرَاء: 214]

{ Et avertis les gens de ta tribu qui te sont les plus proches. } [Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/214], le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) se leva et dit : "Ô peuple de Qouraych - ou une parole qui y ressemble - ! Rachetez donc vos âmes, car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô 'Abbâs ibn Abd Al-Muṭṭalib, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Şafiyah, tante du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Fâṭimah, fille de Mouḥammad , demande ce que tu veux de mes richesses,mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah !"

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des deux versets.

Deuxième : L'histoire de la bataille d'Ouḥoud.

Troisième : L'invocation dite du "Qounoût" du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), derrière laquelle les Compagnons (qu'Allah les agrée) disaient : "Amine !"]

Quatrième : Ceux contre qui l'invocation était dirigée étaient mécréants.

Cinquième : Ces derniers ont fait des choses que la majorité des mécréants n'avaient jamais fait : ils ont blessé leur Prophète à la tête, ils ont déployé tous leurs efforts en vue de le tuer et ils ont mutilé les musulmans tombés au combat, malgré le lien étroit de parenté qui les liait.

Sixième : A ce sujet, Allah a révélé au Prophète : { Tu n'as aucune part dans l'ordre [divin] ! }

Septième : La parole d'Allah : { qu'[Allah] accepte leur repentir ou qu'il les châtie } Il a alors accueilli leur repentir et ils devinrent croyants [c'est-à-dire : Şafwân ibn Oumayyah, Souhayl ibn 'Amr et Al-Ḥârith ibn Hichâm].

Huitième : Le "Qounoût " se fait lors d'événements graves.

Neuvième : Ceux contre qui l'invocation était dirigée ont été cités par leurs noms et par ceux de leurs parents.

Dixième : Maudire précisément une personne lors l'invocation du "Qounoût ".

Onzième : L'événement vécu par le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) après la révélation du verset. { Et avertis les gens de ta tribu qui te sont les plus proches. }

Douzième : La ténacité du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) concernant la prédication, [à tel point] qu'à cause de cela on le traita de fou. Et il en est de même aujourd'hui pour un musulman qui agirait de la même façon.

Treizième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit à ses proches et moins proches : "Je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah !" Il a même dit [à sa propre fille] : "Ô Fâtimah, fille de Mouhammad ! Je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah !"

Lorsque le Prophète - qui est le maître des Envoyés - affirme qu'il ne peut être d'aucun secours pour la souveraine des femmes de l'univers, que l'homme sait que ses paroles ne sont que vérité, puis qu'il observe dans quel état se trouve l'élite de la communauté de nos jours, la façon dont le Monothéisme est délaissé et combien la religion est devenue étrange lui apparaissent alors très clairement.

Chapitre : La parole d'Allah :

{وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَاعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ حَتَّىٰ إِذَا
فُزِعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ قَالُوا الْحَقُّ وَهُوَ
الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ (23)} [سَبَأٌ: 23]

{ Et lorsque la frayeur se sera
éloignée de leurs cœurs, ils
demanderont alors : « Qu'a dit votre
Seigneur ? - Ils répondront : La Vérité !
C'est Lui le Très Haut, le Grand. » }
[Sourate Sabâ' : 34/23].

Et dans le recueil authentique, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Lorsqu' Allah décrète un ordre au ciel, les Anges battent des ailes en signe de soumission à Sa parole qui est semblable au choc d'une chaîne de métal sur un rocher et qui les effraie. Lorsque la frayeur s'est éloignée de leurs cœurs, ils demandent : Qu'a dit votre Seigneur ? - Ils répondent : La Vérité ! C'est Lui le Très Haut, le Grand. Cette parole est alors entendue par celui qui prête discrètement l'oreille. Or, ces espions se tiennent les uns sur les autres - Soufyân illustra cela en écartant les doigts de sa main inclinée - et celui qui a entendu la parole la transmet à celui qui est au-

dessous de lui, et ainsi de suite de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle atteigne le sorcier ou le devin. Mais il est possible que cet espion soit touché par une étoile filante avant de transmettre la parole, comme il se peut qu'il la transmette avant d'être atteint. [Le sorcier ou le devin] rajoute alors cent mensonges à cette information, et les gens se mettent à dire : Ne nous a-t-il pas dit tel et tel jour que telle et telle chose [arriverait] ? Et il est ainsi considéré véridique en raison de cette parole qui a été entendue du ciel." Et An-Nawwâs ibn Sam'ân (qu'Alla l'agrée) relate : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Lorsqu'Allah, Exalté soit-Il, désire révéler quelque chose, Il énonce la Révélation et les cieux en tremblent - à moins qu'il ait dit : ou s'ébranlent fortement - par crainte d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. Lorsque les habitants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent en prosternation devant Allah. Le premier à relever la tête est Jibrîl [L'Ange Gabriel], à qui Allah adresse alors ce qu'Il veut de Sa Révélation. Puis les Anges de chaque ciel, voyant Jibrîl passer près d'eux lui demandent : Qu'a dit notre Seigneur, Ô Jibrîl ?"

Il répond : "Il a dit la Vérité ! C'est Lui le Très Haut, le Grand." Tous les Anges répètent alors ce que Jibrîl a dit jusqu'à ce qu'il arrive là où Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, lui a ordonné de transmettre la Révélation".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset.

Deuxième : Ce qui s'y trouve comme argument démontrant la fausseté du polythéisme, particulièrement pour quiconque s'attache aux personnes vertueuses. Et c'est le verset au sujet duquel il a été dit : il tranche les racines de l'arbre du polythéisme ancré dans le cœur.

Troisième : L'exégèse de la parole d'Allah : { Ils répondront : La Vérité ! C'est Lui le Très Haut, le Grand. }

Quatrième : La raison pour laquelle ils auront questionné à ce sujet.

Cinquième : Le fait que Jibrîl leur réponde après cela en disant : "Il a dit ceci et cela !"

Sixième : La mention que le premier a relevé sa tête est Jibrîl.

Septième : Qu'il répond à tous les habitants des cieux ; et ceci, car ils le questionnent.

Huitième : Le foudroiement englobe tous les habitants des cieux.

Neuvième : Le tremblement des cieux en raison de la parole d'Allah.
Dixième : C'est Jibrîl qui transmet la Révélation là où Allah lui a ordonné de le faire.

Onzième : La mention du fait que les démons volent des informations.

Douzième : La description du fait que les démons soient entassés les uns sur les autres.

Treizième : L'envoi des météorites.

Quatorzième : Que l'espion est parfois atteint par un météorite avant de transmettre la parole. Et qu'il la transmet parfois à l'oreille de son maître, parmi les humains, avant que le météorite ne l'atteigne.

Quinzième : Il arrive de temps en temps que le devin dise une vérité.

Seizième : Le fait qu'il ajoute cent mensonges à cette vérité.

Dix-septième : Les gens n'accordent crédit à ses propos qu'en raison de la parole qui lui est parvenue du ciel.

Dix-huitième : La prédisposition des esprits à accepter le faux. En effet, comment s'attachent-ils à une seule parole vraie sans considérer les cent mensonges [qui l'accompagnent] ?

Dix-neuvième : Le fait qu'ils se transmettent cette parole les uns des autres. Ils l'apprennent et l'utilisent comme argument.

Vingtième : L'affirmation des Attributs [divins], contrairement aux Acharites qui les nient.

Vingt et unième : La déclaration que ce tremblement et ce foudroiement sont dus à la crainte d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur.

Vingt-deuxième : Les habitants des cieux tombent en prostration pour Allah.

Chapitre : L'intercession

La parole d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur :

{وَأَنْذِرْ بِهِ الَّذِينَ يَخَافُونَ أَنْ يُحْشَرُوا إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُمْ مِنْ دُونِهِ وَلِيٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَعَلَّهُمْ
يَتَّقُونَ/ [الأنعام: 51].

{ Avertis à l'aide du Coran ceux qui ont peur d'être rassemblés devant leur Seigneur qu'ils n'auront alors, en dehors de Lui, ni allié, ni intercesseur. Peut-être seront ils pieux !} Exalté soit-Il[Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/51]. Et Sa parole :

{ قُلْ لِلَّهِ الشَّفَاعَةُ جَمِيعًا لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ } [الرُّم: 44].

{ Dis : « L'intercession toute entière appartient à Allah... » } [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/44]. Et Sa parole :

{ ...مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ... } [البقرة: 255].

{ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/255] Et Sa parole :

{ وَكَمْ مِّنْ مَّلَكٍ فِي السَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مَن بَعَدَ أَنْ يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَن يَشَاءُ وَيُرْضَى } [النجم: 26].

{ Et que d'anges dans les cieux ! Leur intercession n'est d'aucune utilité avant qu'Allah ne l'ait permise, en faveur de qui Il veut et agréé. } [Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/26]. Et Sa parole :

{ قُلْ ادْعُوا الَّذِينَ زَعَمْتُمْ مِّنْ دُونِ اللَّهِ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُ مِنْهُمْ مِّن ظَهِيرٍ (22) وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَاعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَن أَذِنَ لَهُمْ وَإِذَا فُرِغَ عَنْ قُلُوبِهِمْ قَالُوا مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ قَالُوا الْحَقَّ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ (23) } [سبأ: 22، 23].

{ Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors d'Allah ! Ils ne possèdent même pas le poids d'une fourmi dans les cieux, ni sur la Terre et ils n'ont jamais été associés à leur création ; tout comme [Allah n'a eu besoin] d'aucun d'entre eux pour Le soutenir. » L'intercession auprès de Lui ne sera d'aucune utilité, sauf pour celui à qui Il l'aura permise... } [Sourate Sabâ : 34/22-23]. Abou-I-Abbâs a dit : "Allah a infirmé tout ce à quoi s'attachent les polythéistes en dehors de Lui. Il a infirmé concernant autre que Lui, la possession de quoi que ce soit, ne serait-ce qu'une part du Son royaume, ou le fait qu'ils aient pu assister

Allah en quoi que ce soit. Il ne reste donc plus que l'intercession. Ainsi, Allah a exposé clairement qu'elle ne sera d'aucune utilité, sauf pour celui à qui le Seigneur l'aura permise. Comme Il l'a dit :

{... وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنْ ارْتَضَى...} [الأنبياء:28]

{ Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de quiconque Il a agréé }. [Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/28].

Dès lors, cette intercession que pensent posséder les polythéistes sera déniée le Jour de la Résurrection, tout comme elle a été infirmée par le Coran. En outre, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) nous a informés du fait qu'il : "viendra, se prosterner devant son Seigneur et Le louera - Il ne commencera donc pas par l'intercession - et qu'ensuite, il lui sera dit : "Relève ta tête ! Parle, tu seras écouté ! Demande, et ta requête sera satisfaite ! Intercède, et ton intercession sera acceptée !"

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agréé) demanda au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Qui parmi les gens tirera le plus avantageusement profit de ton intercession ? - Il répondit : Quiconque aura dit : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, sincèrement et du fond de son cœur !"

Cette intercession sera donc réservée aux gens sincères, par la permission d'Allah, et elle ne concernera pas ceux qui auront associé qui ou quoi que ce soit à Allah.

La réalité de cette intercession se manifeste par le fait qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est Celui qui fait grâce aux gens sincères et leur pardonne, par l'entremise de l'invocation de celui dont

l'intercession a été autorisée, afin d'honorer ce dernier et de lui permettre d'atteindre la position de noblesse [louée par toutes les créatures].

Ainsi, l'intercession infirmée par le Coran est celle comportant une part de polythéisme. C'est pourquoi Allah a affirmé la réalité de l'intercession avec Sa permission en différents endroits. De plus, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a clairement exposé qu'elle sera exclusivement réservée aux gens du Monothéisme Pur et de la sincérité. Fin de citation.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des versets.

Deuxième : Caractéristique de l'intercession infirmée.

Troisième : Caractéristique de l'intercession confirmée.

Quatrième : La mention de l'intercession majeure, qui est la position de noblesse [louée par toutes les créatures].

Cinquième : La description de ce que fera le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) le Jour de la Résurrection, et le fait qu'il ne commencera pas par l'intercession, mais par se prosterner. Et [c'est seulement] lorsqu'Allah lui accordera la permission, qu'il intercédéra.

Sixième : Qui d'entre les gens tirera le plus avantageusement profit de cette intercession ?

Septième : Elle ne sera pas accordée à une personne ayant associé [qui ou quoi que ce soit] à Allah.

Huitième : L'explicitation de la réalité de l'intercession.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ
يَشَاءُ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ} [الْقَصَص:56]

{ Tu ne guides pas qui tu aimes [ô
Mouhammad], mais c'est Allah qui
guide qui Il veut. Et Il sait mieux que
quiconque qui sont les bien-guidés. }
[Sourate Al-Qaşaş (Le Récit) : 28/56]

Dans le recueil authentique, d'après Ibn Al-Musayyib, d'après son père qui a dit : "Lorsque le décès d'Aboû Ṭâlib approcha, le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) se rendit chez lui et y trouva Abdoullah ibn Abî Oumayyah et Aboû Jahl. Il lui dit alors : "Ô mon oncle ! Dis : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah ! Cette parole me permettra de prendre ta défense auprès d'Allah."

Les deux lui dirent : "Délaisserais-tu la religion de 'Abd Al-Mouṭṭalib ?"

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) réitéra sa requête et les deux acolytes en firent autant. La dernière phrase qu'Aboû Ṭâlib prononça fut : Il suit la religion de 'Abd Al-Mouṭṭalib. Il refusa donc de dire : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah.

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dit : "Je ne cesserai de demander à Allah de te pardonner tant qu'il ne me l'aura pas interdit !"

Allah - à Lui la Puissance et la Grandeur - révéla alors :

{ مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَنْ يَسْتَغْفِرُوا لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوا أُولِي قُرْبَىٰ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهَا جَحِيمٌ } [التَّوْبَةُ: 113]

{ Il n'appartient pas au Prophète, ni aux croyants, d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des proches, après qu'il leur soit apparu clairement que ce sont les gens de la Fournaise. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/113]. Il révéla aussi concernant Abou Tâlib :

{ إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ } [الْقَصَص: 56]

{ Tu ne guides pas qui tu aimes [ô Mouhammad], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. } [Sourate Al-Qaşaş (Le Récit) : 28/56]

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole : { Tu ne guides pas qui tu aimes [ô Mouhammad], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. }

Deuxième : L'exégèse de Sa parole : { Il n'appartient pas au Prophète, ni aux croyants, d'implorer le pardon en faveur des polythéistes }

Troisième : Et c'est le point majeur : L'explication de sa parole (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Dis : Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !", contrairement à ce sur quoi sont ceux qui prétendent avoir la science.

Quatrième : Aboû Jahl et ceux qui étaient avec lui comprenaient très bien ce qu'impliquaient les paroles du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lorsqu'il a dit : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !" Qu'Allah enlaidisse donc quiconque Aboû Jahl est plus savant que lui de la base de l'Islam !

Cinquième : La détermination et la ténacité du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) pour que son oncle accepte l'Islam.

Sixième : La réponse à quiconque prétend que 'Abd Al-Muṭṭalib et ses ancêtres étaient musulmans.

Septième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a imploré le pardon d'Allah pour son oncle, mais le pardon ne lui a pas été accordé ; Il lui a même été interdit d'implorer le pardon [pour les polythéistes].

Huitième : L'influence néfaste qu'ont les mauvaises fréquentations sur une personne.

Neuvième : La conséquence néfaste de tenir en haute considération les ancêtres et les aïeux [sur des points où ils n'en sont pas dignes].

Dixième : L'ambiguïté semée dans le cœur des négateurs à cause du dernier argument lancé par Aboû Jahl.

Onzième : La preuve que les œuvres ne valent qu'en fonction de celles accomplies avant de mourir. Car si Aboû Ṭalib avait prononcé l'attestation, elle lui aurait été bénéfique.

Douzième : Méditer sur l'importance de cette ambiguïté [l'importance d'être sur ce quoi étaient les ancêtres et des aïeux] dans le cœur des égarés. En effet, le récit montre que c'est au moyen de ce seul argument

qu'ils ont débattu, malgré la détermination et la ténacité du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve). C'est donc en raison de l'importance et la clarté [de cette ambiguïté] à leurs yeux qu'ils s'en sont contentés.

Chapitre : La cause de la mécréance des fils d'Adam et de leur délaissement de la religion est l'exagération au sujet des vertueux.

La parole d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur :

{ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ وَلَا تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ إِنَّمَا الْمَسِيحُ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ اللَّهِ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ... } [النِّسَاء: 171].

{ Ô gens du Livre ! N'exagérez pas dans votre religion et ne dites sur Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'Il lança à Marie, et une âme insufflée créée par Lui. } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/171]. Dans le recueil authentique, il est relaté d'après Ibn Abbâs (Qu'Allah l'agrée, lui et son père) au sujet de la parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَقَالُوا لَا تَنْزُرُنَّ إِلَهِتَكُمْ وَلَا تَنْزُرُنَّ وِدًّا وَلَا سُوعَا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا } [نوح: 23].

{ Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités ! N'abandonnez jamais Wadd, Souwâ', Yagoûth, Ya'oûq et Nasr ! » } [Sourate Noûh (Noé) : 71/23].

qu'il a dit : "Il s'agit de noms d'hommes vertueux appartenant au peuple de Noé. Après leur décès, Satan inspira à leur peuple : Dressez donc des édifices sur les lieux qu'ils avaient l'habitude de fréquenter et donnez-leur les noms de ces personnes. Les gens s'exécutèrent sans pour autant adorer ces édifices. C'est lorsque cette génération disparut et que la science fut oubliée qu'ils furent adorés !"

Et Ibn Al-Qayyim a dit : "Plus d'un parmi les prédécesseurs a dit : "Lorsque ces hommes vertueux moururent, les gens se recueillirent sur leurs tombes. Ils façonnèrent ensuite des statues à leur image. Beaucoup plus tard, des personnes les adorèrent !" Et d'après 'Oumar (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Ne m'encensez pas comme les chrétiens ont encensé le fils de Marie ! Je ne suis qu'un serviteur ! Dites donc : 'Le serviteur d'Allah et Son Messenger !'" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Il a dit : Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Attention à l'exagération ! C'est ce qui a causé la perte des générations qui vous ont précédés." Et Mouslim rapporte, d'après Ibn Mas'ôûd (qu'Allah l'agrée), que le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Malheur aux exagérateurs !" Il l'a dit à trois reprises.

Les points à retenir :

Premier : Il apparaîtra clairement à quiconque comprend ce chapitre et les deux suivants combien l'Islam [est redevenu] étrange. Et il verra l'omnipotence d'Allah ainsi que Sa capacité à retourner les cœurs se manifester de manière étonnante.

Deuxième : Savoir que la première forme de polythéisme apparue sur Terre est due à une ambiguïté concernant les vertueux.

Troisième : Connaître la première chose par laquelle la religion des Prophètes a été modifiée et quelle en était la cause ; savoir qu'Allah a envoyé ces Prophètes.

Quatrième : [Savoir que] les innovations peuvent être acceptées [par les gens] bien que les lois religieuses et la saine nature originelle les rejettent.

Cinquième : Et que tout cela est du à un mélange confus de la vérité à la fausseté.

D'une part, l'amour des vertueux.

D'autre part, les agissements de certaines personnes dotées de science et de religion - qui ne désiraient par leurs actes que le bien - et le fait qu'après elles les gens [comprirent à tort] ce que leurs actes signifiaient.

Sixième : L'exégèse du verset de la sourate Noûh (Noé).

Septième : La nature de l'être humain quant au fait que la vérité diminue dans son cœur et que la fausseté y augmente.

Huitième : Il y a une preuve appuyant ce qui a été transmis des prédécesseurs : l'innovation est une cause menant à la mécréance.

Neuvième : Satan sait parfaitement à quoi mène l'innovation, même si l'intention de la personne est bonne.

Dixième : Connaître la règle globale qui est l'interdiction de l'exagération et savoir à quoi [l'exagération] conduit.

Onzième : L'effet néfaste de se recueillir auprès d'une tombe dans le but d'accomplir une bonne œuvre.

Douzième : Savoir que les statues sont interdites et [connaître] la sagesse qui se trouve derrière le fait de les détruire.

Treizième : Connaître la grande importance de ce récit [cité dans ce chapitre] et le profond besoin dont en ont les gens, malgré leur insouciance à son sujet.

Quatorzième : Et c'est le point le plus étonnant : les gens de l'innovation ont pourtant lu [ce récit] dans les livres de hadiths et d'exégèse du Coran, et ils connaissent la signification des mots. Mais Allah s'est interposé entre eux et leurs cœurs à tel point qu'ils ont fini par croire que ce que pratiquait le peuple de Noé faisait partie des meilleurs actes d'adoration, et que ce qu'Allah et Son Messenger leur ont interdit était de la mécréance, qui rend licite le sang et les biens d'une personne.

Quinzième : La déclaration claire qu'ils ne cherchaient rien d'autre que l'intercession.

Seizième : Le fait qu'ils aient pensé que les savants ayant façonné les statues recherchaient leur intercession.

Dix-septième : L'exposé de la plus grande importance que contient la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Ne m'encensez pas comme les chrétiens ont encensé le fils de Marie !" Que les prières et le salut d'Allah soient sur celui qui a transmis le message clair.

Dix-huitième : L'avertissement du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) concernant la destruction qui s'abat sur les exagérateurs.

Dix-neuvième : La déclaration claire que les statues n'ont été adorées qu'après que la science ait été oubliée. Ce qui explique clairement la valeur de la présence de la science et le préjudice de sa perte.

Vingtème : La cause de la perte de la science est la mort des savants.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le blâme de celui qui adore Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux. Que dire alors de celui qui adore cet homme vertueux ?

Dans le recueil authentique, 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée) relate que Oumm Salamah mentionna au Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) une église qu'elle vit en terre d'Abyssinie et dans laquelle elle remarqua la présence d'images. Il dit alors : "Ces gens, lorsqu'un homme vertueux ou un serviteur vertueux mourrait parmi eux, construisaient un lieu de prière sur sa tombe et y posaient ces représentations. Ces gens sont les pires des créatures auprès d'Allah !"

Ces gens ont donc réuni deux calamités : la calamité des tombes et celles des images.

On trouve aussi [dans le recueil authentique] que 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée) relate : "Durant la maladie [précédant sa mort], le Messenger d'Allah avait l'habitude de placer l'un de ses vêtements sur son visage puis, lorsque celui-ci le gênait au point de l'étouffer, il l'ôtait et disait : "Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens ! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de prières." Il mettait en garde contre ce qu'ils avaient fabriqué. Et si ce n'avait été cette recommandation, sa tombe aurait été mise en évidence, mais l'on craignit qu'elle soit prise comme mosquée. Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Et Mouslim rapporte que Joundoub

ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée) relate : "Cinq jours avant qu'il ne meure, j'ai entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Je m'en remets à Allah et affirme n'avoir, parmi vous, aucun ami intime. En effet, Allah m'a pris comme ami intime tout comme Il a pris Ibrâhîm en tant qu'ami intime. Et si je devais choisir un ami intime dans ma communauté, j'aurai alors pris Aboû Bakr comme ami intime. Les peuples qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière car je vous interdis cela !"

Le Prophète a interdit ces actes à la fin de sa vie, puis a maudit - dans l'agonie - les personnes agissant de la sorte. Or, prier auprès d'une tombe fait partie de ces actes, même si aucune mosquée n'y est construite. C'est d'ailleurs la signification de sa parole : "... mais l'on craignit qu'elle [c'est-à-dire : sa tombe] ne soit prise comme lieu de prière..."

En effet, les Compagnons n'avaient pas l'intention de bâtir une mosquée autour de sa tombe. Mais tout lieu où l'on projette volontairement de prier est considéré comme lieu de prière. D'ailleurs, tout lieu où la prière est effectuée est considérée comme lieu de prière comme l'a dit le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "La terre toute entière m'a été rendue lieu de prière et moyen de purification."

Ahmad rapporte avec une bonne chaîne [de rapporteurs] d'après Ibn Mas'ôûd (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Ceux que l'Heure atteindra de leur vivant et ceux qui prennent les tombes comme lieux de prières font partie des pires gens !" Rapporté aussi par Aboû Hâtim et Ibn Hïbbân dans son recueil authentique.

Les points à retenir :

Premier : Ce que le Messager (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a mentionné concernant celui qui bâtit un lieu de prière pour qu'Allah y soit adoré, auprès de la tombe d'un homme vertueux, même si son intention est bonne.

Deuxième : L'interdiction de façonner des statues et la gravité de la menace à ce sujet.

Troisième : Tirer enseignement de l'insistance du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) à ce sujet : dans un premier temps, il leur a expliqué [la gravité de] cela ; ensuite - cinq jours avant sa mort - il a prononcé ce qu'il a dit ; et enfin, en pleine agonie, il ne s'est pas contenté de tenir les mêmes propos que précédemment.

Quatrième : L'interdiction du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) que soit bâti un lieu de prière auprès de sa tombe, avant même que celle-ci n'existe.

Cinquième : Cela fait partie des traditions des juifs et des chrétiens de bâtir un lieu de prière auprès des tombes de leurs Prophètes.

Sixième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a invoqué la malédiction sur eux pour cet acte.

Septième : Ce qu'il voulait (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) c'est nous mettre en garde contre le fait d'agir de la sorte avec sa tombe.

Huitième : La raison pour laquelle la tombe du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'a pas été mise en évidence.

Neuvième : La signification de l'expression : "Prendre un endroit comme lieu de prière."

Dixième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a conjointement cité ceux qui prennent des tombes comme lieu de prière et ceux sur qui l'Heure se lèvera. Ainsi, il a mentionné (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) ce qui mène au polythéisme, avant même qu'il ne se produise, ainsi que son issue finale.

Onzième : Lors d'un sermon, cinq jours avant sa mort, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a formulé une réponse aux deux groupes qui sont les pires sectes innovatrices. Certains prédécesseurs sont même allés jusqu'à les exclure de la sphère des soixante douze sectes : il s'agit des "Râfiḍah" et des "Jahmiyyah". En effet, c'est à cause des "Râfiḍah" qu'est apparu le polythéisme et l'adoration des tombes. Et ils sont les premiers à avoir construit sur elles des lieux de prières.

Douzième : Les affres de l'agonie par lesquelles le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a été éprouvé.

Treizième : Le Prophète a été honoré par Allah de Son amitié intime.

Quatorzième : La proclamation que l'intimité est un degré plus élevé que l'amour.

Quinzième : La proclamation qu'Aboû Bakr Aṣ-Ṣiddîq (qu'Allah l'agrée) est le meilleur des Compagnons.

Seizième : L'indication implicite qu'il serait [le premier] calife.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait que l'exagération à l'égard des tombes des vertueux transforme ces dernières en monuments adorés en dehors d'Allah.

Dans son [livre] : "Al-Mouwaṭṭa'", l'imam Mâlik a rapporté que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Ô Allah ! Fais que ma tombe ne soit pas un monument que l'on adore. La colère d'Allah s'est accentué contre des gens qui ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière !" Ibn Jarîr rapporte selon sa propre chaîne de rapporteurs, d'après Soufyân, d'après Manṣoûr, d'après Moujâhid :

{ أَفْرَأَيْتُمُ اللَّاتَ وَالْعُزَّىٰ } [النَّجْم:19]

{ Que vous en semble [des divinités] Al-Lât et Al-'Ouzzâ ? } [Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/19] Qu'il a dit : "Al-Lât était un homme qui leur broyait du souwayq [un aliment préparé à base d'orge et de pâte de dattes]. Lorsqu'il mourut, les gens se recueillirent sur sa tombe."

C'est aussi ce qu'a dit Aboû Al-Jawzâ` d'après Ibn Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) : "[Al-Lât était un homme qui] broyait du souwayq pour les pèlerins."

Et d'après Ibn 'Abbâs (Qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui a dit : "Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a maudit

celles qui visitent les tombes, ceux qui en font des lieux de prière et ceux qui y mettent des lanternes." Rapporté par les auteurs des Sunnan.

Les points à retenir :

Premier : L'explication du terme : "Al-Awthân" [pluriel de : "Wathan" ; un monument adoré].

Deuxième : L'explication de l'adoration.

Troisième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) ne demandait la protection d'Allah que contre une chose dont il craignait qu'elle se produise.

Quatrième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a comparé le fait de prendre des tombes comme lieux de prière à l'adoration des idoles.

Cinquième : La mention de l'accentuation de la colère divine.

Sixième : Et c'est un des points les plus importants : savoir de quelle façon était adorée Al-Lât, qui était l'une des plus importantes idoles.

Septième : Savoir qu'Al-Lât est la tombe d'un homme vertueux.

Huitième : Al-Lât est le nom de l'occupant de la tombe ; et la mention de ce que signifie cette dénomination.

Neuvième : La Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a invoqué la malédiction sur les femmes qui visitent les tombes.

Dixième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) invoqué la malédiction sur ceux qui ornent les tombes de lampes.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du Monothéisme par le Prophète élu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et comment il a barré toute voie menant au polythéisme.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ
رَّحِيمٌ} [التَّوْبَةُ: 128]

{ Il vous est certes venu un Messager, issu d'entre vous. Les difficultés que vous subissez lui pèsent, il est plein de sollicitude à votre égard et, envers les croyants, compatissant et miséricordieux. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/128].

Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Ne faites pas de vos maisons des tombes et ne faites pas de ma tombe un lieu de visite. Et priez pour moi car votre prière me parvient où que vous soyez !" Rapporté par Abou Dâwoud avec une bonne chaîne de transmission dont les rapporteurs sont dignes de confiance.

Alî ibn Housayn (qu'Allah l'agrée) relate qu'il vit un homme s'introduire dans une brèche proche de la tombe du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) pour y invoquer Allah. Il le lui a alors

interdit et lui a dit : "Ne t'informerai-je pas d'un récit que j'ai entendu de mon père, d'après mon grand-père, d'après le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) qui a dit : "Ne prenez pas ma tombe comme un lieu de pèlerinage, ne faites pas de vos demeures des tombes et invoquez en ma faveur les bénédictions divines. En effet, votre salutation me parvient où que vous soyez !" Rapporté dans : "Al-Moukhtârah".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate At-Tawbah (Le Repentir).

Deuxième : Combien le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a déployé toutes ses forces afin d'empêcher sa communauté de sortir du Monothéisme.

Troisième : La mention de son souci à notre sujet, sa compassion et sa miséricorde (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

Quatrième : L'interdiction qu'il a formulé quant au fait de [venir] spécialement visiter sa tombe, bien que sa visite soit l'une des meilleures actions.

Qinquième : L'interdiction qu'il a formulée quant au fait de visiter fréquemment sa tombe.

Sixième : Le fait qu'il incitait à ce que les actes surrogatoires soient accomplis à la maison.

Septième : Il était bien ancré chez les Compagnons (qu'Allah les agrée) qu'on ne prie pas dans le cimetière.

Huitième : Ceci, parce que la bénédiction demandée à l'égard du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et la salutation qui lui est adressée lui parviennent même si l'on est éloigné de lui. Et qu'il n'y a donc pas besoin de la proximité que recherchent ceux qui croient qu'être proche [de la tombe] est nécessaire.

Neuvième : Même si le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) se trouve dans le monde intermédiaire ("Al-Barzakh"), les œuvres de sa communauté, concernant la prière et les salutations qu'elle lui adresse, lui sont présentées.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait que certains membres de cette communauté adorent les idoles.

Sa parole, Exalté soit-Il :

{ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أَوْتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْغَيْبِ وَالطَّاعُوتِ {النِّسَاء: 51}

{ N'as-tu pas vu comment ceux à qui une partie du Livre a été donnée croient à la magie [Aj- jibt] et à Satan [At- ṭāghoût] et disent, en faveur des mécréants : « Ceux-là sont mieux guidés que ceux qui ont cru ! » ? }
[Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/51] Sa parole, Exalté soit-Il :

{ قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُمْ بِشَرِّ مِّنْ ذَلِكَ مُتَوَبِّهٌ عِنْدَ اللَّهِ مَنْ لَعَنَهُ اللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمْ الْقِرَدَةَ وَالْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ الطَّاعُوتِ {الْمَائِدَةُ: 61}.

{ Dis : « Vous informerais-je de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution, auprès d'Allah ? Quiconque Il a maudit et a encouru Sa colère, ainsi que ceux dont Il a fait des singes, des porcs et qui ont adoré autre qu'Allah [At- t̄âghoût]... » } [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/60]. Sa parole, Exalté soit-Il :

{ قَالَ الَّذِينَ غَلَبُوا عَلَىٰ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا } [الْكَهْفُ: 21].

{ Mais ceux qui l'emportèrent [dans la discussion] dirent : « Élevons sur eux un lieu de prière ! » } [Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/ 21]. Abou Sa'îd (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Vous suivrez certes les traditions de ceux qui vous ont précédés, à tel point que s'ils s'introduisaient dans le trou d'un lézard, vous y entreriez aussi !"

Les Compagnons demandèrent : "Ô Messenger d'Allah, les juifs et les chrétiens ?

- Il répondit : Et qui d'autre ?" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.

Et Mouslim rapporte, d'après Thawbân (qu'Allah l'agrée), que le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Allah a certes ployé la Terre pour moi de telle sorte que j'en ai vu l'Orient et l'Occident, et le royaume de ma communauté atteindra tout ce qu'il m'a alors été donné de voir.

Les deux trésors m'ont été donnés : le rouge et le blanc.

J'ai certes demandé à mon Seigneur que ma communauté ne soit pas anéantie par une calamité générale et qu'elle ne soit pas livrée à un ennemi, autre que ses propres membres, qui la dominerait et aurait alors l'avantage sur elle.

Et mon Seigneur m'a répondu : Ô Mouḥammad ! Lorsque J'ai décrété une chose, elle est inévitable. J'ai donc accordé à ta communauté de ne jamais l'anéantir dans sa totalité par une calamité générale et qu'elle ne serait pas livrée à un ennemi, autre que ses propres membres, qui la dominerait et aurait alors l'avantage sur elle, même s'ils se rassemblaient tous, jusqu'à ce que ses membres s'entretuent et se fassent prisonniers les uns les autres."

Rapporté par Al-Barqânî dans son recueil authentique et il a jouté : "Mais ce que je crains le plus pour ma communauté, ce sont les meneurs prônant l'égarément. Si le feu de la guerre s'allume dans la communauté, il ne s'éteindra qu'au Jour de la Résurrection. Et ce dernier n'arrivera qu'après qu'un des groupes de ma communauté ait rejoint les polythéistes, et que d'autres adorent les idoles. En outre, il apparaîtra trente menteurs dans ma communauté, chacun d'entre eux prétendant être prophète. Or, je suis le sceau des Prophètes et il n'y a pas de prophète après moi. Il ne cessera d'exister une partie de ma communauté sur la vérité et victorieuse. Ceux qui les trahissent [ou s'opposent à eux] ne leur causeront aucun préjudice, jusqu'à ce qu'arrive l'ordre d'Allah, Béni et Exalté soit-Il."

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate An-Nissâ` (Les Femmes).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie).

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Al-Kahf (La Caverne).

Quatrième : Et c'est l'un des points les plus importants : que signifie [l'expression] : « croire au Jibt [la magie] et au Ṭâghoût » à cet endroit ?

Est-ce d'y croire avec le cœur ? Ou est-ce plutôt le fait de s'entendre avec ses adeptes tout en détestant ces choses et en connaissant leur fausseté ?

Cinquième : Leur parole : les mécréants qui savent qu'ils sont mécréants sont plus près du chemin de la vérité que les croyants !

Sixième : Et c'est le point dont il est question dans le titre du chapitre : l'adoration des idoles apparaîtra nécessairement dans cette communauté, comme établi dans le hadith d'Aboû Sa'ïd.

Septième : La déclaration claire que l'adoration des idoles se produirait dans cette communauté, au sein de nombreux groupes.

Huitième : Un point tout à fait étonnant : l'apparition de personnes prétendant à la prophétie comme Al-Moukhtâr, bien qu'il ait prononcé les deux attestations de foi, qu'il ait déclaré faire partie de cette communauté, qu'il ait affirmé que le Messager est vérité et que le Coran est aussi vérité alors qu'on y trouve que Mouḥammad est le dernier des Prophètes. En dépit de tout cela, certaines personnes ont cru en lui au mépris de ces contradictions claires. Al-Moukhtâr est d'ailleurs apparu à la fin de l'époque des Compagnons et fut suivi par de nombreuses personnes.

Neuvième : La bonne nouvelle que la vérité ne disparaîtra jamais totalement, comme ce fut le cas par le passé, et qu'il ne cessera d'exister un groupe de personnes s'y accrochant.

Dixième : Le plus grand des signes est que, malgré leur petit nombre, ces gens ne seront pas touchés par le mal de ceux qui les trahiront ou s'opposeront à eux.

Onzième : Cette condition est vraie jusqu'au lever de l'Heure.

Douzième : Les grands signes qui se trouvent dans les propos du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : il a informé du fait qu'Allah a [ployé la Terre et] regroupé pour lui l'Orient et l'Occident, il en a expliqué la signification et cela s'est réalisé [c'est-à-dire : la conquête de l'Orient et de l'Occident comme il l'avait déclaré]. Il a aussi informé du fait que deux trésors lui ont été octroyés, qu'Allah a exaucé deux de ses vœux mais que le troisième lui a été refusé. En outre, il a informé de l'apparition des conflits armés entre musulmans, conflits qui, s'ils arrivent, ne cesseront jamais. Il a aussi indiqué que les musulmans s'entre tueront et se réduiront les uns les autres à l'esclavage. De plus, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) craignait pour sa communauté les meneurs prônant l'égarément, et il l'a mise au courant de l'apparition de prétendants à la prophétie parmi ses membres. Enfin, il l'a informé du fait qu'un groupe victorieux restera toujours sur la vérité. Et tout ceci s'est effectivement produit comme il l'a affirmé, bien que chacune de ces prophéties paraissaient alors invraisemblables.

Treizième : La plus grande crainte du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) pour sa communauté concerne les meneurs prônant l'égarément.

Quatorzième : L'appel à l'attention quant à ce que signifie l'adoration des idoles.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la sorcellerie.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ} [البقرة: 102].

{ Et ils savaient parfaitement que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/102]. Et Sa parole :

{ يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ } [النِّسَاءُ: 51].

{ [Ils] croient à la magie [Aj- jibt] et à Satan [At- ṭāghoût] } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/51]

Oumar (qu'Allah l'agrée) a dit : "Al-Jibt", c'est : la magie et le "Ṭāghoût", c'est Satan. Jâbir a dit : "Les Ṭawâghîṭ (pluriel de Ṭāghoût) sont les devins chez qui Satan descendait. Dans chaque contrée s'en trouvait un." D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Évitez les sept péchés destructeurs !"

Les Compagnons demandèrent : "Ô Messenger d'Allah ! Et quels sont-ils ?"

Il répondit : "Donner un associé à Allah, pratiquer la sorcellerie, tuer - sans raison valable - une personne dont Allah a rendu l'âme sacrée, prendre des intérêts, consommer le bien de l'orphelin, fuir le jour de la bataille et lancer de [fausses] accusations contre les croyantes chastes et insouciantes."

Et d'après Joundoub, remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "La peine [qui s'applique à l'égard] du sorcier est qu'il soit frappé d'un coup d'épée." Rapporté par At-Tirmidhî qui a dit : "Ce qui est authentique, c'est que ce hadith est arrêté [au Compagnon qui le rapporte] ("Mawqoûf")."

Al-Boukhârî rapporte dans son recueil authentique, d'après Bajâlah ibn 'Abadah qui a dit : "'Oumar (qu'Allah l'agrée) a écrit [en donnant l'ordre

suisant] : Tuez chaque sorcier et sorcière !" Il a dit : "Alors, nous tuâmes trois sorcières."

On rapporte de manière authentique que Ḥafṣah (qu'Allah l'agrée) a ordonné que l'on tue l'une de ses servantes qui lui avait jeté un sort. Elle fut donc exécutée.

De même, d'après Joundoub, ceci est rapporté de manière authentique.

Aḥmad a dit : "Ceci a été rapporté de façon authentique d'après trois Compagnons du Prophète !"

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-Baqarah (La Vache).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate An-Nissâ` (Les Femmes).

Troisième : L'exégèse des termes : "Jibt" et "Ṭâghoût", et la différence qu'il y a entre les deux termes.

Quatrième : "At-Ṭâghoût" peut être un djinn, tout comme il peut être un humain.

Cinquième : Connaître les sept péchés destructeurs spécifiquement interdits.

Sixième : Le sorcier est un mécréant.

Septième : Le sorcier est exécuté sans qu'on lui demande de se repentir.

Huitième : Ceci existait déjà à l'époque de 'Oumar (qu'Allah l'agrée), qu'en est-il alors des époques suivantes !?

Chapitre : Clarification concernant certains types de sorcellerie.

Aḥmad a dit : "Mouḥammad ibn Ja'far nous a relaté, 'Awf nous a relaté, Ḥayyân ibn Al-'Alâ nous a relaté, Qaṭan ibn Qabîṣah nous a relaté, d'après son père qui a entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Certes, effrayer les oiseaux afin de prévoir l'avenir à travers leur mouvement [Al-'Iyâfah], tracer des traits sur le sol [Aṭ-Ṭarq] et la superstition positive ou négative selon l'observation du mouvement des oiseaux [Aṭ-Ṭiyarah] font partie de la sorcellerie [Al-Jibt]."

'Awf a dit : "Al-'Iyâfah" consiste à effrayer les oiseaux et "Aṭ-Ṭarq" correspond aux traits que l'on trace au sol.

Quant au "Jibt" :

Al-Ḥassan a dit : "Il s'agit de l'inspiration de Satan."

Sa chaîne est bonne, et chez Aboû Dâwoud, An-Nassâ'î et Ibn Ḥibbân (dans son recueil authentique) la chaîne est de lui.

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque apprend une branche de l'astrologie a certes appris une branche de la sorcellerie. Augmente [la connaissance de l'une] ce qui augmente [la connaissance de l'autre]." Rapporté par Aboû Dâwoud dont la chaîne est authentique. [Et rapporté par] An-Nassâ'î, d'après le hadith d'Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : "Quiconque fait un nœud puis souffle dessus

a pratiqué la sorcellerie, quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme, et quiconque s'attache à une chose y sera confié." Et d'après Ibn Mas'ou'd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Ne vous informerais-je pas de ce qu'est le commérage ? C'est la calomnie colportée parmi les gens !" Rapporté par Mouslim. Et chez Al-Boukhârî et Mouslim, d'après Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Certains discours éloquentes relèvent de la sorcellerie !"

Les points à retenir :

Premier : Certes, effrayer les oiseaux afin de prévoir l'avenir à travers leur mouvement [Al-'Iyâfah], tracer des traits sur le sol [Aṭ-Ṭarq] et la superstition positive ou négative selon l'observation du mouvement des oiseaux [Aṭ-Ṭiyarah] font partie de la sorcellerie.

Deuxième : L'exégèse des termes : "Al-'Iyâfah", "Aṭ-Ṭarq" et "Aṭ-Ṭiyarah".

Troisième : L'astrologie est un type de sorcellerie.

Quatrième : Les nœuds sur lesquels on souffle en font partie.

Cinquième : La calomnie en fait partie.

Sixième : De même qu'en fait partie une certaine forme d'éloquence.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les devins et assimilés [astrologues, marabouts, voyants, etc.]

Mousslim a rapporté dans son recueil authentique, d'après certaines épouses du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) que ce dernier a dit : "Quiconque se rend auprès d'un devin et l'interroge sur quoi que ce soit puis déclare véridique ce qu'il dit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours !"

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit a assurément mécré en ce qui a été révélé à Mouhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) !" Rapporté par Aboû Dâwoud.

Aboû Dâwoud, An-Nassâ'î, Ibn Mâjah et At-Tirmîdhî ainsi qu'Al-Ĥâkim qui a dit : "Authentique selon les conditions d'Al-Boukhârî et Mouslim", d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : "Quiconque se rend chez un devin ou voyant et déclare véridique ce qu'il dit a assurément mécré en ce qui a été révélé à Mouhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) !"

Aboû Ya'lâ le rapporte aussi

d'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée), avec une bonne chaîne [de rapporteurs] mais interrompue au niveau du Compagnon.

Et 'Imrân ibn Ĥoussayn (qu'Allah l'agrée), remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), relate : "N'est pas des nôtres

celui qui consulte les augures ou pour qui on les consulte ; ni celui qui pratique la voyance ou consulte un voyant ; ni celui qui pratique la sorcellerie ou pour le compte duquel on la pratique. Quant à celui qui se rend chez un voyant et déclare véridique ce que ce dernier dit, il a assurément mécré en ce qui a été révélé à Mouḥammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) !" Rapporté par Al-Bazzâr avec une bonne chaîne.

Rapporté aussi par Aṭ-Ṭabarânî dans "Al-Awsaṭ" avec une bonne chaîne [de rapporteurs] d'après Ibn Abbâs. Cependant, la dernière phrase du hadith [à partir de : "Quant à celui qui se rend chez un voyant... "] a été omise dans la version d'Aṭ-Ṭabarânî.

Al-Baghawî a dit : "Le devin est celui qui prétend connaître des faits par des augures qui lui permettraient de localiser des objets volés, des montures égarées ou ce qui y ressemble."

Il a été dit : le devin est le voyant, quant au voyant : "Al-Kâhin", il s'agit de celui qui informe sur les événements futurs.

Il a [encore] été dit : le voyant est celui qui informe ce qu'il y a dans les pensées.

Aboû 'Abbâs Ibn Taymiyyah a dit : "Al-Arrâf" est un nom qu'on attribue aussi bien au voyant qu'à l'astrologue, au géomancien ou à toute personne assimilée prétendant connaître [les choses de l'invisible] par les voies qu'ils empruntent. Parlant des personnes qui utilisent l'alphabet et observent les astres [prétendant prédire l'avenir], Ibn 'Abbâs a dit : "Je considère que quiconque se rend coupable de telles pratiques n'a aucune part auprès d'Allah !"

Les points à retenir :

Premier : Accorder crédit au voyant et croire au Coran sont deux choses incompatibles.

Deuxième : La déclaration claire qu'il s'agit d'un acte de mécréance.

Troisième : La mention faite de celui pour qui l'on pratique la voyance.

Quatrième : La mention faite de celui pour qui l'on consulte les augures.

Cinquième : La mention faite de celui pour qui l'on pratique la sorcellerie.

Sixième : La mention faite de celui qui a appris à utiliser les lettres de l'alphabet pour [prétendre] connaître l'avenir.

Septième : La mention faite de la différence entre le voyant "Al-Kâhin" et le devin "Al-'Arrâf".

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le désenvoûtement.

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate : "On interrogea le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) concernant le désenvoûtement, il répondit : "Il fait partie des œuvres de Satan." Rapporté par Aḥmad avec une bonne chaîne ainsi que par Aboû Dâwoud qui a dit : "On interrogea Aḥmad à ce propos et il répondit alors : Ibn Mas'ou'd répugne tout cela !"

Al-Boukhârî rapporte d'après Qatâdah : "J'ai questionné Ibn Al-Moussayyib afin de savoir si une personne atteinte d'un maléfice, ou ne pouvant approcher son épouse, pouvait avoir recours au désenvoûtement ou à quelque autre moyen lui permettant d'annuler le sort.

Il répondit : "Il n'y a pas de mal à cela ! On ne recherche que le bien par ce moyen. Quant à ce qui est utile, cela n'a pas été défendu." Fin de citation.

Il est rapporté qu'Al-Ḥassan a dit : "Seul un sorcier peut défaire un sortilège."

Ibn Al-Qayyim a dit : "Le désenvoûtement est l'annulation du sort d'une personne ensorcelée. Il est de deux sortes :

Le premier consiste à annuler le sort à l'aide d'un autre sort semblable. C'est ce type qui est considéré comme l'œuvre de Satan, et c'est sous cet angle que l'on doit comprendre la parole d'Al-Ḥassan. Le principe de ce type de désenvoûtement est le suivant : le désenvoûteur et la personne envoûtée se rapprochent de Satan en accomplissant ce qu'il désire et ce dernier annule alors son action sur la personne ensorcelée.

Le second est le désenvoûtement en faisant appel à la Ruqyah [lecture du Coran et d'invocations légiférées sur le malade en vue qu'elles soient cause de sa guérison], aux formules protectrices, aux médicaments et aux invocations permises. Tout ceci est licite.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction du désenvoûtement.

Deuxième : La différence entre les formes interdites et permises du désenvoûtement qui permet de lever toute ambiguïté.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les présages.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{أَلَا إِنَّمَا طَائِرُهُمْ عِنْدَ اللَّهِ وَلَكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ} [الأعراف: 131].

{ En vérité, leur sort ne dépend que d'Allah. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/131]. Et Sa parole :

{قَالُوا طَائِرُكُمْ مَعَكُمْ أَنْزَلْنَاهُمْ بَلَدًا أَنْتُمْ قَوْمٌ مُّسْرِفُونَ} [يس: 19]

{ Ils dirent : « Votre mauvais présage est avec vous-mêmes. Est-ce que (c'est ainsi que vous agissez) quand on vous [le] rappelle ? Mais vous êtes des gens outranciers ! » } [Sourate Yâ-Sîn : 36/19].

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate, le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Il n'y a pas de contagion, ni de mauvais présage, ni de chouette, ni de [mois de] Şafar [qui porterait malheur]." Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.

Et Mouslim a ajouté : "Point d'astre [qui n'ait une quelconque influence] ni de ghoule [sorte de monstre effrayant]."

Et toujours rapporté par eux deux, Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Point de contagion, ni de mauvais présage ! En revanche, le bon présage me plaît." Les Compagnons demandèrent : "Qu'est-ce que le bon présage ?

- Il répondit : C'est la bonne parole."

Abou Dâwoûd rapporte selon une chaîne [de transmission] authentique, d'après 'Ouqbah ibn 'Âmir qui a dit : "Le sujet des présages fut évoqué en présence du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), il dit alors : "Le meilleur d'entre eux est le bon présage ! Et le présage [bon ou mauvais] ne dissuade pas le musulman [d'agir]. Ainsi, lorsque l'un d'entre vous voit une chose qu'il répugne, qu'il dise : "Ô Allah ! Rien ni personne ne fait parvenir les bienfaits à part Toi ! Rien ni personne ne repousse les méfaits à part Toi ! Et Il n'est de force, ni de puissance que par Toi !" Et d'après Ibn Mas'ouûd, remontant au Prophète : "Le mauvais présage est du polythéisme ! Le mauvais présage est du polythéisme ! Aucun d'entre nous n'en est épargné mais Allah le fait disparaître par la confiance que l'on place en Lui !" Rapporté par Abou Dâwoûd et At-Tirmidhî qui l'a authentifié en ajoutant que la dernière phrase est une parole d'Ibn Mas'ouûd.

Ahmad rapporte d'après Ibn 'Amr [que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit] : "Quiconque se laisse détourner de son but par le mauvais présage a commis un acte de polythéisme." Les Compagnons demandèrent : "Quelle en est l'expiation ? - Il répondit : C'est de dire : 'Ô Allah ! Il n'est de bien que le Tien ; il n'est de présage, si ce n'est venant de Toi ; et il n'est de divinité [digne d'adoration] autre que Toi !'"

Dans le hadith d'Al-Faḍl ibn Al-'Abbâs (qu'Allah l'agrée), il relate [que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit] : "Le présage n'est rien d'autre que ce qui t'encourage à mener à bien ton projet, ou t'en dissuade."

Les points à retenir :

Premier : L'attention portée à Sa parole : {En vérité, leur sort dépend uniquement d'Allah...} avec celle-ci : { Votre mauvais augure n'est dû qu'à vous-mêmes...}

Deuxième : L'infirmité de la contagion.

Troisième : L'infirmité de l'augure.

Quatrième : L'infirmité qu'un oiseau puisse être de mauvais augure.

Cinquième : L'infirmité du caractère porte-malheur du mois de Şafar.

Sixième : Le bon présage ne fait pas partie des choses qui précèdent. Il est même recommandé.

Septième : L'explication de ce qu'est le bon présage.

Huitième : Si l'une des choses précitées atteint le cœur du musulman et qu'il la répugne, elle ne lui sera d'aucun préjudice ; et Allah la fera disparaître si le musulman place sa confiance en Lui.

Neuvième : La mention de ce que doit dire celui qui en ressent les effets.

Dixième : La déclaration claire que le mauvais présage est du polythéisme.

Onzième : L'explication de ce qu'est l'augure blâmable.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'astrologie.

Al-Boukhârî a dit dans son recueil [de récits] authentiques : Qatâdah a dit : "Allah a créé ces étoiles pour trois raisons : embellir le ciel, lapider les démons et comme signes célestes permettant de se guider. Par conséquent, quiconque leur donne une autre interprétation se trompe, perd sa part [de bénédiction divine], et s'investit dans des spéculations au sujet desquelles il n'a aucune science !" Fin de citation.

Qatâdah répugnait l'apprentissage des phases de la lune et Ibn 'Ouyaynah ne le tolérait pas non plus ; c'est Ḥarb qui a rapporté cela.

Quant à [l'imam] Aḥmad et Ishâq, ils considéraient l'apprentissage des phases de la lune comme toléré.

Et d'après

Abou Moûsâ (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Trois personnes n'entreront pas au Paradis : l'alcoolique, celui qui rompt les liens de parenté et celui qui déclare véridique la sorcellerie." Rapporté par Aḥmad et Ibn Ḥibbân dans son recueil [de récits] authentiques.

Les points à retenir :

Premier : La sagesse dans la création des étoiles.

Deuxième : La réfutation de quiconque prétend [qu'elles ont été créées pour] autre que cela.

Troisième : La divergence concernant l'apprentissage des phases de la lune.

Quatrième : La menace pesant sur quiconque déclare véridique quoi que ce soit de la sorcellerie, quand bien même il en connaîtrait la fausseté.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de demander la pluie aux étoiles.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ} [الْوَاقِعَةُ:82].

{ Est-ce en guise de reconnaissance pour la subsistance [qu' Allah vous accorde] que vous traitez [le Coran] de mensonge ? } [Sourate Al-Wâqî'ah (L'Inéluctable) : 56/82].

D'après Aboû Mâlik Al-Ach'arî (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Il y a quatre pratiques de la période antéislamique qui ne seront jamais délaissées par les membres de ma communauté : se vanter de sa notoriété, s'en prendre aux lignées, demander la pluie aux étoiles et les lamentations [lors d'un décès]. Il a dit : Si la personne qui se lamente ne se repent pas avant sa mort, le Jour de la Résurrection, elle portera un habit de goudron et une robe de gale." Rapporté par Mouslim.

Al-Boukhârî et Mouslim rapportent d'après Zayd ibn Khâlid (qu'Allah l'agrée) : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dirigea la prière du matin à Al-Ḥodaybiyyah après une nuit pluvieuse. La

prière accomplie, il se tourna vers les gens et leur a dit : "Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ? - Ils répondirent : Allah et Son Messager sont les plus savants ! - Il a dit : Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécré. Quiconque a dit : 'Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde !', a cru en Moi et a renié les étoiles. Quant à quiconque a dit : 'Il a plu grâce à telle ou telle étoile !', il m'a renié et a cru aux étoiles."

Al-Boukhârî et Mouslim rapportent un hadith

de Ibn 'Abbâs, dont la signification est équivalente au précédent, avec l'ajout suivant : "Certaines des personnes présentes ont dit : 'Telle et telle étoile a été véridique!...' Allah révéla alors les versets suivants :

{ فَلَا أُفْسِمُ بِمَوَاقِعِ النُّجُومِ (75) وَإِنَّهُ لَقَسَمٌ لَوْ تَعْلَمُونَ عَظِيمٌ (76) إِنَّهُ لَقُرْآنٌ كَرِيمٌ (77) فِي كِتَابٍ مَكْنُونٍ (78) لَا يَمَسُّهُ إِلَّا الْمُطَهَّرُونَ (79) تَنْزِيلٌ مِنْ رَبِّ الْعَالَمِينَ (80) أَقْبَهُدَا الْحَدِيثَ أَنْتُمْ مُذْهِبُونَ (81) وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنْكُمْ تُكَذِّبُونَ (82) } [الْوَاقِعَةُ: 75-82]

{ Je jure par les positions des étoiles ! Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. Et c'est certainement un Coran noble, dans un Livre préservé, que seuls les purifiés touchent. [C'est une] Révélation de la part du Seigneur de l'Univers. Est-ce ce message que vous démentez ? Est-ce en guise de reconnaissance pour la subsistance [qu' Allah vous accorde] que vous traitez [le Coran] de mensonge ? } [Sourate Al-Wâqî'ah (L'Inéluctable) : 75 à 82].

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-Wâqî'ah (L'Inéluctable).

Deuxième : La mention des quatre pratiques de la période préislamique.

Troisième : La mention de la mécréance que contiennent certaines d'entre elles.

Quatrième : Le fait que certaines formes de mécréance ne font pas sortir de l'Islam.

Cinquième : Sa parole, Exalté soit-Il : "Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécré", citée en raison de la descente du bienfait [c'est-à-dire : la pluie].

Sixième : Bien comprendre qu'il est ici question de croyance.

Septième : Bien comprendre qu'il est aussi question de mécréance.

Huitième : Bien comprendre Sa parole : "Telle ou telle étoile a été véridique !"

Neuvième : Le fait qu'un savant puisse introduire un sujet à l'étudiant sous forme de question, comme dans son propos (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ?"

Dixième : La menace qui pèse sur quiconque se lamente.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ
كَحُبِّ اللَّهِ } [البقرة: 165].

{ Parmi les hommes, il en est qui
attribuent à Allah des égaux qu'ils
aiment comme on aime Allah. }

[Sourate Al-Baqarah (La Vache) :
2/165].

Et Sa parole :

{ قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ
تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِينُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا
حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرٍ ۗ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ } [التوبة: 24]

{ Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les
biens que vous avez acquis, le commerce dont vous craignez le déclin et
les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son
Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez-vous à ce
qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers. » }

[Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/24].

Anas (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Aucun d'entre vous n'est croyant [au sens complet du terme] tant qu'il ne m'aimera pas plus qu'il n'aime son enfant, son père et l'ensemble des gens !" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Et toujours rapporté par eux deux, Anas (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Trois choses permettent, à quiconque les trouve en sa personne, de goûter à la douceur de la foi : qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que tout, qu'il aime son prochain uniquement pour Allah et qu'il répugne retourner à la mécréance - après qu'Allah l'en ait sauvé - comme il répugnerait être jeté dans le Feu !" Et dans une version : "Personne ne goûtera à la douceur de la foi tant qu'[Allah et Son Messager...]" à la fin du hadith. Et d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui a dit : "Que quiconque à aimé pour Allah, détesté pour Allah, s'est allié pour Allah et a pris en ennemi pour Allah [sache] qu'il ne goûtera pas moins que l'alliance d'Allah [Sa protection et Son amour] pour ceci. Et aucun serviteur ne goûtera à la saveur de la foi - aussi nombreuses soient ses prières et son jeûne - tant qu'il ne sera pas de la sorte. Aujourd'hui, la majorité des relations de fraternité se base sur les affaires de ce bas monde, mais cela ne leur apportera rien de bon !" Rapporté par Ibn Jarîr.

Concernant la parole d'Allah : { Et les liens entre eux seront bien brisés. } [Coran : 2/166], Ibn Abbâs a dit : "l'affection".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-Baqarah (La Vache).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate At-Tawbah (Le Repentir).

Troisième : L'obligation d'aimer le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) plus que l'on aime notre propre personne, notre famille et nos biens.

Quatrième : Un manquement dans la foi ne signifie pas nécessairement sortir de l'Islam.

Cinquième : Il y a certes une douceur dans la foi. [Cependant], il se peut que l'homme y goûte, tout comme il se peut qu'il n'y goûte pas.

Sixième : Les quatre actions du cœur sans lesquelles on ne peut obtenir l'alliance d'Allah [Sa protection et Son amour], et en l'absence desquelles la saveur de la foi ne peut être ressentie.

Septième : La compréhension qu'avait le Compagnon de la réalité : la majorité des relations fraternelles sont basées sur les intérêts de ce bas monde.

Huitième : L'exégèse du verset : { Et les liens entre eux seront bien brisés. }

Neuvième : Parmi les polythéistes, il en est qui aiment profondément Allah.

Dixième : La menace pesant sur quiconque préfère les huit choses [citées dans le verset de la sourate At-Tawbah] à sa religion.

Onzième : Quiconque prend un égal à Allah qu'il aime autant qu'il aime Allah, commet un acte de polythéisme majeur.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{إِنَّمَا ذَلِكُمُ الشَّيْطَانُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَاءَهُ فَلَا تَخَافُوهُمْ
وَخَافُونَ إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ } [الْعِمْرَان: 175]

{ [Ce qui fut dit était l'œuvre] du
Diable, qui n'effraie que ses adhérents.
N'ayez donc pas peur d'eux, mais ayez
peur de Moi, si vous êtes croyants. }

[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de
'Imrân) : 3/175]

Et Sa parole :

{إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنِ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَلَمْ
يَخْشَ إِلَّا اللَّهَ فَعَسَىٰ أُولَٰئِكَ أَن يَكُونُوا مِنَ الْمُهْتَدِينَ } [التوبة: 18]

{ Ne peuplent les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au
Jour dernier, accomplissent la Prière, acquittent la Zakat et ne craignent
qu'Allah. Ceux-là sont du nombre des bien-guidés. } [Sourate At-Tawbah
(Le Repentir) : 9/18]. Et Sa parole :

{ وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَقُولُ آمَنَّا بِاللَّهِ فَإِذَا أُوذِيَ فِي اللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةَ النَّاسِ كَعَذَابِ اللَّهِ وَلَئِنْ جَاءَ نَصْرٌ مِنْ رَبِّكَ لَيَقُولُنَّ إِنَّا كُنَّا مَعَكُمْ أَوْلَىٰ ۗ أَلَمْ يَأْعَلَمْ بِمَا فِي صُدُورِ الْعَالَمِينَ } [الْعنكبوت:10].

{ Parmi les gens il en est qui disent : « Nous croyons en Allah ! » ; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah... } [Sourate Al-'Ankaboût (L'Araignée) : 29/10]. D'après Aboû Sa'îd (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Fait partie de la faiblesse de la certitude de rechercher la satisfaction des gens en encourageant la colère d'Allah, de les louer pour la subsistance accordée par Allah et de les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a pas accordé. Il est certain que la subsistance accordée par Allah n'est ni attirée par le désir ardent de l'ave, ni repoussée par le ressentiment du haineux."

Â'ichah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque recherche la satisfaction d'Allah en encourageant la colère des hommes, Allah l'agrée et fera que les hommes soient satisfaits de lui. Et quiconque recherche la satisfaction des hommes en encourageant la colère d'Allah, Allah sera en colère contre lui et provoquera la colère des hommes à son égard." Rapporté par Ibn Hibbân dans son recueil authentique (Aş-Şaḥîḥ).

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate At-Tawbah (Le Repentir).

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Al-'Ankaboût (L'Araignée).

Quatrième : La certitude s'affaiblit et se renforce.

Cinquième : La faiblesse de la certitude à des signes, notamment ce qui est cité dans les trois versets précédents.

Sixième : Vouer exclusivement sa crainte à Allah fait partie des obligations.

Septième : La mention de la rétribution pour quiconque s'en acquitte.

Huitième : La mention de la punition pour quiconque la délaisse.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَعَلَى اللَّهِ فَتَوَكَّلُوا إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ } [الْمَائِدَةُ: 23]

**{ Et c'est en Allah qu'il faut placer
votre confiance, si vous êtes croyants. }**

**[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) :
5/23]**

Et Sa parole :

{ إِيمَانًا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَّتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ } [الأنفال: 2].

{ Les véritables croyants sont ceux qui, lorsqu'Allah est mentionné, ont les cœurs qui frémissent. Lorsque Ses versets leur sont récités, cela fait

augmenter leur foi, et c'est en leur Seigneur qu'ils placent leur confiance. }
[Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/2]. Et Sa parole :

{ يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ حَسْبُكَ اللَّهُ وَمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ } [الأنفال:64].

{ Ô Prophète ! Allah te suffit, ainsi qu'à ceux des croyants qui te suivent. } [Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/64] Et Sa parole :

{ وَيَزُرُّهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا (3) } [الطلاق:3].

{ Et quiconque place sa confiance en Allah, Allah lui suffit. } [Sourate At-Talâq (Le Divorce) : 65/3].

Et d'après Ibn 'Abbâs (Qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui a dit : { Allah nous suffit et quel excellent garant ! } Cette phrase a été prononcée par Ibrâhîm (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lorsqu'il fut jeté dans le feu. De même, elle a été dite par Mouḥammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lorsque certains lui dirent :

{ الَّذِينَ قَالَ لَهُمُ النَّاسُ إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ فَاخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ (173) } [آل عمران:173]

{ « Les gens ont certes rassemblé [leurs troupes] contre vous, craignez-les donc ! », cela fit augmenter leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit ! Et quel excellent garant ! » } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/173] Ḥadith rapporté par Al-Boukhârî et An-Nassâ'î.

Les points à retenir :

Premier : Placer sa confiance [en Allah] fait partie des obligations.

Deuxième : Ceci fait partie des conditions [de validité] de la foi.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre).

Quatrième : L'exégèse du verset de la fin de la sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre).

Cinquième : L'exégèse du verset de la sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce).

Sixième : L'importance de cette parole [c'est-à-dire : "Allah nous suffit !"] qui fut prononcée par Ibrâhîm (sur lui la paix) et Mouḥammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dans des situations difficiles.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{أَفَأَمِنُوا مَكْرَ اللَّهِ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ
الْخَاسِرُونَ} [الأعراف: 99].

{ Sont-ils à l'abri du stratagème
d'Allah ? Seuls les gens perdus se
sentent à l'abri du stratagème d'Allah. }
[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de
la Muraille]) : 7/99]

Et Sa parole :

{قَالَ مَن يَفْقَهُ مِن رَّحْمَةِ رَبِّهِ إِلَّا الضَّالُّونَ} [الحج: 56]

{ « Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés
? » } [Sourate Al-Hijr : 15/56].

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager
d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) fut questionné au sujet
des péchés majeurs et dit : "Il s'agit d'associer [qui ou quoi que ce soit] à
Allah, de désespérer de la miséricorde d'Allah et de se sentir en sécurité
vis-à-vis du stratagème d'Allah !" Et Ibn Mas'ôûd (qu'Allah l'agrée) relate :
"Les plus grands des péchés majeurs sont : Associer [qui ou quoi que ce

soit] à Allah, se considérer à l'abri du stratagème d'Allah, désespérer de la miséricorde d'Allah et de Sa délivrance." Rapporté par 'Abd Ar-Razzâq.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al-Hijr.

Troisième : Le poids de la menace qui pèse sur quiconque pense être à l'abri du stratagème d'Allah.

Quatrième : Le poids de la menace qui pèse sur quiconque désespère de la miséricorde divine.

Chapitre : La patience sur les décrets divins fait partie de la foi en Allah.

Sa parole, Exalté soit-Il :

{... وَمَنْ يُؤْمِنِ بِاللَّهِ يَهْدِ اللَّهُ قَلْبَهُ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ} [التَّغَابُؤُ: 11].

{ ...Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur. Allah est Omniscient. } [Sourate At-Taghâboun (La Grande Perte) : 64/11].

'Alqamah a dit : "C'est l'homme qui, lorsque un malheur le touche, sait que cela vient d'Allah. Il en est donc satisfait et se soumet."

Moulim rapporte dans son recueil authentique d'après Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Deux choses présentes chez les gens

constituent un acte de mécréance : s'en prendre à la lignée et se lamenter sur un mort."

De même, rapporté par eux deux [c'est-à-dire : Al-Boukhârî et Mouslim], d'après Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "N'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, déchire l'encolure [de ses vêtements] et prononce des invocations de la période préislamique !" Anas (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Lorsqu'Allah veut un bien pour Son serviteur, Il lui hâte sa punition dans ce bas monde. Et s'Il veut un mal pour Son serviteur, Il lui retarde son péché afin de l'en châtier au Jour de la Résurrection." Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "La grandeur de la récompense est proportionnelle à la grandeur de l'épreuve. Et lorsqu'Allah, Exalté soit-Il, aime un peuple, Il l'éprouve. Ainsi, quiconque est satisfait [du décret d'Allah] recevra la satisfaction [d'Allah] ; et quiconque en est courroucé recevra la colère d'Allah." At-Tirmidhî a jugé ce hadith : "bon".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate At-Taghâboun (La Grande Perte).

Deuxième : La patience [face aux décrets divins] fait partie de la foi en Allah.

Troisième : Le statut du fait de s'en prendre à la lignée.

Quatrième : Le poids de la menace qui pèse sur quiconque se frappe le visage, déchire ses habits et se lamente comme on le faisait à l'époque de la jâhiliyyah [c'est à dire, avant l'avènement de l'Islam].

Cinquième : Le signe prouvant qu'Allah veut le bien pour Son serviteur.

Sixième : Le signe prouvant qu'Allah veut le mal pour Son serviteur.

Septième : Les signe prouvant l'amour d'Allah envers Son serviteur.

Huitième : L'interdiction d'être courroucé [face aux décrets divins].

Neuvième : La rétribution de la satisfaction face à l'épreuve.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'ostentation.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ إِلَهٌ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ
عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا } [الْكَهْفُ: 110].

{ Dis : « Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et n'associe rien ni personne dans l'adoration qu'il voue à son Seigneur. » } [Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/110].

Et d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : Allah, Exalté soit-Il, a dit : "Je suis Celui qui Se passe mieux que quiconque d'un associé ! Celui qui accomplit une œuvre dans laquelle il M'attribue un associé, Je l'abandonne lui et son polythéisme !" Rapporté par Mouslim.

Aboû Sa'ïd (qu'Allah l'agrée) attribue cette parole Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Ne vous informerais-je pas de ce que je

crains plus pour vous que le faux messie ? - Les Compagnons répondirent : Mais si, ô Messenger d'Allah ! - Il a dit : Le polythéisme caché ! C'est lorsque l'homme se lève pour prier, puis embellit sa prière car il sait qu'on l'observe." Rapporté par Aḥmad.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-Kahf (La Caverne).

Deuxième : Le point important concernant le rejet de l'œuvre vertueuse si elle est entachée de quoi que ce soit dédié à autre qu'Allah.

Troisième : La mention de la raison impliquant le rejet de cette œuvre : c'est la complétude de Sa suffisance.

Quatrième : Parmi les raisons du rejet de l'œuvre : [Allah est] est le Meilleur des associés.

Cinquième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) craignait pour ses Compagnons qu'ils soient touchés par l'ostentation.

Sixième : L'explication de l'ostentation par le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) est l'image d'un homme qui prie pour Allah mais embellit sa prière car il sait qu'on l'observe.

Chapitre : Fait partie du polythéisme, la volonté de l'homme d'œuvrer par intérêt mondain.

Sa parole, Exalté soit-Il :

{ مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَالَهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ (15)
أُولَئِكَ الَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ إِلَّا النَّارُ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا فِيهَا وَبَاطِلٌ مَّا كَانُوا
يَعْمَلُونَ } {هُودٌ: 15, 16}

{ Ceux qui veulent la vie présente et sa parure, Nous les rétribuons pleinement pour leurs actions sur terre, sans que rien ne leur en soit diminué. Ceux-là sont ceux qui, dans l'au-delà, n'auront rien d'autre que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera réduit à néant, et leurs œuvres seront vaines. } [Sourate Hoûd : 11/15-16]. Et dans le recueil authentique [d'Al-Boukhârî], d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Que soit damné l'esclave de l'or ! Que soit damné l'esclave de l'argent !

Que soit damné l'esclave de l'habit somptueux !

Que soit damné l'esclave de l'étoffe moelleuse et délicate !

Si on lui donne, il est satisfait ; et si on ne lui donne pas, il se courrouce. Qu'il soit damné et que tous ses projets se retournent contre lui ! Et si une épine se plante [dans sa chair], qu'il ne puisse l'extirper !"

Bonne nouvelle au serviteur qui tient la bride de son cheval pour combattre dans le sentier d'Allah, les cheveux ébouriffés et les pieds couverts de poussière.

S'il est désigné pour monter la garde, il monte la garde ;

et s'il est désigné pour être à l'arrière-garde, il va à l'arrière-garde.

S'il demande une permission [auprès des chefs et autres], elle ne lui est pas accordée ; et s'il intercède en faveur d'une personne, son intercession est refusée [du fait de son manque de "relations"]!"

Les points à retenir :

Premier : Certains recherchent les intérêts de ce bas monde par le biais d'œuvres destinées à l'au-delà.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Hoûd.

Troisième : Le fait qu'un musulman ait été surnommé : esclave de l'or, de l'argent et de l'habit somptueux.

Quatrième : Ceci s'explique du fait que si on lui donne, il est satisfait ; et si on ne lui donne pas, il se courrouce.

Cinquième : Sa parole (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) : "Qu'il soit damné et que tous ses projets se retournent contre lui !"

Sixième : Sa parole (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) : " Et si une épine se plante [dans sa chair], qu'il ne puisse l'extirper !"

Septième : L'éloge fait du combattant dont les caractéristiques ont été décrites dans le hadith.

Chapitre : Quiconque obéit aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis et dans l'autorisation de ce qu'Allah a interdit les a certes pris comme seigneurs en dehors d'Allah.

Ibn 'Abbâs a dit : "Peu s'en faut que des pierres ne tombent du ciel et s'abattent sur vous ! Je vous dis : 'Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit !' Et vous me répondez : 'Aboû Bakr et 'Oumar ont dit...!?' " Aḥmad ibn Ḥanbal a dit : "Je n'aurai de cesse de m'étonner des personnes qui connaissent les chaînes de rapporteurs et leur authenticité, mais qui pourtant se limitent à l'avis de Soufyân, alors qu'Allah - Exalté soit-Il - dit :

{ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ } [التَّوْر: 63]

{ Que ceux, donc, qui s'opposent à ses ordres prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. } [Sourate An-Noûr (La Lumière) : 24/63] Sais-tu quelle est cette épreuve ? Cette épreuve est le polythéisme. Il se peut qu'un individu qui rejette certaines de ses paroles (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) voit une déviation naître dans son cœur, et ceci l'anéantira !" D'après 'Adîy ibn Ḥâtim : "J'ai entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) réciter le verset suivant :

{ اتَّخَذُوا أَحْبَابَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا إِلَهًا وَاحِدًا لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ } [التَّوْبَةُ: 31]

{ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, pour Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Dieu Unique. Il n'est de divinité digne d'adoration que Lui ! Gloire et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/31]. Je lui dis : 'Nous ne les adorions pas !

- Il me rétorqua : N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait rendu licite, et vous l'interdisiez ? Et ne rendaient-ils pas licite ce qu'Allah avait interdit, et vous le rendiez licite ?

- Je reconnus : C'est vrai !

- Il dit alors (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : c'est ainsi que vous les adoriez !" Rapporté par Aḥmad et At-Tirmidhî qui l'a jugé bon.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate An-Noûr (La Lumière).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate At-Tawbah (Le Repentir).

Troisième : L'appel à l'attention concernant la signification du type d'adoration désapprouvé par Adîyy.

Quatrième : L'exemple pris par Ibn 'Abbâs concernant Aboû Bakr et 'Oumar (qu'Allah l'agrée) ainsi que l'exemple pris par Aḥmad concernant Soufyân.

Cinquième : Le changement des choses au point où adorer des ascètes devint l'une des meilleures actions - appelée "sainteté" (walâyah) - et où adorer des savants devint science et compréhension de la religion ! Puis, la situation empira au point où furent adorées - au lieu d'Allah - des personnes loin de toute piété, et l'adoration vouée précédemment à des savants fut vouée à des ignorants.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا نُزِّلَ
إِلَيْكَ وَمَا نُزِّلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَى
الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ
يُضِلَّهُمْ ضَلَالًا بَعِيدًا (62) وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَى مَا
أَنْزَلَ اللَّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ رَأَيْتَ الْمُنَافِقِينَ يَصُدُّونَ عَنْكَ
صُدُودًا (63) فَكَيْفَ إِذَا أَصَابَتْهُمُ مُصِيبَةٌ بِمَا قَدَّمَتْ
أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَاءُوكَ يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ إِنَّ أَرْضَنَا إِلَّا إِحْسَانًا
وَتَوْفِيقًا}{النِّسَاءُ:60-62}

{ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent
croire en ce qui t'a été révélé et en ce

qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge un autre qu'Allah [Aṭ-Ṭâghoût] alors qu'il leur a certes été ordonné de renier cela. Mais le Diable veut les égarer très loin dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : « Venez à ce qu'Allah a révélé et au Messager ! », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. Qu'en sera-t-il lorsqu'un malheur les atteindra en raison de ce que leurs mains ont acquis ? Puis ils viendront à toi, jurant par Allah : « Nous ne voulions que le bien et la réconciliation ! » } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/60-62]

. Et Sa parole :

{ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ قَالُوا إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ } [البقرة: 11].

{ Et lorsqu'on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur terre ! », ils disent : « Nous ne sommes que des réformateurs ! » } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/11]. Et Sa parole :

{ وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا وَادْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا إِنَّ رَحْمَةَ اللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ الْمُحْسِنِينَ } [الأعراف: 56].

{ Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée ! Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants. } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/56]. Et Sa parole :

{ أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ } [المائدة: 50].

{ Est-ce le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils recherchent ? Et qui est meilleur qu'Allah en termes de jugement, pour des gens qui croient avec certitude ? } [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/50].

'Abdoullah ibn 'Amr relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Aucun d'entre vous ne sera un véritable croyant tant que sa passion ne sera pas conforme à ce que j'ai apporté."

An-Nawawî a dit : "Ce hadith est authentique. Nous l'avons rapporté dans le livre : "Al-Houjjah" avec une chaîne authentique."

Ach-Cha'bî a dit : "Une dispute éclata entre un homme parmi les hypocrites et un homme parmi les juifs.

Ce dernier proposa : 'Allons trancher notre différend auprès de Mouhammad !'

En effet, il savait que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'acceptait pas les pots-de-vin.

Quant à l'hypocrite, il déclara : 'Allons plutôt trancher notre différend auprès des juifs !' En effet, il savait que ces derniers les acceptaient.

Les deux protagonistes se mirent alors d'accord pour régler leur différend auprès d'un devin de la tribu de Jouhaynah. Alors, le verset suivant fut révélé :

{ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا نُزِّلَ إِلَيْكَ وَمَا نُزِّلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ
يَتَّخِذُوا إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُضِلَّهُمْ ضَلَالًا بَعِيدًا
(60) وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَى مَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ رَأَيْتَ الْمُنَافِقِينَ يَصُدُّونَ عَنْكَ
صُدُودًا (61) فَكَيْفَ إِذَا أَصَابَتْهُمُ مُصِيبَةٌ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَاءُوكَ يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ إِنْ أَرَدْنَا
إِلَّا إِحْسَانًا وَتَوْفِيقًا (62). } [التيساء: 60-62]

{ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent.. } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/60-62]. Le verset.

Il a aussi été dit que ce verset fut révélé au sujet de deux hommes qui s'étaient disputés, l'un d'eux dit : "Allons soumettre notre différend au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) !" Mais l'autre rétorqua : "Allons plutôt voir Ka'b ibn Al-Achraf [un juif très hostile au Prophète] !" Finalement, ils convinrent de se rendre chez 'Oumar (qu'Allah l'agrée) et l'un des deux lui mentionna donc l'affaire.

'Oumar (qu'Allah l'agrée) demanda à celui qui avait refusé le jugement du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Est-ce ainsi que cela s'est passé ?

Il répondit : Oui !" Alors, 'Oumar (qu'Allah l'agrée) lui asséna un coup de sabre et le tua.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate An-Nissâ` (Les Femmes) et ce qu'il apporte comme aide à la compréhension du terme : « Aṭ-Ṭâghoût ».

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al-Baqarah (La Vache) : { Et lorsqu'on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur terre ! »... }.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : { Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée ! }

Quatrième : L'exégèse du verset : { Est-ce le jugement du temps de l'ignorance qu'ils recherchent ? }.

Cinquième : Ce qu'a dit Ach-Cha'bî concernant les causes de la révélation du premier verset.

Sixième : L'exégèse de la foi véridique et de la foi mensongère.

Septième : L'histoire de 'Oumar (qu'Allah l'agrée) avec l'hypocrite.

Huitième : La foi d'une personne ne sera complète qu'à condition que sa passion soit conforme avec ce que le Messager (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a apporté [comme Révélation].

Chapitre : A propos de celui qui renie quoique ce soit des Noms et Attributs [d'Allah].

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{...وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَنِ قُلْ هُوَ رَبِّي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِعُ
[الرَّغَدُ:30].}

{ Et pourtant, ils mécroient au Tout Miséricordieux. Dis : « Il est mon Seigneur, il n'est de divinité [digne d'adoration] que Lui. C'est en Lui que je place ma confiance et vers Lui que je reviens repentant. » } [Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/30].

Al-Boukhârî rapporte dans son recueil authentique : "'Alî a dit : 'Parlez aux gens en fonction de ce qu'ils connaissent ! Voulez vous qu'ils traitent Allah et Son Messager de menteurs !?'"

'Abd Ar-Razzâq relate d'après Ma'mar, d'après Ibn Tâwoûs, d'après son père qu'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) vit un homme sursauter en entendant un hadith du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) qui mentionnait les Attributs divins. Ibn 'Abbâs a alors dit : "De quoi ces gens-là ont-ils peur ? Ils acceptent aisément les propos clairs [du Coran et de la Sounnah], mais s'égarèrent en présence des propos équivoques !" Fin de citation.

Et lorsque [les membres de] la tribu de Qouraych entendirent le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) mentionner le Tout Miséricordieux, ils désapprouvèrent cela. C'est pourquoi Allah révéla à leur sujet :

{...وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَنِ قُلْ هُوَ رَبِّي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِ

{الرَّعْدُ:30}

{ Cependant, ils renient [le Nom] Le Très Miséricordieux. } [Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/30].

Les points à retenir :

Premier : L'annulation de la foi lorsqu'on renie l'un des Noms ou Attributs d'Allah.

Deuxième : L'exégèse du verset de la Sourate : Ar-Ra'd (Le Tonnerre).

Troisième : Délaisser le fait de parler de choses que l'interlocuteur ne comprend pas.

Quatrième : La mention du motif qui est que cela peut pousser l'interlocuteur à considérer les propos d'Allah et de Son Messager comme mensongers, même si le désapprobateur ne le fait pas volontairement.

Cinquième : Les propos d'Ibn 'Abbâs concernant quiconque désapprouve quoique ce soit des Noms ou Attributs d'Allah ; cette désapprobation est une cause d'égarement.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{يَعْرِفُونَ نِعْمَةَ اللَّهِ ثُمَّ يُنْكِرُونَهَا وَأَكْثَرُهُمُ
الْكَافِرُونَ} [النَّحْلُ: 83].

{ Ils reconnaissent le bienfait d'Allah ;
puis, ils le renient. Et la plupart d'entre
eux sont des ingrats. } [Sourate An-Naḥl
(Les Abeilles) : 16/83].

Moujâhid a dit ce que signifiait ce verset : "Il s'agit de la parole de l'homme qui dit : 'Ceci est mon bien, je l'ai hérité de mes ancêtres !'"

'Awn ibn 'AbdiLlah a dit : "Ils disent : 'Si ce n'avait été untel, telle chose n'aurait pu arriver !'"

Ibn Qoutaybah a dit : "C'est lorsqu'ils disent : 'Ceci est arrivé grâce à l'intercession de nos divinités !'"

Abou'l 'Abbâs a dit, après avoir cité le hadith de Zayd ibn Khâlid dans lequel Allah, Exalté soit-Il, a dit : "[Ce matin, certains de mes serviteurs ont cru, d'autres ont mécré...](#)", le hadith, et il a été cité précédemment :

Ceci revient souvent dans le Coran et la Sounnah. Allah, Gloire et Pureté à Lui, blâme quiconque attribue Son bienfait à un autre et Lui associe quelque chose.

Certains Prédécesseurs ont dit : "C'est comme lorsqu'ils disent : Le vent était bon, le capitaine du bateau habile et d'autres paroles du genre parmi des expressions courantes dans les propos de beaucoup de gens."

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse concernant la reconnaissance du bienfait et le fait de le renier.

Deuxième : Savoir que cela est très courant, dans les propos de beaucoup de gens.

Troisième : Le fait d'appeler de telles paroles constitue de l'ingratitude vis-à-vis du bienfait.

Quatrième : La coexistence de deux contraires dans un seul et même cœur.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{...فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَنْدَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ} [البقرة: 22]

{ N'attribuez donc pas à Allah des
égaux tandis que vous savez ! } [Sourate
Al-Baqarah (La Vache) : 2/22]

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père), concernant ce verset : "Les égaux représentent le polythéisme, qui est plus imperceptible que les traces des pas d'une fourmi sur un rocher lisse et noir, dans les ténèbres de la nuit."

C'est comme le fait de dire : "[Je jure] par Allah et par ta vie ! - Ô untel !
- et par la mienne !"

Ou de dire : "Sans ce petit chien, les voleurs seraient certainement venus !"

et : "Sans [la présence de] ce canard dans la maison, les cambrioleurs s'y seraient certainement introduits !"

De même, lorsque l'homme dit à son compagnon : "C'est selon ce qu'Allah a voulu, ainsi que toi !"

Ou la parole de l'homme qui dit : "Si ce n'avait été Allah et untel !" N'ajoute pas : "Untel" dans tes propos ! Tout cela n'est que polythéisme.

Rapporté par Ibn Abî Hâtim. Et dans un hadith de 'Oumar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque jure par un autre qu'Allah a certes commis un acte de mécréance ou de polythéisme !" Rapporté par At-Tirmidhî qui a déclaré ce hadith : "Bon" et authentifié par Al-Ḥâkim.

Ibn Mas'ôûd (qu'Allah l'agrée) a dit : "Je préfère jurer par Allah en mentant, plutôt que jurer par un autre que Lui en disant la vérité !"

Et d'après Ḥoudayfah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : Ne dites pas : "Ce qu'Allah et untel ont voulu !" Mais dites : "Ce qu'Allah a voulu, puis untel." Rapporté par Abou Dâwoud avec une chaîne (de rapporteurs) authentique.

On rapporte qu'Ibrâhîm An-Nakha'î répugnait l'expression : "Je cherche protection auprès d'Allah et auprès de toi." Par contre, il considérait permis de dire : "Je cherche protection auprès d'Allah, puis auprès de toi." En ajoutant : "Il faut dire : Si ce n'avait été Allah puis, untel" et ne dites pas : " Si ce n'avait été Allah, et untel."

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al-Baqarah (La Vache) concernant les égaux [attribués à Allah].

Deuxième : Les Compagnons expliquent les versets qui ont été révélés au sujet du polythéisme majeur comme ayant un sens général englobant le polythéisme mineur.

Troisième : Jurer par autre qu'Allah est du polythéisme.

Quatrième : Jurer par autre qu'Allah en disant la vérité est plus grave que de prêter un faux serment [en jurant par Allah].

Cinquième : La différence entre les particules : "et" et "puis".

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant quiconque ne se satisfait pas du serment par Allah.

D'après Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Ne jurez pas par vos ancêtres ! Que celui qui jure par Allah dise la vérité, et que celui à qui on jure par Allah accepte ce serment. Et quiconque n'agrée pas cela est désavoué par Allah !" Rapporté par Ibn Mâjah avec une bonne chaîne.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de jurer par les ancêtres.

Deuxième : L'ordre donné à celui à qui l'on jure [par Allah] d'agrée le serment.

Troisième : La menace à l'encontre de quiconque n'agrée pas cela.

Chapitre : La parole : "Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité !"

D'après Qoutaylah : Un juif vint au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et lui dit : " Vous associez certes [à Allah] !

Vous dites : 'Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité !'

Et vous dites : 'Par la Ka'bah !'

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) ordonna alors aux musulmans qui désiraient jurer de dire : 'Par le Seigneur de la Ka'bah !' Ou qu'ils disent : 'Ce qu'Allah a souhaité, puis ce que tu as souhaité !' Rapporté par An-Nassâ'î qui l'a authentifié. Et aussi d'après Ibn Abbâs (Qu'Allah l'agrée, lui et son père), un homme a dit au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Ce qu'Allah a voulu et ce que tu as voulu!" Il a alors dit : "As-tu fait de moi un égal à Allah !? C'est ce qu'Allah a voulu, Lui Seul !"

Et chez Ibn Mâjah, d'après Aṭ-Ṭoufayl, le demi-frère maternel de 'Ā'ichah, qui a dit : "Je me vis en rêve abordant un groupe de juifs.

Je leur dis : "Vous seriez vraiment des gens de bien si seulement vous ne disiez pas : 'Ouzayr est le fils d'Allah !'"

Ils répondirent : "Et vous seriez vraiment des gens de bien si vous ne disiez pas : 'C'est ce qu'Allah a souhaité et ce qu'a souhaité Mouḥammad !'"

Ensuite, je suis passé à côté d'un groupe de chrétiens et je leur ai dit : "Vous seriez vraiment des gens de bien si seulement vous ne disiez pas : 'Le Messie est le fils d'Allah.'"

Ils répondirent : "Et vous seriez vraiment des gens de bien si vous ne disiez pas : 'C'est ce qu'Allah a souhaité et ce qu'a souhaité Mouḥammad !'"

Le matin venu, je racontai ce rêve à certaines personnes.

Ensuite, je vins trouver le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et l'informais de mon rêve.

Il me demanda : "En as-tu informé quelqu'un ?"

J'ai répondu : "Oui !" Il a dit :

Il loua Allah, fit Ses éloges puis dit : "Ceci étant dit :

Toufayl a fait un rêve et en a informé certains d'entre vous.

Vous disiez auparavant une parole que - pour telle et telle raison - je ne vous interdisais pas de prononcer.

Ne dites donc pas : 'Ce qu'Allah a voulu et ce que Mouhammad a voulu !', mais dites : 'Ce qu'Allah a voulu, Lui Seul !'"

Les points à retenir :

Premier : La connaissance qu'avaient les juifs du polythéisme mineur.

Deuxième : La compréhension que peut avoir l'individu lorsqu'il suit ses passions.

Troisième : Sa parole (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) : "As-tu fait de moi un égal à Allah !?" Que penser alors de celui qui a dit : "Je n'ai personne auprès de qui m'abriter si ce n'est toi !..." et les deux vers qui les suivent ?

Quatrième : Cette expression n'est pas une forme de polythéisme majeur, car le Prophète (**qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve**) a dit à son sujet : "... une parole que - pour telle et telle raison - je ne vous interdisais pas de prononcer."

Cinquième : Le rêve vertueux est une partie de la Révélation.

Sixième : Il peut être la cause de l'instauration de certains décrets.

Chapitre : Quiconque insulte le temps a causé du tort à Allah.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَقَالُوا مَا هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا الدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَا إِلَّا الدَّهْرُ وَمَا لَهُم بِذَلِكَ مِنْ عِلْمٍ
إِنَّهُمْ إِلَّا يَخْتَوْنَ } [الْحَاقَّةُ: 24].

{ Et ils dirent : « Il n'y a pour nous que la vie d'ici-bas : nous mourons et nous vivons et seul le temps nous fait périr ! » Ils n'ont de cela aucune connaissance, ils ne font qu'émettre des conjectures. } [Sourate Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 45/ 24].

Dans le recueil authentique, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Allah, Exalté soit-Il, a dit : 'Le fils d'Adam Me cause du tort ; il insulte le temps alors que Je suis le temps : Je fais se succéder la nuit et le jour !"

Dans une autre version, on trouve : "N'insultez pas le temps ! Car c'est certes Allah qui est le temps."

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'insulter le temps.

Deuxième : [Faire cela] a été nommé comme étant un tort causé à Allah.

Troisième : Méditer sur sa parole : "Car c'est certes Allah qui est le temps."

Quatrième : Une personne peut être considérée comme insultante même si l'intention d'insulte est inexistante dans son cœur.

Chapitre : Se faire appeler : "Le juge des juges" ou ce qui y ressemble.

Dans le recueil authentique, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Certes, le nom le plus infâme auprès d'Allah est celui d'un homme qu'on appelle : 'Le roi des rois', tandis qu'il n'est de Roi qu'Allah !"

Sufyân a dit : "C'est comme le fait de se donner comme titre : "Châhân-Châh !"

Et dans une autre version [du hadith précédent], on trouve : "Le Jour de la Résurrection, l'homme le plus indigne et le plus vil auprès d'Allah..."

Sa parole : "le plus indigne" (Akhna') signifie : le plus méprisable.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'être dénommé : "Le roi des rois."

Deuxième : Les titres dont le sens est similaire sont tout autant interdits, comme l'a souligné Sufyân.

Troisième : Garder à l'esprit la dureté de l'interdiction, malgré la certitude que la véritable signification de ce genre d'expression n'était pas voulue.

Quatrième : Garder à l'esprit le fait que cette interdiction vient de la vénération que l'on doit à Allah, Gloire et Pureté à Lui.

Chapitre : Le respect des Noms d'Allah, Exalté soit-Il, et le fait de changer de nom en raison de cela.

Aboû Chourayh relate qu'on le surnommait : "Aboû Al-Ḥakam" et que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lui a dit : "Certes, Allah est le Juge (Al-Ḥakam), et c'est à Lui que revient le jugement !"

Alors, il a dit : "Lorsque des membres de ma tribu divergent sur un sujet, ils viennent me voir et je les départage. Les deux parties sont alors satisfaites de mon jugement."

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lui dit alors : "Quelle belle chose que cela ! As-tu des fils ?"

J'ai dit : "Chourayh, Mouslim et AbdouLlah !"

Il demanda alors : "Lequel d'entre eux est l'aîné ?"

J'ai répondu : "Chourayh !" "Tu es donc Aboû Chourayh !".

Il a alors dit : Rapporté par Aboû Dâwoud et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : Le respect dû aux Noms d'Allah et à Ses Attributs même si la signification qu'implique le nom que l'on s'attribue n'est pas intentionnelle.

Deuxième : Changer de nom par égard pour les Noms et Attributs d'Allah.

Troisième : Le choix du surnom ("Al-Kounyah") se fait à partir du nom de l'aîné des enfants.

Chapitre : Quiconque tourne en dérision une chose dans laquelle il y a la mention d'Allah, du Coran ou du Messenger.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ} [التوبة:65].

{ Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisons que bavarder et jouer ! » Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messenger que vous vous moquiez ? » } [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/65].

D'après Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée), Mouhammad ibn Ka'b, Zayd ibn 'Aslam et Qatâdah, dans un hadith composé de leurs propos respectifs, lors de la bataille de Tâbûk, un homme déclara : "Jamais nous n'avons vu d'individus plus voraces, plus menteurs et plus lâches lors d'un assaut que ces lecteurs !" désignant par "lecteurs", le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) qui étaient assidus dans la lecture du Coran. Alors, 'Awf ibn Mâlik a dit à cet homme : "Tu as menti ! D'ailleurs, tu n'es qu'un hypocrite ! Et je m'en vais de ce pas informer le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) de tes propos !"

'Awf alla donc voir le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) pour l'en informer, mais la Révélation coranique l'avait [déjà] précédé.

L'homme qui avait tenu ces propos malveillants vint au Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) alors que celui-ci quittait les lieux sur sa chamelle.

Il dit alors : " Ô Messager d'Allah ! Nous ne faisons que bavarder et discuter comme discutent les voyageurs, afin d'atténuer la fatigue du voyage !" Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée) a dit : Je le vois encore s'agripper à la bride de la chamelle du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), trébuchant sur les cailloux jonchant le chemin en le suppliant : "Vraiment, nous ne faisons que bavarder et jouer !" Alors, le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lui a dit :

{وَلَيْنُ سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ فُلْ أَلِ اللَّهِ وَإِيَّاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ
(65) لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْ إِنَّ نَعْفَ عَنْ طَائِفَةٍ مِنْكُمْ يُعَذِّبُ طَائِفَةٌ بَأْتَهُمْ كَانُوا
مُجْرِمِينَ (66)}[التوبة:66-65].

{« Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. »} Et cela sans même daigner se tourner vers lui, ni rien ajouter à ses propos.

Les points à retenir :

Premier, et c'est le plus important : Quiconque tourne en dérision l'une de ces choses-là est mécréant.

Deuxième : Ceci est l'exégèse du verset concernant quiconque fait cela, qui que ce soit.

Troisième : La différence entre la diffamation et le conseil sincère pour Allah et Son Messager.

Quatrième : La différence entre le pardon qu'Allah aime et la dureté envers les ennemis d'Allah.

Cinquième : Certaines excuses ne conviennent pas d'être acceptées.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَلَئِنْ أَدَقْنَا رَحْمَةً مِنَّا مِنْ بَعْدِ ضَرَاءِ مَسَّتْهُ
لَيَقُولَنَّ هَذَا لِي وَمَا أَظُنُّ السَّاعَةَ قَائِمَةً وَلَئِنْ رُجِعْتُ
إِلَىٰ رَبِّي إِنَّ لِي عِنْدَهُ لَلْحُسْنَىٰ فَلَنُنَبِّئَنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا
بِمَا عَمِلُوا وَلَنُذِيقَنَّهُمْ مِنْ عَذَابٍ غَلِيظٍ} [فصلت: 50].

{ Et si nous lui faisons goûter une
miséricorde de Notre part, après qu'une
détresse l'ait touché, il dit certainement
: « Cela m'est dû ! Et je ne pense pas
que l'Heure se lèvera [un jour]. Et si je
suis ramené vers mon Seigneur, je

**trouverai, près de Lui, la plus belle part
! » Nous informerons ceux qui ont
mécréu de ce qu'ils ont fait et Nous leur
ferons sûrement goûter à un châtiment
sévère. } [Sourate Fouçilat (Les Versets
Détaillés) : 41/50].**

Moujâhid a dit [la parole : « Cela m'est dû ! » signifie] : "C'est le fruit de mon travail, et donc cela m'est dû !"

Ibn Abbâs a dit [concernant la parole : « Cela m'est dû ! »] : "Il signifiait : 'Cela vient de moi !' "

Et, la parole d'Allah :

{ قَالَ إِنَّمَا أُوتِيْتُهُ عَلَىٰ عِلْمٍ عِنْدِي أَوَلَمْ يَعْلَم أَنَّ اللَّهَ قَدْ أَهْلَكَ مِنْ قَبْلِهِ مِنَ الْقُرُونِ مَنْ هُوَ أَشَدُّ مِنْهُ قُوَّةً وَأَكْثَرُ جَمْعًا وَلَا يُسْأَلُ عَنْ ذُنُوبِهِمُ الْمُجْرِمُونَ (78) } [القصص:78].

{ Qârôûn } a dit : "Ceci ne m'a été donné qu'en raison d'un savoir que je possède !" } Qatâdah [l'a expliqué en disant] : "Par le biais d'une science que je possède concernant les manières de s'enrichir !"

D'autres ont dit : "En raison d'un savoir qu'Allah détient, [Il sait] que j'en suis digne [de ces richesses] !"

C'est d'ailleurs la signification de la parole de Moujâhid : "Ceci m'a été donné en raison de mon rang social !"

Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : "Il y avait trois hommes parmi les fils d'Israël : L'un d'eux était lépreux, l'autre chauve et le dernier aveugle.

Allah voulut les éprouver, alors Il leur envoya un Ange.

[Dans un premier temps] Celui-ci se rendit chez le lépreux. Il lui demanda : "Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ?"

Le lépreux répondit : "Une belle couleur et une belle peau, et la disparition de cette lèpre qui cause la répugnance des gens à mon égard."

L'Ange passa alors les mains sur son corps : la lèpre répugnante disparut, une belle couleur et une belle peau lui furent octroyées.

L'Ange ajouta : "Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ?"

Il répondit : "Un troupeau de chameaux ou de vaches - Ishâq [un des rapporteurs du hadith] a eu un doute -. L'Ange lui donna alors une chamelle pleine de dix mois.

Il lui dit alors : "Qu'Allah la bénisse pour toi !"

L'Ange se rendit ensuite chez le chauve.

Là, il lui demanda : "Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ?"

Le chauve répondit : "Une belle chevelure et la disparition de cette calvitie qui cause la répugnance des gens à mon égard."

L'Ange passa alors les mains [sur sa tête]. La calvitie disparut et une belle chevelure lui fut octroyée.

L'Ange ajouta : "Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ?"

Il répondit : "Un troupeau de vaches ou de chameaux." L'Ange lui donna alors une vache pleine.

Il lui dit alors : "Qu'Allah la bénisse pour toi !"

L'Ange se rendit enfin chez L'aveugle.

Il lui demanda alors : "Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ?"

L'aveugle répondit : "Je voudrais qu'Allah me permette de recouvrer la vue afin de distinguer les gens." L'Ange passa alors les mains sur ses yeux et Allah lui rendit la vue.

L'Ange ajouta : " Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ?"

Il répondit : "Un troupeau de moutons."

L'Ange lui donna alors une brebis pleine, prête à mettre bas. Les deux premiers virent leur bétail se multiplier et la brebis du troisième donna naissance à une progéniture nombreuse.

Chacun d'eux possédait alors respectivement toute une prairie de chameaux, de vaches, et de moutons.

L'Ange se rendit ensuite chez le lépreux sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison et lui dit : je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination qu'en comptant sur l'aide d'Allah, puis sur la tienne.

Je te demande - par Celui Qui t'a octroyé une belle couleur, une belle peau et les biens que tu possèdes - de me faire don d'une monture afin que je puisse rejoindre ma destination.

Le lépreux répondit : "[Mes richesses font que] J'ai beaucoup de devoirs envers les gens."

L'Ange s'exclama alors : "Je crois te reconnaître... N'étais-tu pas lépreux au point où les gens répugnaient à t'approcher ? N'étais-tu pas pauvre et Allah t'a octroyé tous ces biens ?"

Le lépreux répondit : "J'ai hérité de ces richesses de mes ancêtres, de père en fils !"

L'Ange répliqua : "Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais !"

L'Ange se rendit ensuite auprès du chauve sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison.

Il lui tint les mêmes propos que ceux tenus au lépreux et le chauve lui formula la même réponse.

L'Ange répliqua : " Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais !"

L'Ange se rendit enfin auprès de l'aveugle sous l'aspect de ce dernier avant qu'il ne recouvre la vue et lui dit : "Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination qu'en comptant sur l'aide d'Allah puis sur la tienne.

Je te demande - par Celui Qui t'a permis de recouvrer la vue - de me faire don d'un mouton afin que je puisse rejoindre ma destination."

L'aveugle lui répondit : "J'étais aveugle et Allah m'a permis de recouvrer la vue. Prends donc ce que tu veux et laisse ce que tu veux. Par

Allah, aujourd'hui, je ne te causerais aucun grief concernant une chose que tu auras pris pour Allah !"

L'Ange a alors dit : "Garde tes richesses ! Vous avez seulement été éprouvés [par Allah]. Assurément, Allah est satisfait de toi, mais Il est courroucé contre tes deux congénères !" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset.

Deuxième : La signification de l'expression : { Il dit certainement : "Cela m'est dû !" }

Troisième : La signification de la parole d'Allah :

{قَالَ إِنَّمَا أُوتِيتُهُ عَلَىٰ عِلْمٍ عِنْدِي أَوَلَمْ يَعْلَم أَنَّ اللَّهَ قَدْ أَهْلَكَ مِنْ قَبْلِهِ مِنَ الْقُرُونِ مَنْ هُوَ أَشَدُّ مِنْهُ قُوَّةً وَأَكْثَرَ جَمْعًا وَلَا يُسْأَلُ عَنْ ذُنُوبِهِمُ الْمُجْرِمُونَ (78)} [الفصص:78].

{ "Ceci ne m'a été donné qu'en raison d'un savoir que je possède !" }.

Quatrième : Ce que cette histoire étonnante contient de leçons immenses à tirer.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{فَلَمَّا آتَاهُمَا صَالِحًا جَعَلَا لَهُ شُرَكَاءَ فِيمَا آتَاهُمَا
فَتَعَالَى اللَّهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ} [الأعراف:190].

{ Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais Allah est bien au-dessus des associés qu'on Lui assigne. }

[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/ 190]. Ibn Ḥazm a dit : Les savants sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme Abd 'Amr (le serviteur de 'Amr), Abd Al-Ka'bah (le serviteur de la Ka'bah) et autres noms similaires, exception faite de Abd Al-Muṭṭalib.

Ibn 'Abbâs a dit au sujet du verset précédent : "Lorsqu'Adam eut cohabité avec son épouse, elle tomba enceinte. Iblîs se présenta alors à eux et leur dit : 'Je suis celui qui a causé votre expulsion du Paradis.

Obéissez-moi, ou je ferai en sorte que votre enfant soit doté de cornes de cerf qui - lors de l'accouchement - vous déchireront les entrailles !"

Et il proféra d'autres menaces pour les apeurer.

'Nommez-le : 'Abd Al-Ĥârith !'

Adam et Eve refusèrent de lui obéir, et l'enfant sortit mort-né.

Plus tard, Eve fut à nouveau enceinte. Iblîs se présenta à nouveau à eux et tint les mêmes propos. Ils refusèrent encore de lui obéir et l'enfant vint au monde mort-né.

Plus tard, alors qu'Eve attendait à nouveau un enfant. Iblîs vint à eux et réitéra ses menaces. L'amour des parents pour l'enfant l'emporta alors et ils le nommèrent Abd Al-Ĥârith.

D'où Sa parole : { tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné ! } Rapporté par Ibn Abî Ĥâtim.

Il rapporte aussi selon une chaîne [de rapporteurs] authentique, d'après Qatâdah, qu'il a dit : "Tous deux lui assignèrent des associés dans son obéissance et non pas dans son adoration."

Il rapporte encore selon une chaîne [de rapporteurs] authentique, d'après Moujâhid, concernant la parole divine :

{ فَلَمَّا آتَاهُمَا صَالِحًا جَعَلَا لَهُ شُرَكَاءَ فِيمَا آتَاهُمَا فَتَعَالَى اللَّهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ }
[الأعراف:190].

{ Si Tu nous donnes un [enfant] sain... } [Coran : 7/190] qu'il a dit : "Les deux époux craignaient que leur enfant ne vienne pas au monde sous une forme humaine."

Des significations similaires ont été mentionnées d'après Al-Ḥassan, Sa'îd et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]).

Troisième : Attribuer un nom indiquant la servitude à autre qu'Allah est une forme de polythéisme, même si la réalité du sens impliqué par le nom n'est pas intentionnelle.

Quatrième : Lorsqu'Allah octroie à un homme une fille saine, cela fait partie des bienfaits.

Cinquième : La mention faite par les Prédécesseurs de la différence entre l'association dans l'obéissance et celle dans l'adoration.

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا وَذَرُوا الَّذِينَ
يُلْحِدُونَ فِي أَسْمَائِهِ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ}
[الأعراف: 180].

**{ C'est à Allah qu'appartiennent les
Noms les plus beaux, invoquez-Le donc
par ceux-ci ! Et laissez ceux qui
profanent Ses Noms... } [Sourate Al-
A'râf (Les parties hautes [de la
Muraille]) : 7/180].**

Ibn Abî Hâtim mentionne d'après Ibn Abbâs sa parole au sujet de l'expression : **{ ceux qui profanent Ses Noms }** : C'est-à-dire : ceux qui Lui associent d'autres divinités.

Et encore d'après lui : "Al-Lât vient du Nom divin Al-Ilâh (la Divinité) et Al-'Ouzâ vient du Nom divin Al-'Azîz (le Puissant)."

D'après Al-A'mach : "Ils y introduisent, [concernant les Noms d'Allah], ce qui n'en fait pas partie !"

Les points à retenir :

Premier : L'affirmation des Noms divins.

Deuxième : Le fait que les Noms d'Allah sont les plus beaux.

Troisième : L'ordre de L'invoquer par ces Noms.

Quatrième : Se détourner et n'accorder aucune considération à quiconque s'oppose parmi les ignorants et les profanateurs.

Cinquième : L'exégèse du terme : "Al-Ilhâd", la profanation des Noms divins.

Sixième : La menace pesant sur quiconque profane les Noms divins.

Chapitre : On ne dit pas : "Que la paix ("As-Salâm") soit sur Allah !"

Dans le recueil authentique, d'après Ibn Mas'ôud (qu'Allah l'agrée) qui relate : "Lorsque nous étions en prière avec le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), nous disions : 'Que la paix soit sur Allah de la part de Ses serviteurs ! Que la paix soit sur untel et untel !' Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a alors dit : 'Ne dites pas : Que la paix soit sur Allah ! Car : "As-Salâm" (La Paix), c'est Allah.'"

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du terme : "As-Salâm" (La Paix).

Deuxième : Dire : "As-Salâm..." pour invoquer la paix sur quelqu'un, est une salutation.

Troisième : Il ne convient pas d'invoquer la paix "As-salâm" sur Allah.

Quatrième : Le motif de cela ["As-salâm" (La Paix) est l'un des Noms d'Allah, et c'est Lui Seul qui l'accorde].

Cinquième : Le fait que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) enseignait à ses Compagnons quelle salutation convient à Allah.

Chapitre : La parole : "Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites !"

Et dans le recueil authentique, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Que personne d'entre vous ne dise : 'Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites ! Ô Allah ! Fais-moi miséricorde, si Tu le souhaites !' Il doit demander avec détermination, car personne ne peut contraindre Allah." Et chez Mouslim : "Que la demande soit la plus ambitieuse possible ! En effet rien de ce qu'Allah donne n'est trop demandé !"

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de faire une exception dans l'invocation.

Deuxième : L'explication du motif de cela.

Troisième : Sa parole (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Il doit demander avec détermination !"

Quatrième : L'ambition dans la demande.

Cinquième : La raison de cette injonction.

Chapitre : On ne dit pas : "Mon esclave" à son serviteur ou à sa servante.

Et dans le recueil authentique, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Qu'aucun d'entre vous ne dise : 'Sers le repas de ton seigneur ! Prépare les ablutions de ton seigneur !' ; dites plutôt : 'Mon maître' ("sayyidî") et 'mon patron' ("mawlây"). Et qu'aucun d'entre vous ne dise à son serviteur, quel que soit son sexe : 'Mon esclave' ; dites plutôt : 'Mon serviteur', 'Ma servante' ou 'Mon garçon'".

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'utiliser l'expression : « Mon esclave » pour un serviteur ou une servante.

Deuxième : Le serviteur ne dit pas à son maître : "Mon seigneur" ; et ce dernier ne doit pas lui dire : "Sers le repas de ton seigneur !"

Troisième : Le premier enseignement du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) [à l'égard du maître] est de dire : "Mon serviteur, ma servante, mon garçon. "

Quatrième : Le second enseignement du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) [à l'égard du serviteur] est de dire : "Mon maître, mon patron."

Cinquième : Le but est d'attirer l'attention sur la concrétisation du Tawhîd, même dans les propos que l'on tient.

Chapitre : On ne repousse pas quelqu'un qui demande au Nom d'Allah.

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : "Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : 'Si quelqu'un cherche refuge au Nom d'Allah, protégez-le ! S'il demande quelque chose au Nom d'Allah, répondez à sa demande ! S'il vous invite, répondez à son invitation ! S'il vous rend un service, rendez-le lui ! Et si vous ne pouvez pas, alors invoquez Allah pour cette personne jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu !'" Rapporté par Aboû Dâwoud et An-Nassâfi avec une chaîne authentique.

Les points à retenir :

Premier : La protection que l'on doit accorder à celui qui cherche refuge au Nom d'Allah.

Deuxième : Donner à celui qui demande au Nom d'Allah.

Troisième : Répondre à la demande.

Quatrième : Rendre service en contrepartie d'un service rendu.

Cinquième : L'invocation [à l'égard du bienfaisant] est une contrepartie pour celui qui ne possède aucun autre moyen.

Sixième : La parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : " Invoquez Allah pour cette personne jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu. "

Chapitre : On ne demande à Allah - par Son Visage - que le Paradis.

Jâbir relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "On ne demande à Allah, par Son Visage, que le Paradis." Rapporté par Abou Dâwoud.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de demander quoi que ce soit à Allah, par Son Visage, si ce n'est la plus éminente des requêtes.

Deuxième : L'affirmation de l'attribut du Visage.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'expression "Si"

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{...يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ مَا قُتِلْنَا هَاهُنَا...} [العمران:154].

{ « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici ! » } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/154]. Et Sa parole :

{الَّذِينَ قَالُوا لِلْإِخْوَانِهِمْ وَقَعَدُوا لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا...} [آل عمران:16].

{ Ceux qui sont restés dans leurs foyers dirent à leurs frères : « S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués. » } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/168]. Et dans le recueil authentique, Abou

Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Recherche ardemment ce qui t'est bénéfique, demande l'aide d'Allah et ne te démotive pas. Si quelque chose t'atteint, alors ne dis pas : 'Si j'avais fait cela, il se serait produit telle et telle chose !' Plutôt dis : 'C'est Allah Qui a prédestiné et Ce qu'Il a souhaité, Il l'a fait !' En effet, [la particule] 'si' ouvre la porte à l'œuvre de Satan !"

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des deux versets de la sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân).

Deuxième : L'interdiction claire de faire usage du terme : "si" lorsque quelque chose nous atteint.

Troisième : La raison de l'interdiction est que ce dernier ouvre la porte à l'œuvre de Satan.

Quatrième : L'orientation vers la bonne parole.

Cinquième : L'ordre d'être assidu à ce qui nous est bénéfique en demandant l'aide d'Allah.

Sixième : L'interdiction du contraire de cela : avoir des manquements quant à cette assiduité.

Chapitre : L'interdiction d'insulter le vent.

Oubay ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "N'insultez pas le vent !

Et lorsque vous voyez ce que vous répugnez, dites : 'Ô Allah ! Nous Te demandons le bien de ce vent, le bien qui s'y trouve et le bien qui lui a été ordonné ; et nous nous réfugions auprès de Toi contre le mal de ce vent, le mal qui s'y trouve et le mal qui lui a été ordonné !'" Hadith authentifié par At-Tirmidhî.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'insulter le vent.

Deuxième : L'indication que lorsque la personne voit ce qu'elle répugne, elle doit tenir des propos bénéfiques.

Troisième : L'indication prophétique que le vent obéit à un ordre.

Quatrième : Il peut être ordonné au vent [d'apporter] le bien tout comme il peut lui être ordonné [d'apporter] le mal.

Chapitre : Sa parole, Exalté soit-Il :

{...يَظُنُّونَ بِاللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ ظَنَّ الْجَاهِلِيَّةِ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ الْأَمْرِ مِنْ شَيْءٍ قُلْ إِنَّ الْأَمْرَ كُلَّهُ لِلَّهِ يُخْفُونَ فِي أَنْفُسِهِمْ مَا لَا يُبْدُونَ لَكَ يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ مَا قُتِلْنَا هَاهُنَا قُلْ لَوْ كُنْتُمْ فِي بُيُوتِكُمْ لَبَرَزَ الَّذِينَ كُتِبَ عَلَيْهِمُ الْقَتْلُ إِلَى مَضَاجِعِهِمْ وَلِيَبْتَلِيَ اللَّهُ مَا فِي صُدُورِكُمْ وَلِيُمَحِّصَ مَا فِي قُلُوبِكُمْ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِذَاتِ الصُّدُورِ}{[آلِ عِمْرَانَ: 154].}

{ Puis Il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et avait des pensées sur Allah non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'ignorance. - Ils disaient : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'affaire toute entière est à Allah ! » Ce qu'ils ne te révèlent pas, ils le cachent en eux-mêmes : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici ! » Dis : « Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux

**pour qui la mort était décrétée seraient
sortis pour l'endroit où la mort les
attendait. Ceci afin qu'Allah éprouve ce
que vous avez dans vos poitrines, et
qu'Il purifie ce que vous avez dans vos
cœurs. Et Allah connaît ce qu'il y a dans
les cœurs. } [Sourate Âli 'Imrân (La
Famille de 'Imrân) : 3/154].**

Et Sa parole :

{ وَيُعَذِّبُ الْمُنَافِقِينَ وَالْمُنَافِقَاتِ وَالْمُشْرِكِينَ وَالْمُشْرِكَاتِ الظَّالِمِينَ بِاللَّهِ ظَنَّ السَّوْءِ عَلَيْهِمْ
دَائِرَةُ السَّوْءِ وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ وَلَعَنَهُمْ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا } [الْفَتْخُ:6]

{ Ceux qui ont de mauvaises pensées concernant Allah, c'est contre eux que le mal sera retourné ! Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparés l'Enfer. Quelle mauvaise destination ! } [Sourate Al-Fatḥ (La Victoire) : 48/6] Ibn Al-Qayyim a dit au sujet du premier verset : "Les exégètes ont expliqué que ces pensées étaient qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, ne secourrait pas Son Messenger et que la situation de ce dernier était vouée à l'échec. D'autres ont affirmé que ces pensées étaient que ce qui leur arrivait ne découlait pas du décret d'Allah et de Sa sagesse ; il s'agissait donc de la réprobation de la Sagesse et du Décret divins, de la réprobation du triomphe de la religion de Son Messenger (qu'Allah le

couvre d'éloges et le préserve) et du fait qu'Il la ferait triompher de toutes les autres religions. Voilà donc les mauvaises pensées qui animaient les hypocrites et les polythéistes [dont il est question] dans la Sourate Al-Fath (La Victoire). Ces pensées sont décrites comme étant mauvaises car elles ne conviennent pas à la grandeur d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, ni à Sa sagesse, ni à la louange qui Lui est due et ni à Sa promesse véridique.

Ainsi donc, quiconque pense qu'Allah accordera toujours que le faux domine la vérité jusqu'à détérioration totale de cette dernière, ou nie que les événements soient le résultat du destin et du décret divin, ou nie que Son décret soit conforme à une sagesse ultime qui mérite louange, tout en prétendant que cela n'est que le fruit d'une volonté dépourvue de sagesse, et bien cette pensée est celle de ceux qui ont mécré. Et que le malheur de l'Enfer s'abatte sur ceux qui ont mécré ! Hélas, beaucoup de gens ont de mauvaises pensées au sujet d'Allah concernant les choses qui les concernent personnellement ou qui touchent autrui. Et personne n'est à l'abri de ces mauvaises pensées excepté celui qui connaît véritablement Allah, Ses Noms, Ses Attributs et l'implication nécessaire de Sa sagesse et de Sa louange.

Par conséquent, que toute personne intelligente et de bon conseil à son propre égard se préoccupe de cela et qu'elle se repente à Allah en demandant pardon d'avoir eu de mauvaises pensées à Son sujet.

Et si tu inspectais les agissements des gens, tu remarquerais qu'ils s'obstinent face au destin et le blâment en se plaignant que les choses auraient dû se passer de telle et telle façon, et que cette part d'obstination est plus ou moins grande selon les individus. Scrute donc ton âme : en es-tu épargné ?

Si tu en es délivré, tu es délivré d'une calamité Sinon, je doute que tu n'en sois jamais délivré

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate : Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân).

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate : Al-Fath (La Victoire).

Troisième : L'information des diverses catégories de mauvaises pensées, et on ne peut les recenser.

Quatrième : Personne ne peut en réchapper excepté celui qui connaît réellement les Noms et Attributs divins, et se connaît aussi lui-même.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui renient le destin.

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a dit : "Par Celui qui détient l'âme d'Ibn 'Oumar dans Sa Main ! Si l'un d'entre eux détenait l'équivalent de la montagne d'Ouḥoud en or, puis il le donnait en aumône dans la voie d'Allah [pour Sa satisfaction], Allah n'accepterait rien de lui jusqu'à ce qu'il croit au destin !" Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) cita ensuite la parole suivante du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) en guise de preuve : "La foi consiste en ce que tu crois en Allah, Ses Anges, Ses livres, Ses Messagers, au Jour Dernier et que tu crois au destin, en bien et en mal." Rapporté par Mouslim.

'Oubâdah ibn Aṣ-Ṣâmit relate qu'il a certes dit à son fils : "Ô mon cher fils ! Jamais tu ne goûteras à la saveur de la foi tant que tu ne seras pas certain que ce qui t'a atteint ne pouvait t'éviter, et que ce qui t'a été évité ne pouvait t'atteindre. J'ai entendu le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : 'La première chose qu'Allah créa fut la plume

(Al-Qalam). Ensuite, Il lui ordonna : Ecris ! - Elle demanda : Seigneur ! Que dois-je écrire ?

- Il lui répondit : Écris les prédestinations de toute chose jusqu'à ce que l'Heure se lève !

Ô mon cher fils ! J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : 'Quiconque meurt en adhérant à une croyance [concernant le destin] autre que celle-ci n'est pas des miens !' Et dans une version d'Aḥmad : " La première chose qu'Allah, Exalté soit-Il, créa fut la plume (Al Qalam). Ensuite, Il lui ordonna : " Ecris tout ce qui arrivera dès cette heure ! " Alors, elle écrivit tous les événements jusqu'au Jour de la Résurrection. " Et dans une version d'Ibn Wahb, le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque ne croit pas au destin, en bien ou en mal, Allah le brûlera par le Feu !"

Dans Al-Mousnad [de l'imam Aḥmad] et As-Sunan [des Traditionnistes], Ibn Ad-Daylamî relate : "Un jour, je me rendis auprès d'Oubayy Ibn Ka'b et je lui dis : 'Je suis quelque peu perplexe face à la compréhension du destin. Informe-moi de quoique ce soit, à ce sujet, peut-être qu'Allah dissipera de mon cœur cette perplexité !' Il me répondit alors : 'Si tu dépensais en aumône l'équivalent de la montagne d'Ouḥoud en or, Allah n'accepterait rien de toi jusqu'à ce que tu croies au destin et que tu saches que ce qui t'a atteint ne pouvait t'éviter, et que ce qui t'a évité ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs en adhérant à une croyance autre que celle-ci, tu feras partie des gens du Feu !'"

Il a dit : "Je me rendis alors auprès d'Abdoullah ibn Mas'oûd, Ḥoudhayfah ibn Al Yamân et Zayd ibn Thâbit. Chacun d'entre eux me relata les mêmes propos qu'Oubayy, propos qui étaient ceux du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve)." Hadith authentique rapporté par Al-Ḥâkim dans son "Ṣaḥîḥ".

Les points à retenir :

Premier : L'explication du fait que croire au destin est une obligation.

Deuxième : L'explication de la manière dont il faut y croire.

Troisième : L'annulation des œuvres de quiconque n'y croit pas.

Quatrième : L'information du fait que personne ne goûtera à la saveur de la foi tant qu'elle n'aura pas cru au destin.

Cinquième : La mention de la première chose créée par Allah.

Sixième : Cette créature écrit à ce moment-là tous les événements qui auront lieu jusqu'au lever de l'Heure.

Septième : Le désaveu du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) de quiconque ne croit pas au destin.

Huitième : L'habitude qu'avaient les Prédécesseurs d'interroger les savants afin de dissiper toute ambiguïté.

Neuvième : Les savants [parmi les Compagnons] ont répondu [à Ibn Ad-Dalaymî] de manière à dissiper son ambiguïté, en se contentant de citer les paroles du Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui façonnent des images [d'êtres animés].

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Allah, Exalté soit-Il, a dit : 'Qui donc est plus injuste que quelqu'un qui essaie d'imiter Ma création ? Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'une petite fourmi, une graine ou un grain d'orge !' Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Ils rapportent aussi, d'après 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée), que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Le Jour de la Résurrection, les personnes les plus châtiées seront celles qui imitaient la création d'Allah." Ils rapportent aussi, d'après Ibn Abbâs (Qu'Allah l'agrée, lui et son père) : "J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : 'Tout façonneur d'images est en Enfer ! Pour chaque image qu'il aura façonné, il y aura une âme qui le châtiara dans la Géhenne !'" Et ils rapportent aussi ce hadith remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Celui qui façonne une image ici-bas, on lui intimera l'ordre d'y insuffler la vie, mais il ne le pourra pas" Et Mouslim rapporte qu'Abou Al-Hayyâj a dit : "Alî m'a dit : 'Veux-tu que je te prodigue les mêmes conseils que ceux que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) me prodiguait avant de partir en expédition ? Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir !'"

Les points à retenir :

Premier : La menace sévère pesant sur les façonneurs d'images.

Deuxième : L'appel à l'attention concernant le motif [de cette menace], à savoir le manque de bon comportement à l'égard d'Allah, Exalté soit-Il. En effet, Il a dit : "Qui donc est plus injuste que celui qui essaie d'imiter ma création ?"

Troisième : L'appel à l'attention concernant Sa capacité et leur impuissance, en raison de Sa parole: "Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'une petite fourmi, une graine ou un grain d'orge !"

Quatrième : La déclaration explicite qu'ils seront les personnes les plus châtiées.

Cinquième : Allah créera des âmes en nombre équivalent au nombre d'images façonnées par lesquelles ces façonneurs seront châtiés dans la Géhenne.

Sixième : L'ordre sera intimé à l'auteur d'images de leur insuffler la vie.

Septième : L'ordre d'effacer les images lorsqu'on en trouve.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de souvent prêter serment.

La parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{ وَاحْفَظُوا أَيْمَانَكُمْ } [المائدة: 89]

{ Et préservez vos serments ! } [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/89].

Abou Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate : "J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : 'Le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit l'acquis.'" Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Et d'après Salmân (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Allah n'adressera pas la parole à trois types de personnes, Il ne les purifiera pas et ils auront un châtiment douloureux : un vieillard fornicateur, un pauvre arrogant et un homme qui a pris Allah comme marchandise : il n'achète qu'en prononçant des serments et ne vend qu'en prononçant des serments." Rapporté par Aṭ-Ṭabarânî selon une chaîne authentique.

Dans le recueil authentique, d'après 'Imrân ibn Ḥoussayn (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Les meilleurs de ma communauté sont ceux de ma génération, puis ceux qui les suivront, puis ceux qui les suivront..." - 'Imrân dit alors : "Je ne sais pas s'il a mentionné, après sa génération, deux ou trois fois [: puis ceux qui les suivront]" - Ensuite, après vous, il y aura certes des gens qui témoigneront alors qu'on ne leur aura pas demandé de témoigner ; ils trahiront et ils ne seront pas dignes de confiance ; ils feront des vœux qu'ils ne respecteront pas ; et parmi eux l'obésité apparaîtra." Et d'après Ibn Mas'oud, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Les meilleures des gens sont ma génération, puis ceux qui les suivront, puis ceux qui les suivront, ensuite des gens viendront dont le témoignage de l'un d'entre eux précédera son serment et dont le serment précédera son témoignage !"

Ibrâhîm [an-Nakha'î] a dit : "Ils nous frappaient en ce qui concerne le témoignage et l'engagement alors que nous étions petits."

Les points à retenir :

Premier : La recommandation concernant la préservation des serments.

Deuxième : L'information concernant le fait que le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit l'acquis.

Troisième : La grande menace qui pèse sur celui qui ne vend et n'achète qu'en prêtant serment.

Quatrième : L'avertissement quant au fait que le péché est aggravé lorsque la tentation est faible.

Cinquième : Le blâme de ceux qui prêtent serment sans qu'on le leur ait demandé.

Sixième : L'éloge faite par le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) des trois ou quatre [premières] générations, et la mention de ce qui se passera après eux.

Septième : Le blâme de ceux qui témoignent sans qu'on le leur ait demandé.

Huitième : Les Prédécesseurs avaient pour habitude de corriger les enfants pour les punir du faux témoignage et afin de les inciter au respect de l'engagement.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le pacte [pris au Nom] d'Allah et de Son Prophète.

Et Sa parole :

{وَأَوْفُوا بِعَهْدِ اللَّهِ إِذَا عَاهَدْتُمْ وَلَا تَنْفُضُوا الْأَيْمَانَ بَعْدَ تَوْكِيدِهَا وَقَدْ جَعَلْتُمُ اللَّهَ عَلَيْكُمْ كَفِيلًا
إِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ} [النحل: 91].

{ Et Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Allah sait certainement ce que vous faites ! } [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/91]

Bouraydah relate : "Lorsque le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) désignait un dirigeant sur un groupe armé ou une faction, il lui recommandait spécifiquement de craindre Allah et de bien traiter les musulmans qui étaient avec lui, puis il disait : 'Attaquez au Nom d'Allah, combattez dans la voie d'Allah quiconque a mécru en Allah. Attaquez et ne prenez aucune part du butin [avant qu'il ne soit distribué], n'employez pas la trahison, ne mutilez pas [les corps], ne tuez pas d'enfants. Et lorsque tu rencontres ton ennemi parmi les polythéistes, invite-les alors à accepter l'une des trois choses. Quelle que soit celle à laquelle ils consentent, accepte leur consentement et retiens-toi vis-à-vis d'eux. Ensuite, appelle-les à l'Islam. S'ils répondent à ton appel, accepte alors leur conversion. Puis, appelle-les ensuite à quitter leurs demeures pour la demeure des Émigrés ; informe-les alors que s'ils le font, ils auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Émigrés. Si, en revanche, ils refusent de quitter leurs demeures, informe-les alors qu'ils seront traités

de la même façon que les bédouins musulmans sur qui le jugement d'Allah, Exalté soit-Il, s'applique, qu'ils n'aurent droit à aucune part de butin issu d'un combat, ni même celui obtenu sans combat, sauf s'ils combattent aux-côtés des musulmans. S'ils refusent l'Islam, demande-leur alors de verser l'impôt de capitation. S'ils consentent à te la payer, accepte leur consentement et abstiens-toi de les combattre. Si, en revanche, ils refusent, cherche alors l'aide d'Allah et combats-les ! Si tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de leur accorder un pacte de sécurité au Nom d'Allah et de Son Prophète, alors ne leur accorde pas de pacte de sécurité au Nom d'Allah et de Son Prophète, mais accorde-leur ton pacte de sécurité et celui de tes compagnons. En effet, [si tu devais manquer à ta parole] il vaudrait mieux pour vous de trahir le pacte pris en ton nom et celui de tes compagnons plutôt que de trahir le pacte d'Allah et celui de Son Prophète. Par ailleurs, si tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de décider de leur sort selon le jugement d'Allah, alors n'accepte pas ; mais, plutôt, décide de leur sort selon ton jugement. En effet, tu ne sais pas si ton jugement sera en accord avec le jugement d'Allah ou non." Rapporté par Mouslim.

Les points à retenir :

Premier : La différence entre le pacte [pris au Nom] d'Allah et de Son Prophète, et le pacte [pris au nom] des musulmans.

Deuxième : L'orientation, entre deux maux, à choisir le moindre.

Troisième : Sa parole : "Attaquez au Nom d'Allah, combattez dans la voie d'Allah"

Quatrième : Sa parole : "Combattez quiconque a mécru en Allah."

Cinquième : Sa parole : "Cherche l'aide d'Allah et combats-les."

Sixième : La différence entre le jugement d'Allah et celui des savants.

Septième : Il est possible qu'un Compagnon - dans la nécessité - décrète un jugement sans savoir s'il est en accord avec le jugement d'Allah ou non.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de jurer par Allah [qu'Il fera ou non telle ou telle chose].

D'après Joundoub ibn Abdillâh (qu'Allah l'agrée) qui a dit : "Le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : 'Un homme a dit : Par Allah ! Allah ne pardonnera jamais à untel ! Alors, Allah - à Lui la Puissance et la Grandeur, a dit : Qui donc se permet de jurer par Moi que Je ne pardonnerais jamais à untel ? Certes, J'ai pardonné à ce dernier et J'ai annulé tes œuvres !'" Rapporté par Mouslim. Dans le même hadith, mais rapporté par Aboû Hourayrah, on apprend que l'homme en question était un dévot [qui passait son temps dans l'adoration]. Aboû Hourayrah déclara alors : "Il a prononcé une parole qui a réduit à néant sa vie ici-bas

et son au-delà."

Les points à retenir :

Premier : La mise en garde contre le fait de jurer en prétendant qu'Allah fera ou non telle ou telle chose.

Deuxième : L'Enfer est plus proche de l'un d'entre nous que le lacet de nos chaussures.

Troisième : Il en est de même pour le Paradis.

Quatrième : Dans ce chapitre, on trouve un argument appuyant le hadith : "Parfois, l'homme profère une parole... " jusqu'à la fin du hadith.

Cinquième : L'homme peut voir ses péchés pardonnés pour une raison des plus détestables.

Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures.

Joubayr ibn Muṭ'im (qu'Allah l'agrée) relate : "Un bédouin vint au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et lui dit : 'Ô Messenger d'Allah ! Les âmes périssent, les familles sont affamées et les biens sont anéantis. Invoque donc en notre faveur ton Seigneur afin qu'il fasse descendre la pluie, car nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi, et que tu intercèdes auprès de Lui !' Alors, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : 'Gloire et Pureté à Allah ! Gloire et Pureté à Allah !' Il ne cessa de glorifier Allah jusqu'à ce que cela se vit sur le visage de ses Compagnons. Ensuite, (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), il dit : 'Malheur à toi ! Sais-tu seulement qui est Allah ? L'Éminence d'Allah est bien plus importante que cela ! On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de qui que ce soit !'" Et il mentionna le hadith. Rapporté par Aboû Dâwoud.

Les points à retenir :

Premier : La réprobation du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) à l'égard de celui qui a dit : "Nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi !"

Deuxième : A cause de cette parole, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) changea d'un changement tel que ses Compagnons le remarquèrent sur son visage.

Troisième : Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) n'a pas réprouvé sa parole : "Nous demandons que tu intercèdes auprès d'Allah !"

Quatrième : L'attention sur l'exégèse [de la signification] du terme : "Gloire à Allah. "

Cinquième : Les musulmans demandaient au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) d'invoquer Allah afin qu'Il fasse tomber la pluie.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du domaine sacré du Monothéisme par l'élu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et son obstruction des voies du polythéisme.

'Abdoullah ibn Ach-Chikhkhîr (qu'Allah l'agrée) relate : "Je faisais partie d'une délégation de la tribu des Banî 'Âmir qui vint trouver le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve). Nous [lui] avons dit : Tu es notre maître !

- Il répondit : **Le Maître est Allah, Béni et Exalté soit-Il !**

- Nous dîmes alors : **Tu es celui parmi nous qui a le plus de mérites et le plus d'honneur !**

- Il répondit : **Dites ce que vous voulez dire, ou une partie de ce que vous voulez dire, mais que Satan ne vous pousse pas [à prononcer de mauvaises paroles] !" Rapporté par Aboû Dâwoud "Certaines personnes ont dit : 'Ô Messenger d'Allah ! Ô toi le meilleur d'entre nous et fils du meilleur d'entre nous ! Ô toi notre maître et fils de notre maître !' Alors, il a dit : 'Ô gens ! Dites ce que vous voulez dire, mais ne laissez pas Satan vous pousser [à dire de mauvaises paroles]. Je suis Mouhammad, le Serviteur d'Allah et Son Messenger. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de mon statut, celui qu'Allah - à Lui la Puissance et la Grandeur - m'a accordé !'" avec une bonne chaîne. D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : Rapporté par An-Nassâî avec une bonne chaîne.**

Les points à retenir :

Premier : La mise en garde des gens contre l'exagération.

Deuxième : Ce qu'il convient à une personne de dire lorsqu'on lui dit : "Tu es notre maître !"

Troisième : Sa parole : "**Que Satan ne vous pousse pas [à prononcer de mauvaises paroles] !" Et ces gens n'avaient pourtant dit que la stricte vérité.**

Quatrième : Sa parole : "**Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de mon statut... "**

**Chapitre : Ce qui a été rapporté
concernant la parole d'Allah, Exalté
soit-Il :**

**{وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ
يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالسَّمَوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ سُبْحَانَهُ
وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ} [الزُّمَرُ: 67].**

**{ Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste
valeur ; alors qu'au Jour de la
Résurrection, Il fera de la terre entière
une poignée, et les cieux seront pliés
dans sa [Main] droite. Gloire et Pureté à
Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui
associent. } [Sourate Az-Zoumar (Les
Groupes) : 39/67].**

Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) relate : "Un rabbin vint trouver le
Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et lui dit : 'Ô
Mouhammad ! Nous lisons [dans la Torah] qu'Allah placera les cieux sur un

doigt, les planètes sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau sur un doigt, la Terre sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt. Il dira ensuite : Je suis le Roi !' Approuvant les propos du docte, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) se mit à rire au point où ses molaires devinrent apparentes, puis il récita :

{ وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالسَّمَاوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ } [الرُّم: 67].

{ Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ; alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée }

Et dans une version chez Mouslim : "[Allah placera] les montagnes et les arbres sur un doigt qu'il soulèvera en disant : 'Je suis le Roi, Je suis Allah !'" Et dans une version chez Al-Boukhârî : "Il placera les cieux sur un doigt, l'eau et la terre sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt." Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Mouslim rapporte d'après Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) cette parole remontant au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) : "Le Jour de la Résurrection, Allah pliera les cieux puis Il les saisira de Sa main droite, puis Il dira : 'Je suis Le Roi ! Où sont les tyrans !? Où sont les orgueilleux !?' Ensuite, Il pliera les sept Terres et les saisira avec sa [main] gauche puis il dira : "Je suis Le Roi ! Où sont les tyrans !? Où sont les orgueilleux !?" On rapporte d'Ibn 'Abbâs qu'il a dit : "Les sept cieux et les sept terres dans la paume [de la main] du Tout Miséricordieux ne sont rien de plus qu'un grain de moutarde dans la main de l'un d'entre vous !" Ibn Jarîr a dit : "Yoûnous m'a relaté, d'après Ibn Wahb qui l'a informé qu'Ibn Zayd lui a dit : 'Mon père m'a raconté que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : Les sept cieux comparés au Repose-Pieds (Al-Koursiyy) sont semblables à sept pièces d'argents jetées au sol.'" Abou Dharr (qu'Allah l'agrée) a dit : "J'ai entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le

couvre d'éloges et le préserve) dire : 'Le Repose-Pieds est, comparé au Trône (Al-'Arch), tel un anneau de fer jeté dans une terre déserte.'" Et d'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) a dit : "La distance séparant le premier ciel [d'ici-bas] du deuxième est de cinq cents ans, et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans. La distance séparant le septième ciel du Repose-Pieds (Al Koursiyy) est de cinq cents ans. La distance séparant le Repose-Pieds de l'eau est de cinq cents ans. Le Trône est au-dessus de l'eau, et Allah est au-dessus du Trône et aucune de vos actions ne Lui échappe !" Rapporté par Ibn Mahdî, d'après Hammâd ibn Salamah, d'après 'Âşim, d'après Zarr, d'après 'AbdouLlah [Ibn Mas'oûd]. Ces propos ont aussi été rapportés par Al Mas'oûdî, d'après 'Âşim, d'Après Abî Wâ'il, d'après 'AbdouLlah [Ibn Mas'oûd]. Al-Hâfiz Adh-Dhahabî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : "Ce hadith a plusieurs voies." Al-'Abbâs ibn Al-Muţţalib (qu'Allah l'agrée) relate : "Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : 'Connaissez-vous la distance séparant le ciel de la Terre ?' Nous répondîmes : 'Allah et Son Messager sont les plus savants !' Alors, il a dit : "La distance les séparant est de cinq cents ans de marche, et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans de marche, et l'épaisseur de chaque ciel est l'équivalent de cinq cents ans de marche. Entre le septième ciel et le Trône se trouve une mer dont la distance séparant la surface du fond est équivalente à la distance séparant le ciel de la terre. Et Allah, Exalté soit-Il, est au-dessus de tout cela, et aucune des actions des Fils d'Adam [les êtres humains] ne Lui échappe. "

Rapporté par Aboû Dâwoud et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole, Exalté soit-Il : { ...au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée...}

Deuxième : Ces sciences - et autres sciences similaires - étaient présentes dans les écrits des juifs au temps du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) sans que ces derniers ne les désapprouvent, ni ne les interprètent.

Troisième : Lorsque le rabbin mentionna cela au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), celui-ci l'approuva et des versets du Coran furent révélés pour confirmer cela.

Quatrième : Le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) se mit à rire lorsque le rabbin mentionna cette immense science.

Cinquième : La déclaration claire de la mention des deux mains [d'Allah] et du fait que les cieux seront dans la Main droite, et les terres dans l'autre Main.

Sixième : La déclaration claire que l'autre main est désignée par la Main gauche.

Septième : La mention des tyrans et les arrogants à ce moment-là.

Huitième : La parole d'Ibn Abbâs : "ne sont rien de plus qu'un grain de moutarde dans la main de l'un d'entre vous !"

Neuvième : L'immensité du Repose-Pieds par rapport aux cieux.

Dixième : L'immensité du Trône par rapport au Repose-Pieds.

Onzième : La différence entre le Trône, le Repose-Pieds et l'eau.

Douzième : La distance séparant chaque ciel du ciel suivant.

Treizième : La distance séparant le septième ciel du Repose-Pieds.

Quatorzième : La distance séparant le Repose-Pieds de l'eau.

Quinzième : Le Trône est au-dessus de l'eau.

Seizième : Allah est au-dessus du Trône.

Dix-septième : La distance séparant le ciel de la Terre.

Dix-huitième : L'épaisseur de chaque ciel est de cinq cents ans.

Dix-neuvième : La distance séparant la surface du fond de la mer se trouvant au-dessus des cieus est équivalente à la distance séparant le ciel de la Terre. Et Allah sait mieux.

Livre du Monothéisme achevé par la grâce d'Allah,
Exalté soit-Il.

Sommaire

Le Livre du Monothéisme.....	4
Les points à retenir:.....	6
Chapitre : Explication du mérite du Monothéisme et ce qu'il permet d'expié des péchés.	10
Les points à retenir :.....	11
Chapitre: Quiconque concrétise le Monothéisme entrera au Paradis sans jugement.....	13
Les points à retenir :.....	14
Chapitre : La crainte du polythéisme.	16
Les points à retenir :.....	17
Chapitre : L'appel à l'attestation : "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah !"	18
Les points à retenir :.....	20
Chapitre : L'explication du Monothéisme et de l'attestation qu'Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah.....	23
Il s'y trouve le plus grand et le plus important des sujets qui est : ...	24
Chapitre : Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre afin de dissiper le mal ou le repousser.	27
Les points à retenir :.....	28
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les formules de conjuration (Ar-Rouqâ) et les amulettes (At-Tamâ'im).	29
Les points à retenir :.....	31
Chapitre : Quiconque recherche la bénédiction des arbres, des pierres et autres choses du même genre.	32

Les points à retenir :	33
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le sacrifice pour autre qu'Allah.	36
Les points à retenir :	37
Chapitre : On ne sacrifie pas pour Allah dans un endroit où le sacrifice pour autre que Lui est pratiqué.....	39
Les points à retenir :	40
Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de formuler un vœu pour autre qu'Allah.	41
Les points à retenir :	41
Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de chercher la protection auprès d'un autre qu'Allah.	42
Les points à retenir :	42
Chapitre : Fait partie du polythéisme, le fait de chercher secours auprès d'un autre qu'Allah ou d'invoquer un autre que Lui.	43
Les points à retenir :	45
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	46
{ أَيْشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ (191) وَلَا يَسْتَنْبِغُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَا أَنفُسَهُمْ يَنْصُرُونَ (192) } [الأعراف:191-192].....	46
{ Est-ce qu'ils prennent pour associés ceux qui ne créent rien, qui eux-mêmes sont créés et ne peuvent ni les secourir, ni se secourir eux-mêmes ? } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/ 191-192]. ...	46
Les points à retenir :	49
Chapitre : La parole d'Allah :	51

وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَاعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ حَتَّىٰ إِذَا فُزِعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ قَالُوا الْحَقُّ وَهُوَ }
{سَبَأٌ:23} {الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ} (23) 51

{ Et lorsque la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils demanderont alors : « Qu'a dit votre Seigneur ? - Ils répondront : La Vérité ! C'est Lui le Très Haut, le Grand. » } [Sourate Sabâ' : 34/23]..... 51

Les points à retenir : 52

Chapitre : L'intercession 54

Les points à retenir : 57

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 58

{الْقَصَصُ:56} {إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ} 58

{ Tu ne guides pas qui tu aimes [ô Mouhammad], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et Il sait mieux que quiconque qui sont les bien-guidés. }
[Sourate Al-Qaşaş (Le Récit) : 28/56]..... 58

Les points à retenir : 59

Chapitre : La cause de la mécréance des fils d'Adam et de leur délaissement de la religion est l'exagération au sujet des vertueux. 61

Les points à retenir : 62

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le blâme de celui qui adore Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux. Que dire alors de celui qui adore cet homme vertueux ? 65

Les points à retenir : 67

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait que l'exagération à l'égard des tombes des vertueux transforme ces dernières en monuments adorés en dehors d'Allah..... 69

Les points à retenir : 70

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du Monothéisme par le Prophète élu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et comment il a barré toute voie menant au polythéisme.	71
Les points à retenir :	72
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait que certains membres de cette communauté adorent les idoles.	73
Les points à retenir :	75
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la sorcellerie.	77
Les points à retenir :	79
Chapitre : Clarification concernant certains types de sorcellerie.	80
Les points à retenir :	81
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les devins et assimilés [astrologues, marabouts, voyants, etc.]	82
Les points à retenir :	84
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le désenvoûtement.	84
Les points à retenir :	85
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les présages.	86
Les points à retenir :	88
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'astrologie.	89
Les points à retenir :	89
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de demander la pluie aux étoiles.....	90
Les points à retenir :	91
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	93

{البقرة:165}.[165].{وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ}	93
{ Parmi les hommes, il en est qui attribuent à Allah des égaux qu'ils aiment comme on aime Allah. } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/165].	93
Les points à retenir :	94
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	96
{العمران:175}.[175].{إِنَّمَا ذَلِكَ الشَّيْطَانُ يُحَوِّفُ أَوْلِيَاءَهُ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُوا مِنِّي إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ}	96
{ [Ce qui fut dit était l'œuvre] du Diable, qui n'effraie que ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux, mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/175].	96
Les points à retenir :	97
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	98
{المائدة:23}.[23].{وَعَلَى اللَّهِ فَتَوَكَّلُوا إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ}	98
{ Et c'est en Allah qu'il faut placer votre confiance, si vous êtes croyants. } [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/23]	98
Les points à retenir :	99
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	101
{الأعراف:99}.[99].{أَقَامُوا مَكْرَ اللَّهِ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْخَاسِرُونَ}	101
{ Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah. } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/99].	101
Les points à retenir :	102
Chapitre : La patience sur les décrets divins fait partie de la foi en Allah.	102
.....	102
Les points à retenir :	103
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'ostentation.	104

Les points à retenir : 105

Chapitre : Fait partie du polythéisme, la volonté de l'homme d'œuvrer par intérêt mondain. 106

Les points à retenir : 107

Chapitre : Quiconque obéit aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis et dans l'autorisation de ce qu'Allah a interdit les a certes pris comme seigneurs en dehors d'Allah. 108

Les points à retenir : 109

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 110

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا أَنْزَلَ إِلَيْكَ وَمَا أَنْزَلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَيَّ }
الطَّاعُونَ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُضِلَّهُمْ ضَلَالًا بَعِيدًا (62) وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَى مَا
أَنْزَلَ اللَّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ رَأَيْتَ الْمُنَافِقِينَ يَصُدُّونَ عَنْكَ صُدُودًا (63) فَكَيْفَ إِذَا أَصَابَتْهُمُ مُصِيبَةٌ بِمَا قَدَّمَتْ
[النِّسَاءُ:60-62]..... 110

{ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge un autre qu'Allah [Aṭ-Tâghoût] alors qu'il leur a certes été ordonné de renier cela. Mais le Diable veut les égarer très loin dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : « Venez à ce qu'Allah a révélé et au Messager ! », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. Qu'en sera-t-il lorsqu'un malheur les atteindra en raison de ce que leurs mains ont acquis ? Puis ils viendront à toi, jurant par Allah : « Nous ne voulions que le bien et la réconciliation ! » } [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/60-62]..... 110

Les points à retenir : 114

Chapitre : A propos de celui qui renie quoique ce soit des Noms et Attributs [d'Allah]. 115

Les points à retenir : 116

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 117

يَعْرِفُونَ نِعْمَةَ اللَّهِ ثُمَّ يُنْكِرُونَهَا وَأَكْثَرُهُمُ الْكَافِرُونَ} [النحل: 83].	117
{ Ils reconnaissent le bienfait d'Allah ; puis, ils le renient. Et la plupart d'entre eux sont des ingrats. } [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/83].	117
Les points à retenir :	118
Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il :	119
...} [الأنعام: 22].	119
{ N'attribuez donc pas à Allah des égaux tandis que vous savez ! } [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/22]	119
Les points à retenir :	120
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant quiconque ne se satisfait pas du serment par Allah.....	121
Les points à retenir :	121
Chapitre : La parole : "Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité !"	121
Les points à retenir :	123
Chapitre : Quiconque insulte le temps a causé du tort à Allah.	124
Les points à retenir :	124
Chapitre : Se faire appeler : "Le juge des juges" ou ce qui y ressemble.	125
Les points à retenir :	125
Chapitre : Le respect des Noms d'Allah, Exalté soit-Il, et le fait de changer de nom en raison de cela.....	126
Les points à retenir :	126
Chapitre : Quiconque tourne en dérision une chose dans laquelle il y a la mention d'Allah, du Coran ou du Messager.	127

Les points à retenir : 128

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 129

وَلَمَّا أَذَقْنَا رَحْمَةً مِنَّا مِنْ بَعْدِ ضَرْأٍ مَسْتَهْتِكَةً لِيَقُولَنَّ هَذَا لِي وَمَا أَظُنُّ السَّاعَةَ قَائِمَةً وَلَئِن رُجِعْتُ إِلَىٰ { فصلت:50}. [فصلت:50]. {فصلت:50}. [فصلت:50]. 129

{ Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'ait touché, il dit certainement : « Cela m'est dû ! Et je ne pense pas que l'Heure se lèvera [un jour]. Et si je suis ramené vers mon Seigneur, je trouverai, près de Lui, la plus belle part ! » Nous informerons ceux qui ont mécré de ce qu'ils ont fait et Nous leur ferons sûrement goûter à un châtimeut sévère. } [Sourate Fouçšilat (Les Versets Détaillés) : 41/50]. 129

Les points à retenir : 134

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 134

..... 134 [الأعراف:190]. {فَلَمَّا آتَاهُمَا صَالِحًا جَعَلْنَا لَهُ شُرَكَاءَ فِيهَا آتَاهُمَا فَتَعَالَىٰ اللَّهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ}

{ Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais Allah est bien au-dessus des associés qu'on Lui assigne. } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/ 190]. Ibn Hâzîm a dit : Les savants sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme Abd 'Amr (le serviteur de 'Amr), Abd Al-Ka'bah (le serviteur de la Ka'bah) et autres noms similaires, exception faite de Abd Al-Muṭṭalib..... 135

Les points à retenir : 137

Chapitre : La parole d'Allah, Exalté soit-Il : 138

[الأعراف: {وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا وَذَرُوا الَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِي أَسْمَائِهِمْ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ} 138

{ C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux, invoquez-Le donc par ceux-ci ! Et laissez ceux qui profanent Ses Noms... } [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/180]..... 138

Les points à retenir : 139

Chapitre : On ne dit pas : "Que la paix ("As-Salâm") soit sur Allah !" .139

Les points à retenir : 139

Chapitre : La parole : "Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites !" ..140

Les points à retenir : 140

Chapitre : On ne dit pas : "Mon esclave" à son serviteur ou à sa servante..... 141

Les points à retenir : 141

Chapitre : On ne repousse pas quelqu'un qui demande au Nom d'Allah.

..... 142

Les points à retenir : 142

Chapitre : On ne demande à Allah - par Son Visage - que le Paradis. .143

Les points à retenir : 143

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'expression "Si" 143

Les points à retenir : 144

Chapitre : L'interdiction d'insulter le vent..... 144

Les points à retenir : 145

Chapitre : Sa parole, Exalté soit-Il : 145

يَطْنُونَ بِاللهِ غَيْرَ الْحَقِّ ظَنَّ الْجَاهِلِيَّةِ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ الْأَمْرِ مِنْ شَيْءٍ قُلْ إِنَّ الْأَمْرَ كُلَّهُ لله يُخْفُونَ ...} في أنفسهم ما لا يبدون لك يقولون لو كان لنا من الأمر شيء ما قتلنا هاهنا قل لو كنتم في بيوتكم لبرز الذين كتب عليهم القتال إلى مضاجعهم ولينبلي الله ما في صدوركم وليمحص ما في قلوبكم والله عليم بذات الصدور [آل عمران:154]..... 145

{ Puis Il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et avait des pensées sur Allah non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance. - Ils disaient : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'affaire toute entière est à Allah ! » Ce qu'ils ne te révèlent pas, ils le cachent en eux-mêmes : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici ! » Dis : « Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux pour qui la mort était décrétée seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait. Ceci afin qu'Allah éprouve ce que vous avez dans vos poitrines, et qu'Il purifie ce que vous avez dans vos cœurs. Et Allah connaît ce qu'il y a dans les cœurs. } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/154]. 146

Les points à retenir : 149

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui renient le destin.
..... 149

Les points à retenir : 151

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui façonnent des images [d'êtres animés]..... 152

Les points à retenir : 152

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de souvent prêter serment..... 153

Les points à retenir : 155

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le pacte [pris au Nom] d'Allah et de Son Prophète. 156

Les points à retenir : 157

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de jurer par Allah [qu'Il fera ou non telle ou telle chose]. 158

Les points à retenir : 158

Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures..... 159

Les points à retenir : 159

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du domaine sacré du Monothéisme par l'élu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et son obstruction des voies du polythéisme..... 160

Les points à retenir : 161

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la parole d'Allah, Exalté soit-Il : 162

{ وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالسَّمَاوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى } [الرَّزْمُ: 67]. 162

{ Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ; alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieus seront pliés dans sa [Main] droite. Gloire et Pureté à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent. } [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/67]..... 162

Les points à retenir : 164

نشر

100 الإسلام بأكثر من

لغة

Islamhouse.com

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالربوة

مسجلة بوزارة الموارد البشرية والتنمية الاجتماعية برقم ٣١٢١
هاتف: +٩٦٦١١٤٤٥٤٩٠٠ فاكس: +٩٦٦١١٤٩٧٠١٢٦ ص ب: ٢٩٤٦٥ الرياض: ١١٤٥٧
P.O.BOX 29465 RIYADH 11457 TEL: +966 11 4454900 FAX: +966 11 4970126



OFFICERABWAH



موسوعة القرآن الكريم
QuranEnc.com



موسوعة تضم تفاسير وتراجم
موثوقة لمعاني القرآن الكريم



موسوعة الأحاديث النبوية
HadeethEnc.com



موسوعة تضم ترجمات للأحاديث
النبوية وشروحها بعدة لغات



موسوعة المصطلحات الإسلامية
TerminologyEnc.com



موسوعة تضم ترجمات المصطلحات
الإسلامية وشروحها بعدة لغات